Niveau(x) d'enseignement: 0 Numéro EDUQ : 8170737
Centre d'intérêt: 47

Québec (Province) Ministère de l'éducation. Direction des politiques et plans.

Les secteurs défavorisés du Québec / Directions [sic] des politiques et plans. -- Québec : Ministère de l'éducation, Service général des communications, 1977.
vi, 111 p. ; 28 cm + 2 cartes (28x44 cm pliées à 28x22 cm).

Errata inséré. Code: 55-1021. Notes (part. bibliographiques) au bas des p..

Cote Dewey: 362.5'09714/03s Cote LC: HV/4049.5/.Q3

Descripteur(s): *Pauvreté *Milieu défavorisé *Indicateur socio-économique *Analyse statistique *Statistiques

Le document vise à localiser, pour l'ensemble du Québec sauf l'Ile de Montréal, les aires géographiques où sont concentrées les familles défavorisées. Une telle entreprise est menée dans le but de permettre une distribution plus rationnelle et équitable des budgets d'éducation en tenant compte des inégalités sociales. Un indice global de défavorisation est calculé pour les secteurs de recensement, les commissions scolaires locales catholiques, les commissions scolaires régionales et les régions administratives scolaires. Dans ce dernier cas, des indications sur la population et la population d'âge scolaire défavorisées sont fournies.

La détermination des zones défavorisées est fondée sur la notion d'inégalité qui repose sur l'identification d'un certain nombre de facteurs socio-économiques caractéristiques de tels milieux. Ces indicateurs sont représentés par des variables construites à partir des données du recensement de 1971 et permettent de calculer un indice global de défavorisation. Le choix des indicateurs ainsi que la méthodologie permettant le calcul des indices et l'identification des régions défavorisées sont exposés.

En 1971, sur les 3962520 Québécois habitant hors de l'Ile de Montréal, 71,52% résidaient dans les secteurs non défavorisés et 9,25% dans des secteurs fortement défavorisés. La région administrative la plus touchée était le Bas-St-Laurent-Gaspésie, la moins touchée la banlieue de Montréal. La pauvreté est un phénomène des grandes villes de Montréal et de Québec et des régions rurales où les secteurs défavorisés sont surtout concentrés dans l'arrière-pays. Sur 167 commissions scolaires locales catholiques, 51 ont des concentrations importantes de familles défavorisées et 17 en sont formées entièrement.

Type de document: r
Auteur de l'analyse: ar

E D U Q 8170737

Québec
Ministère de l'Éducation
Direction des politiques et plans

les secteurs défavorisés du Québec

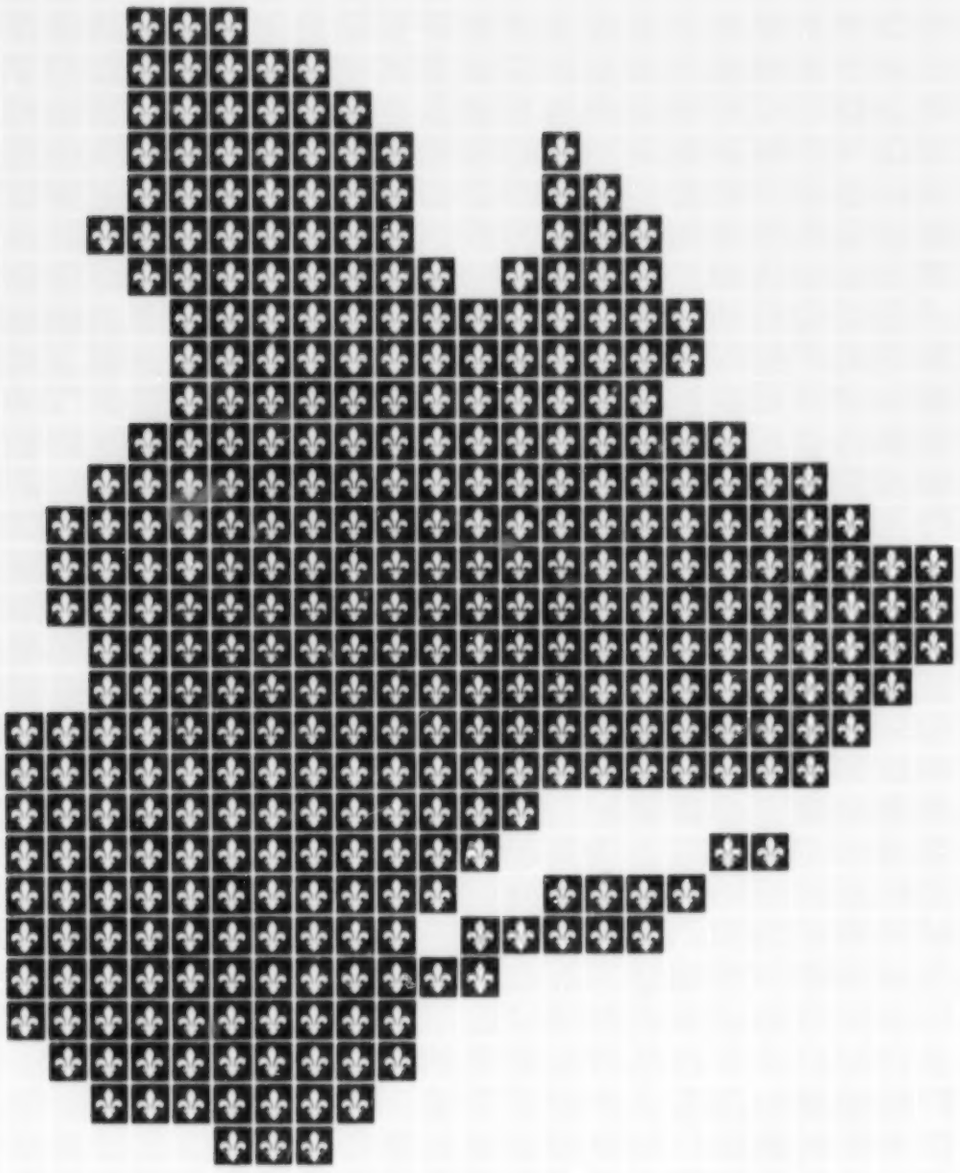

Avril 1977

E D U Q 8170737

Directions des politiques et plans

les secteurs défavorisés du Québec

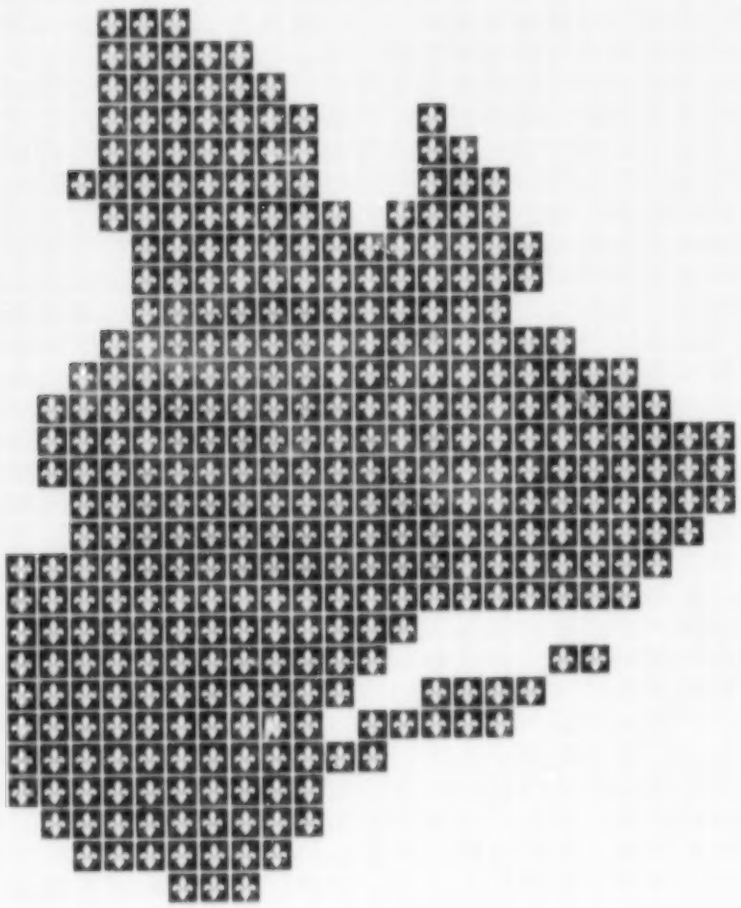

Publié par le Service général des communications
du ministère de l'Éducation
Québec, 1977

Dépôt légal: troisième trimestre 1977
Bibliothèque nationale du Québec

Avertissement

Le travail technique a été réalisé par messieurs Raymond Dépatie, Yvon Lefebvre et Pierre Parent pour le compte de la direction générale de la Planification. Mesdames Louise Bigras-Fauteux et Marie Giroux ont assuré la supervision du travail.

Les opérations informatiques ont été exécutées par monsieur Michel Chevrier.

La cartographie a été conçue et exécutée par messieurs Michel Fortier et Robert Lacasse du Service de la carte scolaire.

Toutes les données utilisées dans le cadre du présent travail proviennent du recensement du Canada de 1971. Elles ont été obtenues de la Section de la diffusion des données, Statistique Canada, Ottawa.

La présente étude exclut le territoire de l'île de Montréal. Pour connaître les secteurs défavorisés de l'île de Montréal, on peut consulter le document suivant: «Rapport sur les zones défavorisées de l'île de Montréal» par Raymond Dépatie, Yvon Lefebvre et Claude Parent, Conseil scolaire de l'île de Montréal, décembre 1974.

Table des matières

1. Introduction		1
2. Objectif de la détermination des secteurs défavorisés		3
3. Les indicateurs de milieux défavorisés		5
4. La méthodologie de détermination des secteurs défavorisés		7
5. Les résultats obtenus		9
5.1 Les populations vivant dans les secteurs défavorisés du Québec		9
5.2 La répartition géographique des secteurs défavorisés		10
5.3 La situation des commissions scolaires locales		12
6. Conclusion		13
Carte des secteurs défavorisés		
Cartogramme des commissions scolaires locales pour catholiques: les commissions scolaires défavorisées		
ANNEXES		
Annexe 1:	Description des secteurs défavorisés classés selon l'ordre décroissant de l'indice global de «défavorisation»	16
Annexe 2:	1. Classification des commissions scolaires locales pour catholiques selon l'ordre décroissant de l'indice global	53
	2. Indices globaux des commissions scolaires régionales	60
Annexe 3:	Données quantitatives sur les régions administratives scolaires	63
Annexe 4:	La méthodologie de construction de l'indice global de «défavorisation»	71

1. Introduction

Depuis la réforme de l'éducation, les services éducatifs sont devenus accessibles à tous les jeunes sur l'ensemble du territoire québécois. Cependant, on constate que, même si l'égalité d'accès est assurée, il persiste d'importantes inégalités dans la qualité des apprentissages réalisés et dans l'utilisation des services éducatifs des divers niveaux d'enseignement. Cette situation se retrouve surtout chez les groupes défavorisés au plan socio-économique.

Cette question de l'inégalité des chances d'éducation, reliée à l'appartenance à un groupe social déterminé, n'est pas particulière au Québec. La plupart des systèmes d'éducation occidentaux sont confrontés à ce problème et tentent de le résoudre par des politiques diverses.

Depuis plusieurs années, quelques commissions scolaires du Québec ont entrepris des interventions auprès de leur clientèle défavorisée. Le ministère de l'Éducation prévoit agir en priorité dans ce champ particulier au cours des prochaines années. Un plan de développement d'une politique d'interventions éducatives en milieux défavorisés est actuellement en préparation.

L'orientation générale de cette politique a été présentée dans le document «Éducation et Développement» en avril 1975. Elle vise à améliorer la qualité des services éducatifs en les adaptant à la clientèle des milieux défavorisés. Elle vise aussi à accroître certains services personnels, pour mieux répondre aux problèmes causés par des conditions de vie difficiles, et à offrir, selon les besoins, de nouveaux services pédagogiques aux enfants et aux adultes.

Les interventions résultant de cette politique s'adresseront aux groupes défavorisés et non pas aux familles ou aux individus pris isolément. L'école élémentaire et secondaire sera le lieu privilégié de ces interventions. Dans cette optique, il devient nécessaire de bien localiser les groupes défavorisés constituant une partie importante de la clientèle d'une école.

La connaissance des secteurs défavorisés du Québec est donc un premier jalon dans la préparation et l'implantation d'une politique d'interventions dans les milieux défavorisés. Elle permettra de mieux distribuer des ressources additionnelles et d'intervenir d'abord là ou les besoins sont les plus grands.

La détermination des secteurs défavorisés est basée sur les données du recensement canadien de 1971. Lorsque de nouvelles données seront disponibles après le recensement général de 1981, les calculs seront refaits afin de suivre l'évolution socio-économique des secteurs du territoire québécois.

2. Objectif de la détermination des secteurs défavorisés

Le présent travail vise à localiser les aires géographiques où sont concentrées des familles défavorisées sur l'ensemble du territoire québécois. Ces aires géographiques seront susceptibles de bénéficier, en priorité, de mesures spéciales d'interventions au niveau scolaire. Le but du travail n'est évidemment pas de repérer, sur le territoire québécois, les familles défavorisées. Il est certain qu'il s'en trouve presque partout. Il s'agit plutôt de trouver des concentrations de familles défavorisées car c'est par un ensemble de mesures au niveau des communautés locales, et non pas uniquement au niveau des familles prises séparément, qu'il faut tenter d'empêcher la reproduction du phénomène de la pauvreté.

La détermination des concentrations de familles défavorisées est fondée sur la notion d'inégalité. Cette notion est à la base de l'aspect comparatif de la méthodologie employée. On peut être pauvre en soi (pauvreté absolue), mais on est pauvre aussi par rapport à d'autres qui sont plus riches.

Les critères pour circonscrire la pauvreté peuvent être relatifs d'un point de vue qui est à la fois quantitatif et qualitatif. Ils dépendent avant tout des écarts qui existent entre les différents groupes sociaux dans la satisfaction des besoins considérés comme nécessaires pour vivre à titre de citoyen à part entière. La pauvreté, l'indigence, la misère sont toujours relatives au niveau socio-économique et culturel atteint par une société. Par exemple, l'individu qui n'a pas de baignoire ou de téléviseur en Afrique n'en souffre pas autant dans l'immédiat que celui qui vit à Montréal et pour lequel de tels objets sont absolument nécessaires. Il en est de même pour l'instruction, les revenus, les conditions de logement, les services de santé, les loisirs.

La différenciation des milieux défavorisés se fonde sur un certain nombre de facteurs qui sont nettement caractéristiques de tels milieux au plan socio-économique ou au plan socio-culturel. Chacun de ces facteurs doit constituer une caractéristique propre d'un milieu défavorisé, c'est-à-dire en être un véritable «indicateur». C'est à partir d'un regroupement de ces «indicateurs» qu'il sera possible de déterminer les secteurs défavorisés.

Ces «indicateurs» sont représentés par des variables construites à partir des données du recensement canadien de 1971. Ces variables ont été choisies par suite de recherches démontrant l'impact de tel ou tel facteur socio-économique, écologique ou culturel sur la promotion des individus et des groupes dans nos sociétés industrielles et aussi en fonction des limites imposées par la disponibilité de données pertinentes.

La «carte de la pauvreté» qui résulte du choix et du traitement de ces variables ne peut être considérée en soi comme une définition ou une description de la pauvreté, mais plutôt comme la résultante de données disponibles, susceptibles de nous révéler l'état de désavantage dans lequel se trouvent certains groupes d'individus par rapport à d'autres dans les différentes régions du Québec.

Le choix et le traitement des indicateurs a permis de localiser des concentrations de pauvres dans les secteurs et dans les commissions scolaires locales et de les placer dans l'ordre relatif de leur degré de pauvreté. Cela signifie que, même si une commission scolaire (ou un secteur) a sur son territoire des concentrations de familles défavorisées, et qu'elle (ou il) est classée parmi les défavorisées, *toutes les familles qui habitent son territoire ne sont pas des familles défavorisées.*

Les résultats de la détermination des secteurs défavorisés permettent de constater un état général de détérioration économique et sociale. Cependant, ils ne permettent pas de particulariser les caractéristiques propres aux différentes communautés locales. Pour avoir une telle connaissance des milieux, il faudrait entreprendre de nouvelles formes de recherche plus près du vécu des citoyens. Ces recherches devraient faire la liaison entre les besoins et les problèmes d'une commu-

nauté locale et les différentes solutions apportées par les institutions en place, notamment par l'école.

Ainsi, on pourra davantage tenter de trouver des solutions très appropriées dans le cas de populations dispersées sur un vaste territoire et souvent éloignées des services. Il appartiendra aux commissions scolaires d'expliquer avec les enseignants, les parents, les jeunes et les administrateurs locaux, la dynamique du milieu afin de trouver les solutions adaptées à la communauté pour lui permettre de profiter pleinement de l'organisation scolaire.

Ce travail a été réalisé à la suite d'une première étude publiée par le Conseil scolaire de l'Île de Montréal sur le sujet. Il ne faudra donc pas être surpris de retrouver ici un grand nombre de passages déjà écrits dans ce premier document, car même si le territoire étudié est différent, la problématique n'a pas pour autant été fondamentalement modifiée. Elle a été nuancée et précisée pour rendre davantage compte de plusieurs types de milieux de vie.

3. Les indicateurs de milieux défavorisés

À partir d'une liste préétablie d'un certain nombre de variables qui pouvaient être retenues comme «indicateurs» de milieux défavorisés, il a été possible d'en choisir dix-huit qui, du moins au plan théorique, apparaissaient propres à décrire les caractéristiques inhérentes aux milieux défavorisés. Il va sans dire que le choix des «indicateurs» tenait compte de leur pertinence vis-à-vis une approche scolaire des problèmes des milieux défavorisés.

Trois aspects devaient être considérés pour rendre compte de la réalité des milieux défavorisés: l'aspect économique ou économico-culturel, l'aspect culturel et la qualité de l'habitation. En conséquence, tous les indicateurs retenus se trouvent à rendre compte de l'un ou de l'autre de ces aspects et sont susceptibles de s'avérer de bons indicateurs de milieux défavorisés.

Les variables économiques

1° Le nombre de familles comptant un ou plusieurs enfants de 0 à 17 ans et dont le revenu total en 1970 a été inférieur à un certain montant par rapport au nombre total de familles comptant un ou plusieurs enfants de 0 à 17 ans. Le rapport est exprimé en pourcentage[1].

Le montant en question est de $5 500, $5 000, $4 500, ou $4 000, selon que le secteur est situé sur la Côte Nord ou aux Îles de la Madeleine, dans une zone «fortement urbanisée», dans une zone «de petite ville» ou dans une zone «peu ou non urbanisée»[2].

Par la suite, on appellera cette variable: le pourcentage de familles pauvres avec enfant(s) d'âge scolaire.

2° Le nombre de familles comptant un ou plusieurs enfants de 0 à 17 ans et dont le revenu total en 1970 a été supérieur à un certain montant par rapport au nombre total de familles comptant un ou plusieurs enfants de 0 à 17 ans.

Ce montant est de $11 000, $10 000, $9 000, ou $8 000, selon que le secteur est situé sur la Côte Nord ou aux Îles de la Madeleine, dans une zone «fortement urbanisée», dans une zone «de petite ville» ou dans une zone «peu ou non urbanisée»[2].

Par la suite, on appellera cette variable «le pourcentage de familles à l'aise financièrement avec enfant(s) d'âge scolaire».

3° Le nombre d'hommes ayant un ou plusieurs enfant(s) de 0 à 17 ans et qui ont travaillé moins de six mois au cours de l'année précédant juin 1971 par rapport au nombre total d'hommes ayant un ou plusieurs enfant(s) de 0 à 17 ans.

4° Le nombre d'hommes ayant un ou plusieurs enfant(s) de 0 à 17 ans et qui ont travaillé durant toute l'année (comme employé ou à leur propre compte) et dont le revenu personnel total en 1970 a été inférieur à un certain montant par rapport au nombre total d'hommes qui ont un ou plusieurs enfant(s) de 0 à 17 ans et qui ont travaillé durant toute l'année (comme employé ou à leur propre compte).

Ce montant est de $6 600, $6 000, $5 400, ou $4 800, selon que le secteur est situé sur la Côte Nord ou aux Îles de la Madeleine, dans une zone «fortement urbanisée», dans une zone «de petite ville» ou dans un zone «peu ou non urbanisée»[3].

1. Toutes les variables sont exprimées en pourcentage. Nous ne répéterons donc pas cette information dans les définitions qui suivent.

2. On trouvera à l'annexe 4 la justification du choix des variables et du niveau des seuils de revenu de même que l'explication de ce que l'on entend par Côte Nord, zone «fortement urbanisée», zone «de petite ville» et zone «peu ou non urbanisée».

3. On trouvera à l'annexe 4 la justification du choix des variables et du niveau des seuils de revenu de même que l'explication de ce que l'on entend par Côte Nord, zone «fortement urbanisée», zone «de petite ville» et zone «peu ou non urbanisée».

Par la suite, on appellera cette variable le pourcentage de pères de familles ayant un «faible taux de rémunération».

5° Le nombre d'hommes ayant un ou plusieurs enfant(s) de 0 à 17 ans qui avaient une occupation de travailleur manuel en juin 1971, par rapport au nombre total des pères de famille.

6° Le nombre d'hommes ayant un ou plusieurs enfant(s) de 0 à 17 ans qui avaient une occupation d'administrateur, de professionnel ou de technologiste, en juin 1971, par rapport au nombre total des pères de famille.

7° Le nombre de familles ne comptant aucun enfant de 0 à 17 ans, dont le revenu total en 1970 a été inférieur à un certain montant, par rapport au nombre total de familles ne comptant aucun enfant de 0 à 17 ans.

Ce montant est de $3,300., $3,000., $2,700., ou $2,500. selon que le secteur est situé sur la Côte Nord ou aux Îles de la Madeleine, dans une zone «fortement urbanisé», dans une zone de «petite ville», ou dans une zone «peu ou non urbanisée».

8° Le nombre de logements dans lesquels on comptait un ou plusieurs chambreurs en juin 1971, par rapport au nombre total de logements.

Les variables culturelles

9° Le nombre de mères ayant un ou plusieurs enfant(s) de 0 à 17 ans et qui comptaient sept années ou moins de scolarité en juin 1971 par rapport au nombre total de mères de famille.

10° Le nombre de mères ayant un ou plusieurs enfant(s) de 0 à 17 ans et qui comptaient douze années ou plus de scolarité en juin 1971 par rapport au nombre total de mères de famille.

11° Le nombre de jeunes de 15 à 18 ans qui n'ont pas fréquenté l'école durant l'année scolaire 1970-71 par rapport au nombre total de jeunes de 15 à 18 ans.

12° Le nombre de jeunes de 15 à 24 ans qui n'ont pas fréquenté l'école en 1970-71 et qui n'avaient pas d'emploi en juin 1971 par rapport au nombre total de jeunes de 15-24 ans qui n'ont pas fréquenté l'école en 1970-71.

13° Le nombre de personnes âgées de 18 à 40 ans par rapport à la population totale.

14° Le nombre de personnes âgées de plus de 40 ans par rapport à la population totale.

15° Le nombre de familles qui comptaient cinq enfants ou plus en juin 1971 par rapport au nombre total de familles qui comptaient un ou plusieurs enfant(s).

16° Le nombre de familles monoparentales en juin 1971 par rapport au nombre total de familles qui comptaient un ou plusieurs enfant(s).

Les variables relatives à la qualité de l'habitation

17° Le nombre de logements qui n'avaient ni baignoire, ni douche en juin 1971, par rapport au nombre total de logements.

18° Le nombre de logements qui comptaient 1.1 personne ou plus par pièce par rapport au nombre total de logements.

4. La méthodologie de détermination des secteurs défavorisés

La justification du choix des variables et la procédure suivie pour déterminer les secteurs défavorisés sont exposées en détail à l'annexe 4. On ne présente ici qu'un résumé.

La première étape du travail a consisté à découper l'ensemble du territoire québécois (à l'exception de l'île de Montréal) en un certain nombre d'unités spatiales d'observation ou de «secteurs». Il a d'abord été décidé d'utiliser les «secteurs de recensement» officiels de Statistique Canada pour le territoire des cinq régions métropolitaines de recensement: Montréal (sauf l'île), Québec, Hull, Sherbrooke et Trois-Rivières. Le reste du territoire québécois n'étant pas découpé en «secteurs de recensement» par Statistique Canada, il a été nécessaire de procéder à son découpage en secteurs. Cela a donné, au total, 589 secteurs dont la plupart ont une population totale comprise entre 5 000 et 10 000.

Ensuite, comme il était probable que les milieux défavorisés n'auraient pas exactement les mêmes caractéristiques dans tous les «milieux de vie» les 589 secteurs ont été ramenés à trois zones.

1° les secteurs situés dans les zones «fortement urbanisées» (il s'agit des régions métropolitaines de Montréal, de Québec et de Hull) au nombre de 213;

2° les secteurs situés dans les zones «de petites villes» (il s'agit des agglomérations urbaines de plus de 13 000 de population totale) au nombre de 94;

3° les secteurs situés dans les zones «peu ou non urbanisées» (il s'agit du reste du territoire québécois), au nombre de 282.

Toutes les variables décrites précédemment, sauf deux d'entre elles, se rapportent à chacun des 589 secteurs. Quant aux deux variables suivantes: la proportion de familles «pauvres» sans enfant et la proportion de logements avec chambreur(s), elles ne concernent que les secteurs situés, soit dans les zones «fortement urbanisées», soit dans les zones «de petites villes».

L'étape suivante du travail a consisté à vérifier si chacune des variables construites constitue effectivement un véritable «indicateur» de milieux défavorisés pour les secteurs de chacun des trois types de zone. On n'a conservé, pour le calcul de l'indice global, que les variables jugées pertinentes à chacun des types de zone.

Par la suite, les variables ont été pondérées et normalisées et à l'aide d'une formule «sommative», on est parvenu à calculer ce qui a été appelé un «indice global» de défavorisation. Cet indice a été calculé pour chacun des 589 secteurs. La valeur de l'indice global indique le degré de défavorisation d'un secteur.

Il est très important de retenir que plus la valeur numérique prise par l'indice global pour un secteur est élevée, plus on peut être certain d'y trouver une importante concentration spatiale de populations scolaires vivant dans un milieu défavorisé aux plans socio-économique et culturel.

Un indice global a été calculé pour chacune des commissions scolaires locales pour catholiques et pour chacune des commissions scolaires régionales. L'indice global pour une commission scolaire locale (ou régionale) est la valeur moyenne, pondérée par le nombre de familles avec enfant(s) d'âge scolaire dans chaque secteur, des indices globaux des secteurs compris dans la commission scolaire locale (ou régionale).

Le calcul de l'indice global a permis de classer les 589 secteurs du territoire québécois selon un ordre décroissant de «défavorisation», c'est-à-dire, du plus défavorisé au non défavorisé[4].

Les valeurs des indices globaux des 589 secteurs vont de 2,59589 à 0,31100. Dans cette hiérarchie, il a fallu déterminer un seuil à partir duquel des secteurs sont considérés comme défavorisés. Les valeurs des indices globaux se répartissant sur une courbe normale, on a placé la limite de défavori-

4. Nous employons l'expression «du plus défavorisé au non défavorisé» et non «du plus défavorisé au plus riche» parce que les variables utilisées sont des indicateurs de pauvreté et non de richesse.

sation à + ½ écart-type, soit à la valeur 1,16903. Les secteurs dont l'indice est supérieur à cette limite de 1,16903 sont considérés comme défavorisés.

Le groupe de secteurs défavorisés comprend 164 secteurs[5]. Parmi ces derniers, il nous a semblé important de distinguer des sous-groupes qui correspondent à des degrés différents de «défavorisation» à l'intérieur même de l'ensemble des 164 secteurs considérés comme défavorisés. Ces sous-groupes ont été déterminés par l'écart-type.

Les secteurs compris entre + ½ et + 1 écart-type (indices de 1,16903 à 1,34137) forment le premier groupe des secteurs qu'on considère légèrement défavorisés puisqu'ils ne se situent pas très loin de la moyenne provinciale. Les secteurs compris entre + 1 et + 1½ écart-type (indices de 1,35031 à 1,51636) forment le deuxième groupe, soit des secteurs moyennement défavorisés. Les secteurs situés au-delà de + 1½ écart-type (indices supérieurs à 1,52199) forment le groupe des secteurs les plus défavorisés. Le diagramme d'une courbe normale théorique illustre la position de ces trois groupes de secteurs défavorisés.

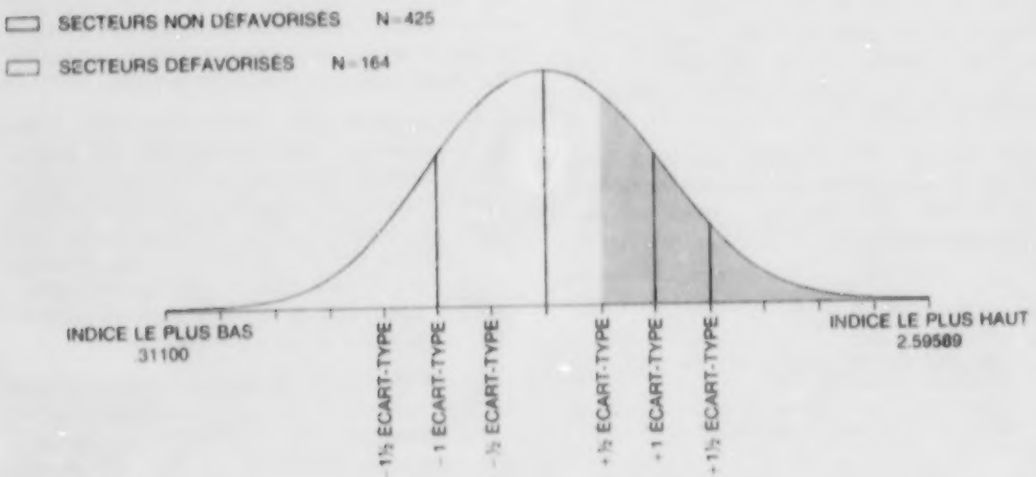

La détermination du seuil de «défavorisation à + ½ écart-type est arbitraire. On pourrait discuter longuement de la situation des secteurs qui se situent autour de ce seuil de défavorisation. Comme il fallait fixer une ligne de démarcation, un écart-type a été retenu. Cependant, il est évident que lors des interventions on tiendra compte du degré de «défavorisation» des secteurs et que les plus défavorisés seront les premiers considérés.

La procédure de classification des commissions scolaires locales pour catholiques a été la même que celle décrite ci-haut.

5. On trouvera à l'annexe 1 la description des secteurs défavorisés et l'indice global de chacun.

5. Les résultats obtenus

5.1 Les populations vivant dans les secteurs défavorisés du Québec

Il y a 164 secteurs défavorisés dans le Québec *(à l'exclusion de l'île de Montréal)*. Parmi ces secteurs, 52 sont dans le groupe des plus défavorisés, 57 dans le groupe des moyennement défavorisés et 55 dans le groupe des légèrement défavorisés. Au total, 1 128 515 personnes, dont 467 420 enfants de 0 à 17 ans, vivent dans des secteurs défavorisés.

Province de Québec
(à l'exception de l'île de Montréal)

Population *vivant* dans les différentes catégories de secteurs (1971)

Catégories de secteurs[6]	Population totale	Population Enfants de 0 à 17 ans	Nombre de familles
Groupe de secteurs les plus défavorisés (52)	366 490 9.25%	158 600 10.33%	50 015 8.46%
Groupe de secteurs moyennement défavorisés (57)	376 100 9.49%	155 825 10.15%	51 770 8.76%
Groupe de secteurs légèrement défavorisés (55)	385 925 9.74%	152 995 9.97%	54 140 9.16%
Groupe de secteurs non défavorisés (425)	2 834 005 71.52%	1 067 535 69.65%	435 090 73.62%
TOTAL (589)	3 962 520 100%	1 534 955 100%	591 015 100%

6. Il est important de rappeler que ce sont les secteurs qui sont défavorisés et non pas l'ensemble de la population ou des familles qui vivent dans ces secteurs.

5.2 La répartition géographique des secteurs défavorisés

À l'examen des résultats obtenus, on s'aperçoit que presque tous les milieux défavorisés du territoire québécois (en dehors de l'Île de Montréal) sont situés dans des zones «peu ou non urbanisées». En effet, parmi les 164 secteurs défavorisés, il n'y a que 9 secteurs (tous situés dans la ville de Québec) qui ne sont pas dans les zones «peu ou non urbanisées». On en vient donc à la conclusion que, si l'on considère le Québec dans son ensemble, à l'exclusion de l'Île de Montréal, la «pauvreté», aux plans socio-économique et culturel, est principalement un phénomène non urbain, étant donné que les zones dites «peu ou non urbanisées» comprennent de petites agglomérations de seulement quelques milliers d'habitants, en plus des territoires ruraux.

Ajoutons cependant que cette constatation serait sensiblement atténuée si le présent travail avait couvert le territoire de l'Île de Montréal puisque, comme des travaux antérieurs l'ont démontré, on retrouve un nombre assez considérable de secteurs nettement défavorisés dans la partie centrale de l'Île de Montréal[7].

L'examen de la situation géographique des régions administratives scolaires montre des disparités très grandes entre les régions.

Répartition en pourcentage des secteurs de chaque région administrative scolaire dans les groupes déterminés

Régions administratives scolaires	Catégories de secteurs				
	Secteurs les plus défavorisés (52)	Secteurs moyennement défavorisés (57)	Secteurs légèrement défavorisés (55)	Secteurs non défavorisés (425)	Total des secteurs (589)
01 Bas-St-Laurent/Gaspésie	53%	11%	15%	21%	100
02 Saguenay/Lac-St-Jean	7	27	3	63	100
03 Québec	13	13	9	65	100
04 Trois-Rivières	3	16	10	71	100
05 Cantons de l'Est	5	—	15	80	100
061 Sous-région nord de Montréal	1	4	5	90	100
062 Sous-région sud de Montréal	—	4	8	88	100
07 Outaouais	11	4	11	74	100
08 Nord-Ouest québécois	4	4	19	73	100
09 Côte-Nord	24	14	—	62	100

7. Conseil scolaire de l'île de Montréal, Rapport sur les zones défavorisées de l'île de Montréal, décembre 1974.

La région du Bas-Saint-Laurent/Gaspésie est de loin la plus pauvre. La quasi-totalité du territoire (près de 80%) est formée de secteurs défavorisés dont l'indice est supérieur à 1½ écart-type. Ils se trouvent donc en majorité dans la catégorie des plus défavorisés. Les régions de la Côte-Nord, du Saguenay/Lac-Saint-Jean et de Québec forment un deuxième groupe ayant entre 35% et 40% de leur territoire formé de secteurs défavorisés. Notons que dans la région de Québec les secteurs défavorisés sont concentrés sur la rive sud du Saint-Laurent, ce qui fait que le territoire de cette partie de la région est en majorité défavorisé. Les autres régions administratives sont moins pauvres, particulièrement celles de Montréal. Des deux tableaux suivants, le premier donne la proportion de secteurs défavorisés de chaque région administrative scolaire; le deuxième, la proportion de la population de chaque région qui vit dans des secteurs[8] défavorisés.

Proportion de la population de chaque région administrative scolaire qui vit dans les secteurs défavorisés[9]

Régions administratives scolaires	Catégories de secteurs			
	Secteurs les plus défavorisés	Secteurs moyennement défavorisés	Secteurs légèrement défavorisés	Total de la population qui vit dans les secteurs défavorisés
01 Bas-St-Laurent/Gaspésie	53.4%	11.0%	15.9%	80.3%
02 Saguenay/Lac-St-Jean	2.3	29.1	2.2	33.6
03 Québec	14.8	12.5	8.7	36.0
04 Trois-Rivières	3.9	17.4	14.0	35.3
05 Cantons de l'Est	4.8	—	12.8	17.6
061 Sous-région nord de Montréal	2.3	5.5	8.6	16.4
062 Sous-région sud de Montréal	—	3.7	9.3	18.0
07 Outaouais	13.6	2.5	11.5	27.6
08 Nord-Ouest québécois	10.0	4.4	14.2	28.6
09 Côte-Nord	21.1	12.9	—	34.0

8. Le détail des informations est à l'annexe 3.

9. Toutes les personnes qui vivent dans les secteurs défavorisés ne sont pas défavorisées. Cependant dans ces secteurs on trouve des concentrations importantes de familles défavorisées.

5.3 La situation des commissions scolaires locales

Pour établir un ordre dans la situation de pauvreté des territoires des commissions scolaires, on a calculé pour chacune un indice global de défavorisation[10]. Le classement des 167 commissions scolaires locales pour catholiques indique que 51 d'entre elles ont des concentrations importantes de familles défavorisées. Parmi elles, 12 sont dans le groupe des plus défavorisées, 16 dans le groupe des moyennement défavorisées et 23 dans le groupe des légèrement défavorisées.

La répartition géographique des commissions scolaires est semblable à celle des secteurs défavorisés. Les plus défavorisées sont dans les régions du Bas-Saint-Laurent/Gaspésie, au sud de la région de Québec et sur la Côte-Nord. Les moyennement défavorisées sont dans ces mêmes régions auxquelles il faut ajouter les régions du Saguenay/Lac-Saint-Jean, de l'Outaouais et de Trois-Rivières. Les commissions scolaires légèrement défavorisées sont disséminées sur l'ensemble du territoire québécois à l'exclusion des régions des Cantons de l'Est et de Montréal-Sud, qui n'ont aucune commission scolaire défavorisée.

En comparant les résultats des secteurs et des commissions scolaires, il est nécessaire de rappeler que si une commission scolaire n'apparaît pas parmi les 51 commissions scolaires défavorisées, cela ne veut pas dire qu'elle ne compte pas de milieux défavorisés sur son territoire. Il faut donc plutôt penser que le poids relatif des milieux défavorisés ne compte pas suffisamment dans le calcul de l'indice global pour faire de cette commission scolaire une commission scolaire défavorisée. C'est ainsi que la Commission des École catholiques de Québec, prise dans son ensemble, ne se présente pas parmi les commissions scolaires défavorisées. Pourtant, un certain nombre de ses secteurs comptent parmi les plus défavorisés.

10. La liste des commissions scolaires classées selon l'ordre décroissant de l'indice global est à l'annexe 2.

ERRATA PAGE 13

A LA SUITE DE L'IMPRESSION EN NOIR ET BLANC DES DEUX CARTES SYNTHESES, LA CORRESPONDANCE DES COULEURS INDIQUEES A LA DEUXIEME COLONNE DE LA PAGE 13 EST LA SUIVANTE:

ORANGE: GRIS FONCE

VERT : GRIS INTERMEDIAIRE

JAUNE : GRIS PALE

6. Conclusion

Les résultats de cette étude et ceux d'une étude semblable portant sur le territoire de l'île de Montréal montrent que la pauvreté au Québec est un phénomène des grandes villes de Montréal et de Québec et des régions rurales. Dans les régions rurales, les secteurs défavorisés sont surtout concentrés dans l'arrière-pays, là où se trouve une économie basée sur les industries primaires traditionnelles qui, compte tenu du climat, des sols et de l'éloignement des grands centres, sont difficilement rentables. Le problème de la lutte à la pauvreté dépasse de beaucoup les possibilités d'interventions du système d'éducation. Elles ne peuvent constituer qu'un des éléments d'une action concertée pour réduire les inégalités économiques et sociales.

Des interventions éducatives auprès des milieux défavorisés sont réalisées depuis de nombreuses années dans les zones urbaines défavorisées. Dans les milieux ruraux, l'expérience acquise est embryonnaire, sinon inexistante. Les conditions d'interventions sont difficiles notamment à cause de la dispersion territoriale de la population, de l'éloignement des grands centres urbains qui rend certaines ressources inaccessibles, de la difficulté de recruter des professeurs et des spécialistes, etc. En outre, en étudiant la carte des secteurs défavorisés, on constate que 17 commissions scolaires sont formées entièrement de secteurs classés dans la catégorie des plus défavorisés. Elles ont donc, sur tout leur territoire, des concentrations importantes de familles et, par conséquent, d'élèves défavorisés. Comment peuvent-elles réaliser des interventions particulières, alors que c'est l'ensemble de leur territoire qui est concerné, qu'elles ne peuvent distraire des ressources humaines ou financières d'un secteur favorisé pour les donner à un plus pauvre, qu'elles sont probablement aux prises avec les problèmes bien connus d'administration et d'organisation scolaire des milieux à faible densité de population?

Ces questions, relatives aux problèmes de qualité de l'éducation scolaire des élèves de milieux défavorisés ruraux et d'organisation des services éducatifs, montrent bien que le travail de détermination des secteurs défavorisés du Québec n'est qu'une première étape dans la mise en place d'interventions qui assureront une véritable démocratisation de l'éducation.

Les deux cartes qui suivent illustrent la répartition géographique des secteurs et des commissions scolaires classés comme défavorisés.

Un secteur ou une commission scolaire est dit(e) défavorisé(e) lorsqu'il ou elle comprend un ou des groupes de familles défavorisées sur son territoire. *Il est évident que ce ne sont pas toutes les familles habitant un secteur ou une commission scolaire défavorisés qui sont effectivement défavorisées.*

Les catégories de secteurs ou de commissions scolaires locales ont été représentées comme suit:

orange:

les secteurs ou les commissions scolaires les plus défavorisés.

vert:

les secteurs ou les commissions scolaires moyennement défavorisés.

jaune:

les secteurs ou les commissions scolaires légèrement défavorisés.

les secteurs ou les commissions scolaires non défavorisés ont été laissés en blanc.

Annexes

Annexe I

Description des secteurs défavorisés classés selon l'ordre décroissant de l'indice global.

Les trois premiers chiffres du code des secteurs renvoient au code de la commission scolaire locale ou intégrée, les trois derniers chiffres sont le code du secteur lui-même. Les lettres **R**, **M** et **G** ont la signification suivante:

R secteurs situés dans les zones peu ou non urbanisées;

M secteurs situés dans les zones de petites villes;

G secteurs situés dans les zones métropolitaines.

No code du secteur	Nom de la commission scolaire locale ou intégrée	Unités territoriales constituant le secteur	Valeur de l'indice global
R 689 001	du Littoral	Territoire débutant à l'est de Natashquan et se terminant à Blanc Sablon	2,59589
R 064 001	de Rocher Percé	Percé	2,15867
R 021 003	de la Mitis	La Rédemption Ste-Jeanne d'Arc Fleuriault St-Gabriel St-Charles Garnier St-François-Xavier-des-Hauteurs	2,08720
R 151 002	Des Basques	St-Jean-de-Dieu St-Médard Ste-Rita St-Clément St-Cyprien	1,96816
R 156 002	de Témiscouata	St-Guy Lac-des-Aigles Biencourt St-Michel-de-Squatec	1,96344
R 192 003	de Montmagny	Lac-Frontière St-Juste-de-Bretenières Ste-Lucie-de-Beauregard St-Fabien-de-Panet Ste-Apolline-de-Patton Montminy St-Philémon N.-D. du Rosaire St-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud	1,95162

No code du secteur	Nom de la commission scolaire locale ou intégrée	Unités territoriales constituant le secteur	Valeur de l'indice global
R 039 002	des Îles	L'étang-du-Nord Bassin Havre-Aubert Île-d'Entrée	1,94351
R 049 003	Vallée de la Matapédia	St-Damase St-Noël St-Moïse St-Cléophas Ste-Irène Sayabec Ste-Marie-de-Sayabec Val-Brillant St-Pierre-du-Lac St-Jean-Baptiste-Vianney	1,93417
R 011 001	de Monseigneur Matte	Port-Daniel, partie est Port-Daniel, partie ouest Shigawake St-Godefroy Hopetown Hope	1,92548
R 022 005	La Neigette	Ste-Blandine St-Marcellin Mont-Lebel St-Narcisse-de-Rimouski Trinité-des-Monts	1,89301
R 052 003	de Matane	Capucins Les-Méchins St-Paulin-Dalibaire Grosses Roches St-Thomas-de-Cherbourg St-Jean-de-Cherbourg Ste-Félicité, village Ste-Félicité, municipalité Petite-Matane St-Adelme St-Nil	1,86775

No code du secteur	Nom de la commission scolaire locale ou intégrée	Unités territoriales constituant le secteur	Valeur de l'indice global
R 039 001	des Îles	Grosse-Île Grande-Entrée Fatima Havre-aux-Maisons Cap-aux-Meules	1,84741
R 051 003	de La Tourelle	St-Joachim-de-Tourelle La Marthe Marsoui Rivière-à-Claude Mont St-Pierre St-Maxime du Mont Louis Ste-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine	1,84230
R 064 002	de Rocher Percé	Ste-Thérèse-de-Gaspé Grande-Rivière Grande-Rivière Ouest	1,79363
R 193 001	L'Islet-Sud	St-Adalbert St-Marcel Ste-Félicité St-Pamphile St-Omer Ste-Perpétue Tourville	1,79015
R 052 002	de Matane	Baie-des-Sables St-Ulric St-Ulric-de-Matane St-Léandre Ste-Paule St-Luc St-Jérôme-de-Matane St-René-de-Matane	1,77386

No code du secteur	Nom de la commission scolaire locale ou intégrée	Unités territoriales constituant le secteur	Valeur de l'indice global
R 012 001	de Ristigouche	Pointe-à-la-Croix St-Fidèle-de-Ristigouche Ristigouche Ristigouche partie sud-est St-Laurent-de-Matapédia St-Alexis-de-Matapédia St-François-d'Assise L'Ascension-de-Matapédia	1,77289
R 091 002	de Dolbeau	Dolbeau	1,75692
R 061 002	des Anses	Pabos-Mills Newport Ste-Germaine-de-l'Anse-aux-Gascons	1,74707
R 134 002	Langevin	Ste-Rose-de-Watford St-Louis-de-Gonzague St-Benjamin St-Prosper Ste-Aurélie St-Zacharie, village St-Zacharie, municipalité	1,73375
R 062 001	de Forillon	le territoire limité d'une part par le Golfe St-Laurent et d'autre part, par une ligne passant par les localités suivantes: L'Anse-à-Valleau, Morris, Portage-Griffon et l'Anse-au-Griffon	1,71612
R 049 002	Vallée de la Matapédia	St-Alexandre-des-Lacs St-Tharcisius Lac-au-Saumon St-Edmond St-Léon-Le-Grand St-Zénon-du-Lac-Humqui Amqui St-Benoit-Joseph-Labre	1,70024

No code du secteur	Nom de la commission scolaire locale ou intégrée	Unités territoriales constituant le secteur	Valeur de l'indice global
R 274 002	du Lac Mégantic	Frontenac St-Augustin-de-Woburn Piopolis N-D-des-Bois Val-Racine Milan Marston	1,69415
R 049 001	Vallée de la Matapédia	Ste-Marguerite Ste-Florence St-Raphaël d'Albertville Causapscal St-Jacques-le-Majeur-de-Causapscal	1,68208
R 153 001	Des Montagnes	St-Jean-de-la-Lande St-Benoit-Abbé Dégelis N.-D.-du-Lac St-Juste-du-Lac Auclair St-Godard-de-Lejeune	1,67377
R 461 002	de la Haute Gatineau	Sicotte Deléage Aumond Bois-Franc Montcerf Lytton	1,66350
R 461 003	de la Haute Gatineau	Messine Bouchette Cameron Ste-Thérèse-de-la-Gatineau Blue Sea Wright Gracefield Northfield Aylwin Hincks Low Denholm Alleyn et Cawood	1,64349

No code du secteur	Nom de la commission scolaire locale ou intégrée	Unités territoriales constituant le secteur	Valeur de l'indice global
R 132 004	des Érables	Aubert Gallion St-Jean-de-la-Lande St-Benoit-Labre St-Ephrem-de-Beauce St-Ephrem-de-Tring	1,62787
R 274 003	du Lac Mégantic	Audet Ste-Cécile de Whitton Nantes Lac-Drolet Gayhurst, partie sud-est Winslow-sud St-Romain St-Sébastien, village St-Sébastien, municipalité Lambton, village Lambton, municipalité	1,60425
R 156 001	de Témiscouata	St-Eusèbe St-Elzéar St-Honoré St-Louis du Ha! Ha! Cabano	1,60176
R 155 001	de Rivière-du-Loup	L'Isle-Verte N.-D. des-Sept-Douleurs St-Arsène St-Jean-Baptiste de l'Isle-Verte St-Georges-de-Cacouna, municipalité St-Georges-de-Cacouna, village	1,59637
R 531 001	de Bersimis	Colombier Forestville St-Luc-de-Laval Ste-Anne-de-Portneuf St-Paul-du-Nord Sault-au-Mouton	1,59636

No code du secteur	Nom de la commission scolaire locale ou intégrée	Unités territoriales constituant le secteur	Valeur de l'indice global
R 475 001	de Pontiac	Rapide-des-Joachims Sheen, Esther, Aberdeen et Malokoff Chichester Chapeau Isle-aux-Alumettes Isle-aux-Alumettes, partie est Waltham et Bryson Mansfield et Pontefract Fort Coulonge Litchfield Grand-Calumet Thorne Campbell's Bay Bryson Portage-du-Fort Leslie, Clapham et Huddersfield	1,59543
R 021 002	de La Mitis	Les Boules St-Antoine-de-Padoue-de-Kempt St-Octave-de-Métis Métis-sur-Mer Grand-Métis Ste-Angèle-de-Mérici, village St-Joseph-de-Lepage Ste-Angèle-de-Mérici, municipalité Price	1,59514
R 231 003	Val-Mauricie	St-Boniface-de-Shawinigan St-Barnabé Charette St-Gérard-des-Laurentides St-Mathieu St-Elie St-Alexis Hunterstown St-Paulin, village St-Paulin, municipalité	1,59114

No code du secteur	Nom de la commission scolaire locale ou intégrée	Unités territoriales constituant le secteur	Valeur de l'indice global
R 462 002	Pierre-Neveu	Lac-du-Cerf N.-D.-de-Pontmain St-Aimé-du-Lac-des-Îles Robertson et Pope	1,58652
R 191 001	de La Pocatière	Rivière-Ouelle St-Pacôme, village St-Pacôme, municipalité St-Gabriel-Lallemant	1,58344
R 154 001	Jean Chapais	St-Alexandre St-Joseph-de-Kamouraska Ste-Hélène St-Germain St-Pascal, municipalité St-Pascal, village Woodbridge Mont-Carmel Kamouraska St-Louis-de-Kamouraska St-Denis St-Philippe-de-Néri	1,58203
R 022 006	La Neigette	St-Odile-sur-Rimouski Bic Ste-Cécile-du-Bic St-Valérien St-Fabien St-Eugène-de-Ladrière	1,58025
R 481 002	Seigneurie	Duhamel Lac-des-Plages Ponsonby Suffolk et Addington Namur Vinoy N.-D.-de-la-Paix Montpellier Lac-Simon Chénéville Ripon, village Ripon, municipalité	1,57980

No code du secteur	Nom de la commission scolaire locale ou intégrée	Unités territoriales constituant le secteur	Valeur de l'indice global
R 152 001	Des Frontières	St-Marc-du-Lac-Long St-Joseph-de-la-Rivière-Bleue, municipalité St-Joseph-de-la-Rivière-Bleue, village Sully St-Pierre-d'Escourt St-Athanase St-Eleuthère	1,57262
R 121 001	du Gouffre	St-Hilarion St-Urbain Les Éboulements Rivière-du-Gouffre St-Joseph-de-la-Rive La Baleine St-Bernard-de-l'Île-aux-Coudres St-Louis-de-l'Île-aux-Coudres	1,57100
R 063 002	de Grande-Hermine	Territoire délimité au Nord par les limites de la commission scolaire de Forillon, à l'Est par le Golfe St-Laurent, au Sud par la Baie de Gaspé et à l'Ouest par la rivière Dartmouth	1,56792
R 135 002	des Cèdres	Shenley St-Honoré St-Martin St-René St-Théophile-de-la-Beauce St-Théophile	1,56234
R 134 001	Langevin	St-Magloire-de-Bellechasse St-Luc Ste-Sabine St-Camille-de-Lellis Ste-Justine St-Cyprien Lac-Etchemin Ste-Germaine-du-Lac-Etchemin	1,55308

No code du secteur	Nom de la commission scolaire locale ou intégrée	Unités territoriales constituant le secteur	Valeur de l'indice global
R 173 001	de l'Élan	Armagh St-Cajétan-d'Armagh St-Nérée St-Lazare St-Damien de Buckland N.-D.-Auxiliatrice-de-Buckland St-Nazaire-de-Dorchester	1,55158
R 342 002	Nord-Joli	St-Ignace-du-Lac St-Michel des Saints St-Zénon St-Damien Ste-Émilie-de-l'Énergie Ste-Béatrix St-Jean-de-Matha St-Didace St-Charles-de-Mandeville St-Gabriel St-Gabriel-de-Brandon St-Cléophas	1,54164
R 265 003	de Grandpré	Ste-Angèle St-Léon-le-Grand St-Sévère Yamachiche Ste-Anne-de-Yamachiche	1,54152
R 194 001	Trois-Saumons	St-Damase-de-l'Islet St-Cyrille-de-Lessard St-Aubert St-Eugène St-Jean-Port-Joli L'Islet-sur-Mer N.-D.-de-Bon-Secours-de-l'Islet	1,54134
R 102 003	de Port-Alfred	Grande Baie Otis St-Jean Dumas	1,53879

No code du secteur	Nom de la commission scolaire locale ou intégrée	Unités territoriales constituant le secteur	Valeur de l'indice global
R 499 002	du Lac-Témiscamingue	Nédelec Guérin Moffet N.-D. du Nord Angliers St-Eugène-de-Guigues St-Bruno-de-Guigues St-Isidore Duhamel-ouest Ville-Marie Belleterre Latulippe et Gaboury Fugèreville Lorainville N.-D.-de-Lourdes-de-Lorrainville St-Placide-de-Béarn St-Édouard-de-Fabre	1,52853
R 542 001	Louis-Joliet	Natashquan Baie-Johann-Beetz Havre St-Pierre Longue-Pointe Rivière-St-Jean Rivière-au-Tonnerre	1,52536
R 133 001	de St-Joseph	St-Odilon-de-Cranbourne St-Édouard-de-Frampton Sts-Anges St-Joseph-de-Beauce, municipalité L'Enfant-Jésus Vallée-Jonction	1,52199

No code du secteur	Nom de la commission scolaire locale ou intégrée	Unités territoriales constituant le secteur	Valeur de l'indice global
Limite pour + 1½ écart-type			
R 135 001	des Cèdres	St-Ludger Risborough et partie de Marlow St-Robert-Bellarmin St-Gédéon, municipalité St-Gédéon, village St-Hilaire-de-Dorset Courcelles La Guadeloupe St-Évariste-de-Forsyth	1,51636
R 252 007	de Drummondville	Grantham-Ouest Ste-Majorique-de-Grantham St-Joachim-de-Courval Ste-Pie-de-Guire St-Bonaventure St-David St-Edmond-de-Grantham St-Guillaume, village St-Guillaume, municipalité St-Eugène St-Germain-de-Grantham, village St-Germain-de-Grantham, municipalité	1,51455
R 072 001	Delisle	Ste-Monique St-Henri-de-Taillon Delisle Taché St-Coeur-de-Marie Lamarche Labrecque L'Ascension-de-Notre-Seigneur	1,51205
R 532 003	de Manicouagan	Pointe-Lebel Pointe-aux-Outardes Baguenau Chute-aux-Outardes	1,50860

No code du secteur	Nom de la commission scolaire locale ou intégrée	Unités territoriales constituant le secteur	Valeur de l'indice global
G 669 021	C.E.C. de Québec	Région métropolitaine de Québec Secteur de recensement no. 21 Ouest — Rivière St-Charles, Boul. Laurentien et rue Dorchester Nord — Rivière St-Charles Est — de l'Église Sud — rue St-Vallier	1,49822
R 241 001	Les Becquets	Deschaillons Deschaillons-sur-St-Laurent St-Jacques-de-Parisville Fortierville Ste-Philomène-de-Fortierville Ste-Françoise Manseau St-Joseph de Blandford Ste-Sophie-de-Lévrard Ste-Marie Ste-Marie-de-Blandford Les Becquets St-Pierre-les-Becquets Ste-Cécile-de-Lévrard	1,49589
R 482 001	Vallée-de-la-Lièvre	N.-D.-du-Laus Bowman Val-des-Bois Portland-Ouest N.-D.-de-la-Salette L'Ange-Gardien Buckingham, municipalité Buckingham, partie ouest Denholm	1,49554

No code du secteur	Nom de la commission scolaire locale ou intégrée	Unité territoriales constituant le secteur	Valeur de l'indice global
R 223 002	de Jean-Rivard	Ste-Sophie St-Pierre-Baptiste Inverness, village Inverness, municipalité Plessisville, municipalité N.-D.-de-Lourdes Villeroy Val-Alain Lyster Laurierville Ste-Anastasie-de-Nelson	1,49254
R 442 005	de St-Hyacinthe	St-Louis St-Bernard, partie sud St-Jude St-Barnabé St-Denis, village St-Denis, municipalité St-Charles St-Charles-sur-Richelieu	1,49014
R 234 002	de Normandie	St-Roch-de-Mékinac St-Thècle, village St-Rémi St-Thècle, municipalité St-Joseph-de-Mékinac Montauban N.-D. des Anges	1,49003
R 011 002	de Monseigneur Matte	Paspébiac New-Carlisle	1,48711
R 051 001	de La Tourelle	Cap-Chat	1,48449

No code du secteur	Nom de la commission scolaire locale ou intégrée	Unités territoriales constituant le secteur	Valeur de l'indice global
R 202 001	Grand-Bois	St-Ubalde, village St-Ubalde, municipalité St-Thuribe St-Casimir, village St-Casimir, municipalité St-Alban, village St-Alban, municipalité St-Casimir-Est St-Marc-des-Carrières St-Charles-de-Grondines, village St-Charles-de-Grondines, municipalité St-Gilbert Deschambault St-Joseph-de-Deschambault	1,48046
R 093 001	de Normandin	St-Thomas-Didyme St-Edmond Girardville Albanel, village Albanel, municipalité Normandin, village Normandin, municipalité	1,47890
R 094 001	Vallée-de-Mistassini	St-Stanislas St-Michel-de-Mistassini Mistassini Ste-Jeanne-d'Arc Péribonka St-Augustin St-Ludger-de-Milot	1,47392
R 082 002	Les-deux-Rives	Shipshaw Bourget St-Ambroise, village St-Ambroise, municipalité Bégin	1,47216

No code du secteur	Nom de la commission scolaire locale ou intégrée	Unités territoriales constituant le secteur	Valeur de l'indice global
R 132 001	des Érables	St-Georges Est N.-D.-de-la-Providence St-Philibert Linière St-Côme-de-Kennebec	1,46983
R 473 004	de Gatineau	Perkins	1,46157
R 171 001	de Bellechasse	St-Vallier, village St-Vallier, municipalité St-Michel St-Étienne-de-Beaumont St-Charles St-Charles-Borromé La Durantaye St-Gervais et Protais St-Raphaël, village St-Raphaël, municipalité	1,45555
R 174 001	Abénakis	St-Léon-de-Standon St-Malachie Louis-Joliet Ste-Claire Honfleur	1,45249
R 095 002	Roberval	Roberval, municipalité St-Hedwidge Chambord St-Louis-de-Chambord St-François-de-Salles Lac Bouchette St-André-du-Lac-St-Jean St-Thomas-d'Aquin	1,44520
R 343 003	Des Cascades-l'Achigan	St-Côme N.-D. de-la-Merci Rawdon, municipalité Entrelacs Chertsey Lac Paré St-Alphonse-de-Rodriguez Ste-Marcelline-de-Kildare	1,44098

No code du secteur	Nom de la commission scolaire locale ou intégrée	Unités territoriales constituant le secteur	Valeur de l'indice global
R 192 001	de Montmagny	Cap St-Ignace	1,44065
R 265 001	de Grand Pré	Maskinongé St-Joseph-de-Maskinongé St-Justin Ste-Ursule St-Édouard	1,43874
R 341 002	de Berthier-Dautraie	St-Norbert St-Cuthbert St-Viateur St-Barthélémy	1,43378
R 151 001	Des Basques	St-Simon St-Mathieu-de-Rioux Ste-Françoise St-Éloi Trois-Pistoles N.-D.-des-Neiges-des-Trois-Pistoles	1,43298
R 103 002	Valin	St-David-de-Falardeau Tremblay St-Honoré, village St-Honoré, municipalité Ste-Rose-du-Nord St-Fulgence, village St-Fulgence, municipalité	1,43125
R 092 001	La Vallière	St-Prime St-Félicien, ville St-Félicien, municipalité St-Méthode N.-D.-de-la-Doré	1,42534
R 122 001	Laure-Conan	St-Firmin St-Siméon St-Fidèle-de-Mont-Murray Rivière-Malbaie Cap-à-l'Aigle	1,41818

No code du secteur	Nom de la commission scolaire locale ou intégrée	Unités territoriales constituant le secteur	Valeur de l'indice global
R 261 001	des Chenaux	St-François Xavier de-Batiscan Ste-Geneviève-de-Batiscan La Pérade Ste-Anne-de-la-Pérade St-Narcisse St-Prosper St-Stanislas, village St-Stanislas, municipalité	1,41231
R 343 001	Des-Cascades-l'Achigan	L'Épiphanie, ville L'Épiphanie, municipalité St-Lin Laurentides St-Roch-de-L'Achigan St-Roch-Ouest	1,41182
R 213 001	Marie-Victorin	Leclercville Ste-Émilie St-Louis-de-Lotbinière Lotbinière St-Janvier-de-Joly St-Édouard-de-Lotbinière Ste-Croix, village Ste-Croix, municipalité Laurier Station St-Antoine-de-Tilly N.-D.-du-Sacré-Coeur-d'Issoudun	1,40805
R 533 001	de Tadoussac	Escoumins Bergeronnes Grandes-Bergeronnes Tadoussac Sacré-Coeur-de-Jésus, village Sacré-Coeur-de-Jésus, municipalité	1,40210
R 014 001	de Val-d'Accueil	Caplan St-Alphonse St-Elzéar Bonaventure St-Siméon	1,40070

No code du secteur	Nom de la commission scolaire locale ou intégrée	Unités territoriales constituant le secteur	Valeur de l'indice global
R 073 001	Belle-Rivière	St-Gédéon, village St-Gédéon, municipalité St-Bruno, village St-Bruno, municipalité St-Jérôme, village St-Jérôme, municipalité Desbiens Hébertville N.-D.-d'Hébertville Ste-Croix Lac-à-la-Croix	1,39420
R 212 001	Lotbinière	St-Étienne Francoeur St-Apollinaire St-Flavien, village St-Flavien, municipalité St-Agapitville St-Agapit-de-Beaurivage Nelson St-Gilles Ste-Agathe St-Octave-de-Dosquet Ste-Agathe-de-Lotbinière	1,39366
R 112 003	de Thetford-Mines	St-Méthode-de-Frontenac Ste-Clotilde Sacré-Coeur-de-Marie, partie sud Sacré-Coeur-de-Jésus East Broughton East Broughton Station St-Pierre-de-Broughton	1,39255

No code du secteur	Nom de la commission scolaire locale ou intégrée	Unités territoriales constituant le secteur	Valeur de l'indice global
R 281 003	de Sorel	St-Ours, village St-Ours, municipalité St-Aimé Massueville St-Robert St-Victoire-de-Sorel Yamaska Yamaska-Est St-Michel d'Yamaska Ste-Anne-de-Sorel	1,38828
R 359 002	des Laurentides	Amherst Arundel Montcalm La Minerve Joly La Conception Labelle Mont-Tremblant St-Jovite, village St-Jovite, municipalité Brébeuf Lac-Carré Lac-Supérieur St-Faustin	1,38547
R 131 001	de Beauceville	St-Simon-les-Mines St-François-de-Beauce Beauceville-Est Beauceville St-François-Ouest St-Alfred St-Victor St-Victor-de-Tring	1,38511

No code du secteur	Nom de la commission scolaire locale ou intégrée	Unités territoriales constituant le secteur	Valeur de l'indice global
R 443 003	Val-Monts	St-Marcel St-Hugues, village St-Hugues, municipalité St-Nazaire-d'Acton Ste-Hélène-de-Bagot, village Ste-Hélène, municipalité St-Simon St-Liboire, village St-Liboire, municipalité Upton St-Ephrem-d'Upton	1,38016
R 192 004	de Montmagny	Berthier St-François-de-Sales-de-la-Rivière-du-Sud St-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud	1,37811
R 453 002	Lévis-Sauvé	Ste-Clotilde St-Jean-Chrysostome St-Chrysostome St-Antoine Abbé, partie nord-est Havelock	1,37390
R 155 003	de Rivière-du-Loup	St-Patrice-de-la-Rivière-du-Loup St-Antonin N.-D.-du-Portage Andréville St-André	1,37375
G 669 024	C.E.C. de Québec	Région métropolitaine de Québec: secteur de recensement no. 24 Ouest: rue St-Roch Nord: rivière St-Charles Est: bassin Louise Sud: Les Remparts	1,36729

No code du secteur	Nom de la commission scolaire locale ou intégrée	Unités territoriales constituant le secteur	Valeur de l'indice global
R 243 002	Port-Royal	St-Sylvère, village St-Sylvère, municipalité Annaville St-Célestin St-Wenceslas, village St-Wenceslas, municipalité Aston-Jonction St-Raphaël, partie sud Ste-Eulalie St-Léonard St-Léonard d'Aston Ste-Perpétue Ste-Brigitte-des-Saults	1,36726
R 252 005	de Drummondville	Kingsey Falls, village Kingsey, municipalité Kingsey St-Lucien St-Nicéphore L'Avenir, village L'Avenir, municipalité	1,35729
R 519 004	Abitibi	St-Janvier Macamic, municipalité Macamic, ville Authier Poularies Taschereau Privat	1,35563
G 669 022	C.E.C. de Québec	Région métropolitaine de Québec: Secteur de recensement no. 22 Ouest: de l'Église Nord: rivière St-Charles Est: Mgr Gauvreau Sud: St-Vallier Est	1,35212

No code du secteur	Nom de la commission scolaire locale ou intégrée	Unités territoriales constituant le secteur	Valeur de l'indice global
R 242 002	du Lac St-Pierre	St-Antoine-de-la-Baie-du-Febvre St-Joseph-de-la-Baie-du-Febvre N.-D. de Pierreville Pierreville St-François-du-Lac, village St-François-du-Lac, municipalité St-Thomas-de-Pierreville St-Elphège St-Zéphirin-de-Courval Baieville La Visitation-de-la-B.-V.-Marie	1,35081
R 175 002	Nouvelle-Beauce	Taschereau-Fortier St-Bernard, village St-Bernard, municipalité St-Narcisse-de-Beaurivage St-Patrice-de-Beaurivage St-Sylvestre, village St-Sylvestre, municipalité St-Elzéar-de-Beauce, village St-Elzéar-de-Beauce, municipalité	1,35031
Limite pour + 1 écart - type			
R 013 002	de Tracadièche	Carleton Carleton-sur-Mer St-Omer Nouvelle Escuminac	1,34137
R 222 002	Prince-Daveluy	St-Rosaire St-Louis-de-Blandford Lemieux Maddington Daveluyville Ste-Anne-du-Sault	1,34078

No code du secteur	Nom de la commission scolaire locale ou intégrée	Unités territoriales constituant le secteur	Valeur de l'indice global
R 344 005	de l'Industrie	St-Pierre St-Liguori Ste-Marie-Salomée Sacré-Coeur-de-Jésus St-Paul Crabtree St-Gérard-Magella St-Esprit St-Jacques, village St-Jacques, municipalité St-Alexis, village St-Alexis, municipalité	1,33999
R 441 002	de l'Argile Bleue	St-Antoine-sur-Richelieu St-Antoine-de-Padoue St-Marc St-Mathieu-de-Beloeil	1,33520
R 391 004	de Granby	St-Alphonse Granby, municipalité Ste-Cécile-de-Milton Roxton Roxton Falls Ste-Prudentienne, village Ste-Prudentienne, municipalité	1,32493
R 519 003	Abitibi	Clerval Ste-Hélène-de-Mancebourg Colombourg Palmarolle St-Laurent Roquemaure Ste-Germaine-Boulé Duparquet	1,31867

No code du secteur	Nom de la commission scolaire locale ou intégrée	Unités territoriales constituant le secteur	Valeur de l'indice global
R 271 003	de l'Asbesterie	St-Joseph-de-Ham-Sud St-Camille St-Adrien Trois-Lacs Wotton Wottonville St-Georges-de-Windsor, municipalité St-Georges-de-Windsor, village	1,31848
R 343 002	des Cascades — l'Achigan	St-Calixte Ste-Julienne Rawdon, village	1,31596
R 474 002	de Outaouais-Hull	Aldfield Ste-Cécile-de-Masham-Nord Wakefield, village	1,31165
R 462 004	Pierre-Neveu	Lac-des-Écorces, village Lac-des-Écorces, municipalité Val-Barrette Kiamika Saguay Loranger Turgeon L'Ascension Nominingue Bellerive-sur-le-Lac Marchand L'Annonciation La Macaza	1,31032

No. code du secteur	Nom de la commission scolaire locale ou intégrée	Unités territoriales constituant le secteur	Valeur de l'indice global
R 272 002	de Coaticook	St-Malo St-Venant-de-Hereford Hereford St-Herménégilde, municipalité St-Herménégilde, village Dixville St-Mathieu-de-Dixville Barford St-Edwidge-de-Clifton Martinville Compton, municipalité Compton, village	1,30753
R 083 001	de Jonquière	Larouche Kénogami, municipalité St-Dominique-de-Jonquières	1,30536
R 224 001	de Warwick	St-Rémi-de-Tingwick Tingwick Chénier Warwick, ville Warwick, municipalité Ste-Elizabeth-de-Warwick St-Albert-de-Warwick Ste-Séraphine Ste-Clothilde-de-Horton, village Ste-Clothilde-de-Horton, municipalité	1,30465
R 471 005	d'Aylmer	Onslow Onslow, partie sud Quyon Eardley	1,30334
R 519 001	Abitibi	La Sarre, municipalité Val St-Gilles Clermont St-Jacques-de-Dupuy	1,29918

No de code du secteur	Nom de la commission scolaire locale ou intégrée	Unités territoriales constituant le secteur	Valeur de l'indice global
R 393 001	de Waterloo	Waterloo Bolton-Ouest Stukely-Sud, village Stukely-Sud, municipalité Béthanie Bonsecours Lawrenceville Ste-Anne-de-Larochelle Shefford Warden St-Joachim-de-Shefford	1,29797
R 462 003	Pierre-Neveu	Ferme-Neuve, village Ferme-Neuve, municipalité Décarie Mont-St-Michel Lac-St-Paul Chute-St-Philippe	1,29736
R 273 002	La Sapinière	Emberton Ditton La Patrie St-Isidore-d'Auckland Clifton, partie est Newport Eaton Sawyerville Cookshire	1,29417
R 501 002	d'Amos	Launay Trécesson St-Félix-de-Dalquier Amos-est Amos-ouest Landrienne St-Mathieu La Motte St-Marc-de-Figuery	1,28784

No code du secteur	Nom de la commission scolaire locale ou intégrée	Unités territoriales constituant le secteur	Valeur de l'indice global
R 275 003	de Magog	Potton St-Benoit-du-Lac Austin Bolton-Est Eastman St-Étienne-de-Bolton	1,28437
R 359 001	des Laurentides	St-Donat Val-des-Lacs Lantier Ste-Lucie	1,28313
R 051 002	de La Tourelle	Ste-Anne des Monts	1,28256
G 669 023	C.E.C. de Québec	Région métropolitaine de Québec: Secteur de recensement no. 23 Ouest: Mgr Gauvreau Nord: Rivière St-Charles Est: Rue St-Roch Sud: St-Vallier Est	1,27552
R 221 004	de Victoriaville	Ham-Nord N.-D.-de-Lourdes-de-Ham Chester-Ouest Chesterville St-Christophe d'Arthabaska Ste-Victoire-d'Arthabaska St-Valère St-Samuel	1,27487
R 273 003	La Sapinière	Bury Hampden Scotstown Lingwick Fontainebleau Weedon Weedon Centre Dudswell Marbleton Bishopton	1,27052

No code du secteur	Nom de la commission scolaire locale ou intégrée	Unités territoriales constituant le secteur	Valeur de l'indice global
G 669 009	C.E.C. de Québec	Région métropolitaine de Québec: Secteur No. 9 Ouest: Marie de l'Incarnation Nord: Rivière St-Charles Boul. Wilfrid Hamel Est: Rue St-Luc Sud: Rue Napoléon	1,26689
R 301 001	Deux-Montagnes	L'Annonciation, partie nord Oka Oka-sur-le-Lac Pointe-Calumet St-Benoit, village St-Benoit, municipalité St-Joseph-du-Lac Ste-Marthe-sur-le-Lac St-Placide, village St-Placide, municipalité	1,26462
G 669 013	C.E.C. de Québec	Région métropolitaine de Québec: Secteur de recensement no. 13 Ouest: Bayard Nord: Christophe-Colomb Est: Boul. Langelier Sud: au sud d'Arago	1,24288
R 022 004	La Neigette	Ste-Luce Luceville St-Donat St-Anaclet-de-Lessard Ste-Anne-de-la-Pointe-au-Père Rimouski-Est	1,23937
R 443 001	Val-Monts	St-Pie, village St-Pie, municipalité St-Dominique N.-D.-de-St-Hyacinthe St-Valérien-de-Milton	1,23922

No code du secteur	Nom de la commission scolaire locale ou intégrée	Unités territoriales constituant le secteur	Valeur de l'indice global
R 174 002	Abénakis	Ste-Hénédine St-Anselme, village St-Anselme, municipalité St-Isidore, village St-Isidore, municipalité	1,23907
R 133 002	de St-Joseph	St-Joseph-de-Beauce, ville St-Joseph-des-Érables Tring-Jonction St-Sévérin St-Frédéric	1,23759
R 243 001	Port-Royal	Bécancour	1,23640
R 112 004	de Thetford-Mines	Leeds Leeds, partie est St-Jacques-de-Leeds Rivière-Blanche St-Jean-de-Brébeuf Ireland, partie nord Robertsonville St-Antoine-de-Pontbriand Thetford, partie sud	1,23277
R 251 001	d'Acton-Vale	Durham-Sud, village Durham-Sud, municipalité Lefebvre Wickham, village Wickham, municipalité Ste-Christine St-André-d'Acton Acton-Vale St-Théodore-d'Acton	1,23225
R 521 002	de Malartic	Cadillac	1,23060

No code du secteur	Nom de la commission scolaire locale ou intégrée	Unités territoriales constituant le secteur	Valeur de l'indice global
R 421 002	de Huntingdon	Hinchinbrook Elgin Godmanchester Huntingdon Ste-Barbe St-Anicet Dundee	1,22647
R 192 002	de Montmagny	Montmagny	1,22494
R 332 004	d'Iberville	St-Alexandre, village St-Alexandre, municipalité Ste-Anne-de-Sabrevois St-Sébastien Henryville, village Henryville, municipalité St-Thomas Clarenceville St-Georges-de-Clarenceville	1,22229
R 063 003	de Grande-Hermine	Territoire délimité au Nord par la Baie de Gaspé ainsi que par la rivière Dartmouth, à l'Est par la Baie de Gaspé et au Sud par les limites de la Commission Scolaire Grande-Hermine	1,21918
R 373 002	de Napierville	Napierville St-Cyprien St-Bernard-de-Lacolle St-Patrice-de-Sherrington Hemmingford, village Hemmingford, municipalité	1,21671
R 342 001	Nord-Joli	N.-D.-de-Lourdes Ste-Elizabeth Ste-Mélanie St-Félix-de-Valois, village St-Félix-de-Valois, municipalité	1,21413

No code du secteur	Nom de la commission scolaire locale ou intégrée	Unités territoriales constituant le secteur	Valeur de l'indice global
G 669 007	C.E.C. de Québec	Région métropolitaine de Québec: Secteur de recensement no 7 Ouest: rue Verdun Nord: rue Napoléon et rue Hermine Est: rue St-Luc et rue Bayard Sud: Côte Franklin et rue Arago	1,21129
R 111 001	Black Lake — Disraeli	St-Praxède St-Gérard Stratford Garthby St-Martyrs-Canadiens St-Fortunat Disraeli, village Disraeli, municipalité Beaulac St-Jacques-le-Majeur-de-Wolfestown	1,21096
R 392 001	Provençal	Rougemont St-Michel-de-Rougemont St-Césaire, ville St-Césaire, municipalité Ange-Gardien St-Ange-Gardien St-Paul-d'Abbotsford	1,21012

No code du secteur	Nom de la commission scolaire locale ou intégrée	Unités territoriales constituant le secteur	Valeur de l'indice global
R 432 001	de Soulanges	St-Clet, village St-Télesphore Rivière-Beaudette St-Zotique St-Polycarpe, village St-Clet, municipalité St-Polycarpe, municipalité La Station-du-Coteau Coteau-Landing Coteau-du-Lac Ste-Claire-d'Assise St-Ignace-du-Coteau-du-Lac Ste-Justine-de-Newton	1,20945
G 669 011	C.E.C. de Québec	Région métropolitaine de Québec: Secteur de recensement No. 11 Ouest: rue St-Luc Nord: rue St-Vallier Est: rue Durocher Sud: rue Hermine et rue Christophe-Colomb	1,20713
R 234 001	de Normandie	St-Séverin St-Adelphe St-Timothée St-Tite, ville St-Tite, municipalité	1,20576
R 481 001	Seigneurie	Plaisance Ste-Angélique Papineauville Montebello Fassett St-André-Avellin, village St-André-Avellin, municipalité N.-D.-de-Bon-Secours, partie nord	1,20280
R 061 001	des Anses	Petit-Pabos Pabos St-François-de-Pabos Chandler	1,19872

No code du secteur	Nom de la commission scolaire locale ou intégrée	Unités territoriales constituant le secteur	Valeur de l'indice global
R 264 002	de Chavigny	St-Étienne-des-Grès Pointe-du-Lac La Visitation-de-la-Pointe-du-Lac	1.19592
G 669 025	C.E.C. de Québec	Région métropolitaine de Québec Secteur de recensement No. 25 Ouest: Remparts et voies ferrées Nord: Bassin Louise Est: fleuve St-Laurent Sud: fleuve St-Laurent	1.19549
R 252 006	de Drummondville	Wendover et Simpson St-Cyrille N.-D.-du-Bon-Conseil, village N.-D.-du-Bon-Conseil, municipalité	1.18907
R 052 001	de Matane	Matane	1.18841
R 322 005	de Terrebonne	La Plaine	1.18557
R 203 002	Monseigneur Vachon	St-Raymond, ville St-Raymond, municipalité Ste-Christine St-Léonard-de-Portneuf Lac-Sergent Rivière-à-Pierre	1.18542
R 276 001	Morilac	Windsor, ville	1.18506
R 121 002	du Gouffre	St-François-Xavier-de-la-Petite-Rivière Baie St-Paul, municipalité Baie St-Paul, ville	1.18325
R 191 002	de La Pocatière	La Pocatière Ste-Anne-de-la-Pocatière St-Onésisme-d'Ixworth Ste-Louise St-Roch-des-Aulnaies	1.18037

No. code du secteur	Nom de la commission scolaire locale ou intégrée	Unités territoriales constituant le secteur	Valeur de l'indice global
R 319 006	Saint-Jérôme	Bellefeuille Lesage Prévost St-Hippolyte Shawbridge St-Colomban	1,16903
Limite pour ½ écart-type			

Annexe 2

Classifications, selon l'ordre décroissant de l'indice global, des commissions scolaires locales et intégrées pour catholiques et des commissions scolaires régionales.

Liste des commissions scolaires locales et intégrées pour catholiques classées selon l'ordre décroissant de l'indice global

L'indice global d'une commission scolaire locale ou intégrée est la moyenne, pondérée par le nombre de familles avec enfants d'âge scolaire dans chaque secteur, des indices globaux des secteurs qui forment le territoire de la commission scolaire.

Liste des commissions scolaires au 30 juin 1975.

Commission scolaire	Valeur de l'indice global	Siège social
du Littoral	2,59589	Sept-Îles
de Rocher-Percé	1,98112	Grande Rivière
des Îles	1,89064	Cap-aux-Meules
L'Islet-Sud	1,79015	St-Pamphile
de Ristigouche	1,77289	St-Laurent-de-Matapédia
Vallée de la Matapédia	1,76753	Amqui
de Témiscouata	1,74033	Cabano
de Fortillon	1,71612	Gaspé
de Monseigneur Matte	1,68727	Paspébiac
Des Montagnes	1,67377	Dégelis
Des Basques	1,64678	Trois-Pistoles
Langevin	1,64052	Ste-Germaine-du-Lac-Etchemin
Limite de 1½ écart-type		
de Bersimis	1,59636	Forestville
de Pontiac	1,59543	Fort-Coulonge
Jean Chapais	1,58203	St-Pascal
Des Frontières	1,57262	Sully
de La Tourelle	1,55505	Ste-Anne-des-Monts

Commission scolaire	Valeur de l'indice global	Siège social
du Lac-Témiscamingue	1,39032	Ville-Marie
de Beauceville	1,38511	Beauceville
de St-Joseph	1,38151	St-Joseph-de-Beauce
du Lac-Mégantic	1,38136	Lac Mégantic
du Gouffre	1,37821	Baie St-Paul
Seigneurie	1,35224	Papineauville
Abénakis	1,35206	Ste-Claire
de Normandie	1,33471	St-Tite
de La Pocatière	1,31846	La Pocatière
de Warwick	1,30465	Warwick
Limite de 1 écart-type		
de Grandpré	1,30274	Louiseville
Port-Royal	1,30268	St-Léonard-d'Aston
de Waterloo	1,29797	Waterloo
Pierre-Neveu	1,25654	Mont-Laurier
d'Acton Vale	1,23225	Acton Vale
des Laurentides	1,23100	Ste-Agathe-des-Monts
de Berthier-Dautrais	1,22714	Berthierville
de Rivière-du-Loup	1,22598	Rivière-du-Loup
des Érables	1,22434	St-Georges-Est (Beauce)
de Jean-Rivard	1,21022	Plessisville
Provençal	1,21012	St-Césaire
de Soulanges	1,20945	St-Polycarpe
Roberval	1,20573	Roberval
De Tracadièche	1,20288	Maria

Commission scolaire	Valeur de l'indice global	Siège social
de l'Élan	1,55158	St-Lazare (Bellechasse)
Trois-Saumons	1,54134	L'Islet sur-Mer
des Cèdres	1,53632	St-Martin (Beauce)
de Matane	1,52781	Matane
Louis-Jolliet	1,52536	Havre-St-Pierre
Delisle	1,51205	Delisle (Lac Saint-Jean)
Les Becquets	1,49589	Deschaillons
Grand-Bois	1,48046	St-Marc-des-Carrières
de Normandin	1,47890	Normandin
Vallée-de-Mistassini	1,47392	Mistassini
de Montmagny	1,47251	Montmagny
Limite de ± ½ écart-type		
de Bellechasse	1,45555	St-Charles
de La Mitis	1,45437	Mont-Joli
des Anses	1,45276	Chandler
Nord-Joli	1,43322	Sé-Félix-de-Valois
La Vallière	1,42534	St-Félicien
de la Haute-Gatineau	1,41539	Maniwaki
des Chenaux	1,41231	Ste-Geneviève-de-Batiscan
Marie-Victorin	1,40805	Ste-Croix (Lotbinière)
de Tadoussac	1,40210	Tadoussac
de Val-Accueil	1,40070	St-Siméon (Bonaventure)
Belle-Rivière	1,39420	St-Jérôme (Lac-St-Jean)
Lotbinière	1,39366	St-Agapit-de-Beaurivage
Des Cascades-l'Achigan	1,39224	Rawdon

Commission scolaire	Valeur de l'indice global	Siège social
Nouvelle Beauce	1,18466	Ste-Marie
Abitibi	1,18370	La Sarre
Black Lake Disraëli	1,18281	Black Lake
Prince-Daveluy	1,18029	Princeville
Val Mauricie	1,17849	Shawinigan-Sud
La Sapinière	1,17622	East Angus
Laure-Conan	1,17191	La Malbaie
de Huntingdon	1,16790	Huntingdon
du Lac St-Pierre	1,16590	Nicolet
de Grande-Hermine	1,16516	Gaspé
Val-Monts	1,16091	La Providence
de Napierville	1,15996	St-Rémi
Monseigneur Vachon	1,14621	St-Raymond
Lévis-Sauvé	1,14149	Ste-Martine (Châteauguay)
de Manicouagan	1,13264	Baie Comeau
de Coaticook	1,12910	Coaticook
Côte-de-Beaupré	1,12531	Ste-Anne-de-Beaupré
du Long Sault	1,10268	Lachute
de Magog	1,10248	Magog
de Barraute-Senneterre	1,08859	Senneterre
Des Rivières	1,08692	Farnham
La Neigette	1,07979	Rimouski
de Port-Alfred	1,07586	Port-Alfred
de Marieville	1,07105	Marieville
Valin	1,06811	Chicoutimi-Nord

Commission scolaire	Valeur de l'indice global	Siège social
d'Amos	1,06789	Amos
Les-Deux-Rives	1,06340	Kénogami
Davignon	1,06052	Cowansville
Morilac	1,05959	Windsor
du Haut St-Maurice	1,05849	La Tuque
Vallée-de-la-Lièvre	1,05416	Buckingham
de Dolbeau	1,04895	Dolbeau
de Sorel	1,04369	Sorel
de Beauharnois	1,03578	Beauharnois
de Varennes	1,02187	Varennes
de Drummondville	1,02136	Drummondville
de St-Hyacinthe	1,00370	St-Hyacinthe
de Portneuf	1,00135	Donnacona
de Granby	1,00128	Granby
de l'Industrie	0,99635	Joliette
de Sept-Îles	0,99568	Sept-Îles
de Malartic	0,98908	Malartic
d'Iberville	0,97595	Iberville
de Thetford Mines	0,97515	Thetford-Mines
de l'Asbestérie	0,96982	Asbestos
Deux-Montagnes	0,94410	St-Joseph-du-Lac
Saint-Jérôme	0,94157	St-Jérôme
des Manoirs	0,92987	Terrebonne
de Laprairie	0,92803	La Prairie
de Shawinigan	0,90530	Shawinigan

Commission scolaire	Valeur de l'indice global	Siège social
Chutes-Montmorency	0,89542	Courville
Des Îles	0,89158	Orsainville
de Vaudreuil	0,88854	Vaudreuil
de Valleyfield	0,88455	Salaberry-de-Valleyfield
de Jonquière	0,88276	Jonquière
C.E.C. de Québec	0,87809	Québec
de Chapais-Chibougamau	0,87641	Chibougamau
de Victoriaville	0,87449	Victoriaville
Beauport	0,87414	Giffard
de Chavigny	0,86785	Trois-Rivières-ouest
Saint-Jean-sur-Richelieu	0,86275	St-Jean
de La Jeune Lorette	0,85832	Loretteville
de Ste-Thérèse	0,85089	Ste-Thérèse (Terrebonne)
de Chicoutimi	0,83725	Chicoutimi
d'Aylmer	0,82923	Aylmer
de St-Eustache	0,82681	St-Eustache
Taillon	0,81900	St-Hubert
de Grand'Mère	0,81553	Grand'Mère
de l'Île-Perrot	0,80845	Île-Perrot
de Le Gardeur	0,80655	Repentigny
Chaudière-Etchemin	0,80626	St-Romuald-d'Etchemin
d'Alma	0,80299	Alma
Champlain	0,80187	Pointe-Gatineau
de Port-Cartier	0,79655	Port-Cartier
de l'Argile Bleue	0,79479	Beauceil

Commission scolaire	Valeur de l'indice global	Siège social
Catholique de Sherbrooke	0,79295	Sherbrooke
Pointe-Lévy	0,79136	Lévis
Tracy	0,79003	St-Joseph-de-Sorel
du Cap-de-la-Madeleine	0,78592	Cap-de-la-Madeleine
Montcalm	0,78021	Québec (Les Saules)
Rouyn-Noranda	0,77814	Rouyn
Ancienne-Lorette	0,76964	Ancienne-Lorette
de Outaouais-Hull	0,76222	Hull
de Val d'Or	0,76010	Val d'Or
de Jacques-Cartier	0,75780	Longueuil
de Brossard	0,75210	Brossard
de Joutel-Matagami	0,75181	Matagami
de Gatineau	0,75069	Gatineau
de Trois-Rivières	0,74310	Trois-Rivières
Des Mille-Îles	0,72061	Laval (Ste-Rose)
de Gagnon	0,70194	Gagnon
Chomedey de Laval	0,69259	Laval (Chomedey)
de Charlesbourg	0,63099	Charlesbourg
de Quévillon	0,65400	Lebel-sur-Quévillon
d'Arvida	0,65678	Arvida
de Schefferville	0,64445	Schefferville
de Châteauguay	0,61098	Châteauguay
Les Écores	0,59788	Laval (Duvernay)
Mont-Fort	0,59738	St-Bruno-de-Montarville
Saint-Exupéry	0,59018	St-Lambert
de Ste-Foy	0,52939	Ste-Foy

La commission scolaire dissidente de Portage du Fort a été incluse dans la commission scolaire de Pontiac.

La commission scolaire dissidente de Greenfield Park a été incluse dans la commission scolaire de Saint-Exupéry.

La commission scolaire dissidente de Leeds a été incluse dans la commission scolaire de Thetford Mines.

Liste des commissions scolaires régionales et intégrées classées selon l'ordre décroissant de l'indice global (catholiques seulement)

L'indice global d'une commission scolaire régionale ou intégrée est la moyenne, pondérée par le nombre de familles avec enfants d'âge scolaire dans chaque secteur, des secteurs qui forment le territoire de la commission scolaire.

Liste des commissions scolaires au 30 juin 1975.

Commission scolaire régionale/intégrée	Indice global
des Îles	1.89064
Vallée de la Matapédia	1.76753
de la Péninsule	1.57492
des Monts	1.53769
du Grand Portage	1.51904
Pascal Taché	1.50845
de la Baie des Chaleurs	1.46831
de la Chaudière	1.43222
Henri Bourassa	1.32231
Louis Hémon	1.31443
Provencher	1.28624
de Charlevoix	1.26269
de la Côte-Nord	1.25203
des Laurentides	1.23100
du Bas-St-Laurent	1.20170
de Lanaudière	1.18660
Abitibi (La Sarre)	1.18370

Commission scolaire régionale/intégrée	Indice global
Papineau	1.16241
du Lac St-Jean	1.09063
Louis Fréchette	1.08203
Meilleur	1.07915
Tardivel	1.06713
des Bois-Francs	1.06379
Davignon (Cowansville)	1.06052
St-François	1.05104
de l'Amiante	1.04556
de la Mauricie	1.03152
Dollard-des-Ormeaux	0.99493
Rouyn-Noranda	0.98058
du Golfe	0.97682
de l'Yamaska	0.97367
Salaberry	0.97165
de l'Estrie	0.96640
du Saguenay	0.96397
Honoré Mercier	0.95691
Harricana	0.95055
Orléans	0.93903
Carignan	0.93872
de Vaudreuil-Soulanges	0.92558
des Vieilles-Forges	0.92419
Lignery	0.90553
C.E.C. de Québec	0.87160
Blainville-Deux Montagnes (Deux-Montagnes)	0.87287

Commission scolaire régionale/intégrée	Indice global
Lapointe	0.86490
de l'Outaouais	0.83066
La Vérendrye	0.81959
Chauveau	0.81595
de Le Gardeur	0.80655
Youville	0.80128
Jean Talon	0.76860
Duvernay	0.72429
des Mille-Îles	0.72061
de Chambly	0.71426
de Tilly	0.69905
Chomedey de Laval (Laval)	0.69259

Annexe 3

Données quantitatives sur les régions administratives scolaires

Les tableaux qui suivent indiquent, pour chaque région administrative scolaire, le nombre et la proportion des enfants, des familles et de la population totale vivant dans chacune des catégories de secteurs.

Pour la compréhension de ces tableaux, il est important de se rappeler qu'un secteur est dit défavorisé lorsqu'il comprend un ou des groupes de familles défavorisées sur son territoire. *Il est évident que ce ne sont pas toutes les familles qui habitent un secteur défavorisé qui sont effectivement défavorisées.*

Région administrative 01: Bas Saint-Laurent/Gaspésie

Catégories de secteurs	Population		
	Enfants de 0 à 17 ans	Nombre de familles	Population totale
Groupe des secteurs les plus défavorisés	53,145 56.56%	16,225 52.61%	118,405 53.40%
Groupe des secteurs moyennement défavorisés	10,505 11.18%	3,505 11.36%	23,530 11.06%
Groupe des secteurs légèrement défavorisés	14,355 15.28%	4,995 16.20%	35,310 15.93%
Groupe des secteurs non défavorisés	15,950 16.98%	6,115 19.83%	43,475 19.61%
TOTAL DES SECTEURS N = 34	93,955 100%	30,840 100%	221,720 100%

Région administrative 02: Saguenay/Lac Saint-Jean

Catégories de secteurs	Population		
	Enfants de 0 à 17 ans	Nombre de familles	Population totale
Groupe des secteurs les plus défavorisés	2,715 2.49%	785 2.08%	5,825 2.27%
Groupe des secteurs moyennement défavorisés	34,585 31.75%	10,460 27.72%	74,440 29.07%
Groupe des secteurs légèrement défavorisés	2,680 2.46%	810 2.15%	5,555 2.17%
Groupe des secteurs non défavorisés	68,945 63.30%	25,675 68.05%	170,275 66.49%
TOTAL DES SECTEURS N = 30	108,925 100%	37,730 100%	256,095 100%

Région administrative 03: Québec

Catégories de secteurs	Population		
	Enfants de 0 à 17 ans	Nombre de familles	Population totale
Groupe des secteurs les plus défavorisés	56,870 16.95%	18,225 14.09%	135,540 14.79%
Groupe des secteurs moyennement défavorisés	44,790 13.35%	15,370 11.88%	114,600 12.51%
Groupe des secteurs légèrement défavorisés	28,800 8.59%	10,975 8.49%	79,570 8.69%
Groupe des secteurs non défavorisés	205,030 61.11%	84,765 65.54%	586,445 64.01%
TOTAL DES SECTEURS N = 143	335,490 100%	129,335 100%	916,155 100%

Région administrative 04: Trois-Rivières

Catégories de secteurs	Population		
	Enfants de 0 à 17 ans	Nombre de familles	Population totale
Groupe des secteurs les plus défavorisés	6,325 4.04%	2,170 3.56%	16,375 3.86%
Groupe des secteurs moyennement défavorisés	29,840 19.07%	9,950 16.30%	74,045 17.44%
Groupe des secteurs légèrement défavorisés	23,970 15.32%	8,450 13.85%	59,420 13.99%
Groupe des secteurs non défavorisés	96,365 61.57%	40,460 66.29%	274,805 64.71%
TOTAL DES SECTEURS N = 60	156,500 100%	61,030 100%	424,645 100%

Région administrative 05: Cantons de l'Est

Catégories de secteurs	Population		
	Enfants de 0 à 17 ans	Nombre de familles	Population totale
Groupe des secteurs les plus défavorisés	4,850 5.59%	1,515 4.61%	10,960 4.77%
Groupe des secteurs moyennement défavorisés	—	—	—
Groupe des secteurs légèrement défavorisés	12,240 14.12%	3,855 11.74%	29,400 12.80%
Groupe des secteurs non défavorisés	69,610 80.29%	27,480 83.65%	189,375 82.43%
TOTAL DES SECTEURS N = 40	86,700 100%	32,850 100%	229,735 100%

Région administrative 061: Sous-région Nord de Montréal

Catégories de secteurs	Population		
	Enfants de 0 à 17 ans	Nombre de familles	Population totale
Groupe des secteurs les plus défavorisés	5,355 2.21%	1,950 1.99%	14,230 2.30%
Groupe des secteurs moyennement défavorisés	13,050 5.38%	4,705 4.80%	33,945 5.48%
Groupe des secteurs légèrement défavorisés	20,405 8.41%	7,500 7.66%	53,215 8.60%
Groupe des secteurs non défavorisés	203,710 84%	83,820 85.55%	517,725 83.62%
TOTAL DES SECTEURS N = 91	242,520 100%	97,975 100%	618,815 100%

Région administrative 062: Sous-région Sud de Montréal

Catégories de secteurs	Population		
	Enfants de 0 à 17 ans	Nombre de familles	Population totale
Groupe des secteurs les plus défavorisés	—	—	—
Groupe des secteurs moyennement défavorisés	12,285 3.90%	4,380 3.42%	30,915 3.72%
Groupe des secteurs légèrement défavorisés	30,360 9.60%	11,020 8.60%	76,780 9.25%
Groupe des secteurs non défavorisés	273,420 86.51%	112,755 87.98%	722,275 87.03%
TOTAL DES SECTEURS N = 111	316,065 100%	128,155 100%	829,970 100%

Région administrative 07: Outaouais

Catégories de secteurs	Population		
	Enfants de 0 à 17 ans	Nombre de familles	Population totale
Groupe des secteurs les plus défavorisés	13,855 14.35%	4,430 12.03%	32,480 13.58%
Groupe des secteurs moyennement défavorisés	2,625 2.72%	860 2.33%	5,970 2.50%
Groupe des secteurs légèrement défavorisés	11,055 11.45%	3,850 10.45%	27,450 11.47%
Groupe des secteurs non défavorisés	69,000 71.48%	27,700 75.19%	173,300 72.45%
TOTAL DES SECTEURS N = 45	96,535 100%	36,840 100%	239,200 100%

Région administrative 08: Nord-Ouest québécois

Catégories de secteurs	Population		
	Enfants de 0 à 17 ans	Nombre de familles	Population totale
Groupe des secteurs les plus défavorisés	6,370 10.94%	1,910 9.14%	13,585 10.01%
Groupe des secteurs moyennement défavorisés	2,650 4.55%	835 4%	5,955 4.39%
Groupe des secteurs légèrement défavorisés	9,130 15.68%	2,685 12.86%	19,225 14.16%
Groupe des secteurs non défavorisés	40,075 68.83%	15,455 74%	96,955 71.44%
TOTAL DES SECTEURS N = 22	58,225 100%	20,885 100%	135,720 100%

Région administrative 09: Côte-Nord

Catégories de secteurs	Population		
	Enfants de 0 à 17 ans	Nombre de familles	Population totale
Groupe des secteurs les plus défavorisés	9,115 22.77%	2,805 18.24%	19,090 21.10%
Groupe des secteurs moyennement défavorisés	5,495 13.72%	1,705 11.09%	11,700 12.93%
Groupe des secteurs légèrement défavorisés	—	—	—
Groupe des secteurs non défavorisés	25,430 63.51%	10,865 70.67%	59,675 65.97%
TOTAL DES SECTEURS N = 13	40,040 100%	15,375 100%	90,463 100%

Annexe 4

La méthodologie d'élaboration
de l'indice global du degré de «défavorisation»

Table des matières

1. L'objectif de la démarche: établir un indice global du degré de «défavorisation» pour chacun des 589 secteurs géographiques constituant le territoire québécois à l'exception de l'île de Montréal	75
2. Le découpage du territoire québécois (en dehors de l'île de Montréal) en 589 unités d'observation ou secteurs géographiques	75
3. La répartition des 589 secteurs en trois groupes	78
4. La problématique de la pauvreté	78
5. Les indicateurs de milieux défavorisés	82
6. L'établissement des seuils différenciés pour les variables de revenus	93
7. Le problème de l'hétérogénéité des secteurs au plan socio-économique: l'inclusion de certains «indicateurs négatifs»	95
8. La sélection des variables qui constituent les «indicateurs» de milieux défavorisés	96
9. La standardisation des différentes variables	103
10. Le poids de chaque variable dans le processus de détermination des secteurs défavorisés	104
11. Le problème de l'inégalité démographique des différents secteurs	107
12. Le fonctionnement de la formule de l'Indice Global	110

La méthodologie d'élaboration de l'indice global du degré de «défavorisation»

1. L'objectif de la démarche: établir un indice global du degré de «défavorisation» pour chacun des 589 secteurs géographiques constituant le territoire québécois à l'exception de l'Île de Montréal

Essentiellement, il s'agissait de distinguer les secteurs géographiques du Québec (à l'exception de ceux du territoire de l'Île de Montréal) qui sont les plus défavorisés en regard d'un certain nombre de facteurs d'ordre socio-économique ou socio-culturel, tels que le niveau de revenu des familles, le niveau de scolarité des parents, le type d'occupation et les conditions de travail des pères de famille, les conditions d'habitation, la fréquentation scolaire ainsi que certains facteurs d'environnement à caractère familial ou social. Plus concrètement, il s'agissait d'en arriver à obtenir un indice qu'on a appelé «Indice Global», dont la valeur numérique se trouverait à mesurer le degré relatif de «défavorisation» socio-économique et socio-culturel de chacun des 589 secteurs géographiques constituant le territoire québécois (à l'exception de l'Île de Montréal) en tenant compte dans chaque secteur, du taux de concentration des individus, des familles et des logements ayant des caractéristiques négatives. Il convient d'expliquer brièvement la signification de certains mots qui apparaissent dans la définition précédente.

D'abord, quand on parle du degré «relatif» de défavorisation d'un secteur géographique donné, on veut parler du degré de défavorisation de ce secteur par rapport aux autres secteurs géographiques constituant le territoire québécois (sauf l'Île de Montréal). Autrement dit, il s'agit tout simplement d'établir une comparaison qui part du principe que, dans la mesure où la situation de tous les secteurs géographiques du territoire québécois est loin d'être la même aux plans socio-économique et culturel, il existe nécessairement un certain nombre de secteurs qui peuvent être considérés comme «défavorisés» par rapport à tous les autres. Ici on ne saurait trop insister sur la notion de *relativité* qu'implique le concept de défavorisation:

comme il n'existe aucun critère absolu de défavorisation socio-économique et culturelle, tout ce qu'il est possible de dire, c'est que la situation de certains secteurs géographiques apparaît plus défavorable que celle de certains autres secteurs.

Ensuite, quand on parle de *caractéristiques négatives* des familles, des individus et des logements, on veut parler de caractéristiques qui sont telles qu'on peut considérer comme défavorisés, les familles, les individus, ou les logements qui ont ces caractéristiques. Enfin, quand on parle du taux de concentration dans chaque secteur géographique de familles, d'individus, ou de logements, on veut parler de l'importance numérique de ces familles, de ces individus ou de ces logements par rapport à l'ensemble des familles, des individus ou des logements du secteur. Ce taux de concentration est exprimé en pourcentage.

2. Le découpage du territoire québécois (en dehors de l'Île de Montréal) en 589 unités d'observation ou secteurs géographiques

Dans le cadre d'un travail semblable portant sur le territoire de l'Île de Montréal[11], ce sont les secteurs de recensement tels que définis par Statistique Canada qui avaient été retenus comme unités d'observation. Ce choix était tout à fait logique puisqu'il s'agissait de zones géographiques qui n'étaient ni trop faiblement ni trop fortement populeuses (la majorité des secteurs de recensement ont entre 5 000 et 10 000 de population totale) et qui, de surcroît, avaient été découpées par Statistique Canada de façon telle que

11. R. Dépatie, Y. Lefebvre, C. Parent, «Rapport sur les zones défavorisées de l'Île de Montréal», Conseil scolaire de l'Île de Montréal, décembre 1974.

leur population soit le plus homogène possible au plan socio-économique (même s'il faut ajouter ici que, en pratique, la population de certains des secteurs de recensement s'avérait assez hétérogène au plan socio-économique).

Dans le cadre du présent travail, ces mêmes raisons militaient en faveur de l'utilisation des secteurs de recensement définis par Statistique Canada comme unités d'observation. Ainsi, dès le départ, il existait déjà un assez grand nombre de secteurs géographiques découpés à même le territoire des régions métropolitaines de Montréal (où, bien entendu, le territoire de l'île de Montréal n'était pas pris en considération), de Québec, de Hull, de Sherbrooke et de Trois-Rivières. Pour les territoires compris dans ces cinq régions métropolitaines, on disposait donc de 254 secteurs de recensement déjà définis par Statistique Canada[12]. Notons tout de suite qu'aucun de ces 254 secteurs de recensement n'est sectionné par les limites territoriales d'une ou de plusieurs commissions scolaires.

Pour ce qui est du reste du territoire québécois, il avait été prévu à l'origine d'utiliser le découpage en secteurs de recensement des régions non métropolitaines que devait effectuer Statistique Canada. Malheureusement, au moment où le présent travail devait débuter, ces informations n'étaient pas disponibles à Statistique Canada. Par conséquent, il a été nécessaire d'effectuer notre propre découpage en secteurs du territoire québécois non compris dans l'une ou l'autre des cinq régions métropolitaines mentionnées précédemment. Ce découpage a produit 335 secteurs. Ce qui a donné un total de 589 unités d'observation ou secteurs pour l'ensemble du territoire québécois *en dehors de l'île de Montréal*.

Afin d'effectuer un découpage qui soit le plus compatible possible avec les objectifs pratiques du présent travail, on a tenté de respecter, dans toute la mesure où cela s'avérait possible, le critère suivant: chaque secteur ainsi créé devait compter une population totale variant entre 7 000 et 9 000, et la totalité de son territoire devait se situer à l'intérieur des limites territoriales d'une seule commission scolaire locale pour catholiques. Les caprices de la répartition de la population sur le territoire québécois n'ont pas permis de respecter parfaitement ce critère: certains des secteurs créés ont environ 12 000 de population totale, alors que certains autres en ont à peu près 5 000.

Dans la majorité des cas, chacun des 335 secteurs créés de toutes pièces est constitué parfois d'une seule municipalité, cité ou ville, mais le plus souvent d'un regroupement de municipalités et/ou de cités et/ou de villes. Toutefois, 20 cités ou villes comptant une population totale de plus de 13 000 ont été découpées en deux ou trois secteurs selon l'importance de la population, de façon à respecter le critère maximal de population totale pour chaque secteur. Ces 20 cités ou villes sont les suivantes:

Sept-Îles	Saint-Hyacinthe
Rimouski	Saint-Jérôme
Saint-Jean	Sorel
Chicoutimi	Valleyfield
Granby	Grand-Mère
Drummondville	Victoriaville
Arvida	Alma
Shawinigan	Thetford-Mines
Jonquière	Val-d'Or
Rouyn	Joliette

Il est important de faire remarquer ici que la qualité du découpage territorial qu'il a fallu effectuer n'est sûrement pas parfaite. En effet, il n'était pas question évidemment de procéder à des études (forcément très coûteuses en termes de ressources requises) comme celles auxquelles se livre Statistique Canada, avant d'effectuer un découpage territorial, de façon à s'assurer que la popu-

12 Pour ce qui est de la région métropolitaine de Montréal, le territoire considéré correspond aux villes de banlieue entourant l'île de Montréal.

lation de chaque secteur est le plus homogène possible au plan socio-économique[13]. Il est fort possible que, dans certains cas, cela ait eu des implications indésirables.

Pour illustrer ce point, considérons par exemple, le cas (hypothétique) du territoire d'une commission scolaire qui compte 20 000 habitants. On voudra vraisemblablement découper ce territoire en deux secteurs d'à peu près 10 000 de population. Or, si on le découpe de façon à obtenir une partie ouest et une partie est et qu'il arrive que la population défavorisée est principalement concentrée dans la partie ouest du territoire, on obtient alors deux secteurs assez homogènes au plan socio-économique. Par contre, s'il arrive que la population défavorisée est importante, mais qu'elle est principalement concentrée dans toute la partie nord du territoire de la commission scolaire, alors il est presque certain que notre découpage est-ouest produira deux secteurs hétérogènes au plan socio-économique. En pratique, cela peut impliquer qu'une importante population défavorisée n'est jamais considérée comme telle puisque dans ce cas le découpage a pour effet de la scinder en deux sous-groupes qui sont alors mêlés à une population non défavorisée.

Dans ces conditions, le processus de découpage a été effectué de façon à minimiser les conséquences possibles de ce problème non négligeable. D'abord, lors du découpage en secteurs des 20 cités ou villes mentionnées précédemment, on a toujours pris soin, lorsque la chose s'avérait possible, de former un secteur avec le territoire du centre-ville. Étant donné que dans presque tous les cas, c'est au centre-ville que se trouvent les logements les plus détériorés, c'est également là que se concentre habituellement la population la plus défavorisée. Il est donc logique de croire qu'une telle procédure se trouve vraisemblablement à assurer, dans la majorité des cas, un minimum d'homogénéité à chacun des secteurs issus du découpage.

Pour la partie du territoire québécois qui est peu ou non urbanisée, donc la majeure partie du territoire, le découpage s'est effectué en tenant compte de deux hypothèses opérationnelles formulées spécifiquement pour les besoins de ce travail. D'abord, on a fait l'hypothèse que dans chaque territoire peu ou non urbanisé, il est assez probable que la population défavorisée soit concentrée principalement à l'extérieur des petites cités ou villes qu'on y trouve. Cette hypothèse découle du fait qu'au Québec les activités agricoles et/ou forestières impliquent souvent un statut socio-économique défavorable pour les populations qui en vivent. On a donc tenté, dans toute la mesure du possible, d'effectuer le découpage des territoires peu ou non urbanisés en regroupant dans un même secteur la majorité des petites cités ou villes du territoire. Ensuite, on a également fait l'hypothèse que, dans tous les cas où une partie du territoire semblait s'apparenter à ce qu'on peut appeler un «arrière-pays», il est assez probable que la population défavorisée du territoire est concentrée dans cet «arrière-pays». À la lumière de ce que l'on connaît déjà du Québec, il ne semble pas que ce soit là une hypothèse irréaliste car il est bien connu que les activités agricoles et/ou forestières de l'«arrière-pays» sont habituellement très peu productives. C'est pourquoi, chaque fois que cela s'est avéré possible, on a tenté de former un même secteur avec toute la partie d'un territoire qui pouvait sembler constituer l'«arrière-pays». Toutes ces précautions ont été prises dans le but d'obtenir, là encore, des secteurs qui soient le plus homogènes possible au plan socio-économique.

Comme on peut le constater, il s'agit d'une façon de procéder assez rudimentaire qui tient beaucoup

13. Cependant, il arrive souvent qu'il soit impossible d'obtenir que chacun des secteurs d'un découpage soit raisonnablement homogène au plan socio-économique. Par exemple, plusieurs secteurs de recensement officiels de Statistique Canada sont hétérogènes au plan socio-économique.

plus du sens commun que de la science. Toutefois, cela étant dit, il ne faudrait tout de même pas exagérer inutilement l'importance des implications négatives d'un tel état de fait puisque même avec les moyens à sa disposition, il arrive assez souvent que Statistique Canada ne puisse, pour des raisons qui tiennent exclusivement de la nature même de la répartition des populations sur un territoire, obtenir des secteurs assez homogènes au plan socio-économique[14]. D'ailleurs, les résultats du présent travail semblent démontrer que, dans l'ensemble, la «qualité» du découpage en secteurs s'est révélée satisfaisante.

3. La répartition des 589 secteurs en trois groupes

Lorsqu'on considère l'ensemble du territoire québécois (sauf l'Île de Montréal), il est bien évident qu'on ne retrouve pas partout sur le territoire le même «milieu de vie». Par exemple, les habitants de la Gaspésie ne vivent pas du tout dans un milieu semblable à celui dans lequel vivent les habitants d'une ville de la banlieue de Montréal ou les habitants d'une petite ville comme Chicoutimi. C'est pourquoi, dès le départ, il était nécessaire de supposer, à titre d'hypothèse de travail, que le concept de «défavorisation» ne se traduit pas exactement de la même façon dans tous les «milieux de vie». On pouvait, en toute logique, supposer que les populations défavorisées d'un milieu rural ne dénoteraient pas exactement les mêmes caractéristiques que les populations défavorisées d'une grande agglomération urbaine (et nous verrons plus loin que cette hypothèse s'est avérée bien fondée dans la réalité). Ainsi, afin d'être en mesure de tenir compte des implications possibles de ces différences dans le «milieu de vie» des populations, l'ensemble du territoire québécois a été divisé en trois types de zones géographiques:

- les zones «fortement urbanisées» dans lesquelles on retrouve 213 des 589 secteurs; essentiellement, ces zones «fortement urbanisées» correspondent aux régions métropolitaines de Montréal, Québec et Hull;
- les zones «de petites villes», dans lesquelles on retrouve 94 des 589 secteurs; en plus du territoire des régions métropolitaines de Sherbrooke et Trois-Rivières, ces zones «de petites villes» incluent le territoire de toutes les cités ou villes ayant plus de 13 000 de population totale;
- les zones «peu ou non urbanisées», dans lesquelles on retrouve 282 des 589 secteurs; ces secteurs incluent tout le territoire québécois qui n'est pas compris dans les deux premiers types de zones.

4. La problématique de la pauvreté

La détermination des secteurs défavorisés a été faite à partir d'un certain nombre d'indicateurs de milieux défavorisés. Le choix des indicateurs est basé sur une problématique de la pauvreté brièvement explicitée dans les pages suivantes.

4.1 Pauvreté urbaine et pauvreté rurale

Poser le problème de la fonction d'une institution comme l'école en milieu de pauvreté, c'est poser indiscutablement certaines questions sur une problématique de la pauvreté. Il est nécessaire de préciser, de façon succincte, la problématique de la pauvreté qui a permis de déterminer certaines variables liées au problème des inégalités sociales de notre société et pour lesquelles l'information était disponible par le recensement fédéral de 1971.

Cette problématique va dans le sens d'un seuil minimal de satisfaction des besoins sociaux en deçà duquel on peut difficilement parler de démocratisation des ressources, de dignité humaine, de solidarité sociale, d'égalité individuelle ou sociale. Elle fait référence à la fois à un minimum vital pour se nourrir, se vêtir, se loger et à des besoins minimaux qui doivent être satisfaits pour assurer une vie décente à l'ensemble des citoyens.

14. Ainsi, par exemple, en 1970 sur l'île de Montréal, on dénotait plusieurs secteurs de recensement officiels dans lesquels à peu près le tiers de toutes les familles avec des enfants d'âge scolaire avaient un revenu total inférieur à $5 000, et à peu près un autre tiers de toutes les familles avec des enfants d'âge scolaire avaient un revenu total supérieur à $10 000.

Le domaine socio-culturel est apparu aussi fondamental que l'aspect socio-économique pour permettre à tous les individus de se développer. Dans une société traditionnelle ou dans une société pré industrielle, la pauvreté se définissait en termes de privation, de manque de nécessaire au plan socio-économique. L'économie de subsistance ayant laissé la place à une économie de développement accéléré, les problèmes de pauvreté ne sont plus uniquement des problèmes de privation de biens matériels indispensables. On parle maintenant de privation de biens culturels indispensables (instruction, loisirs, média d'information, arts, associations, communauté culturelle . . .) aux individus et aux groupes pour leur permettre de se développer sainement, d'avoir un certain contrôle sur les institutions sociales, économiques, politiques et culturelles de la société.

Au Québec, plusieurs auteurs[15] ont insisté sur cette transformation des besoins et de la mentalité traditionnelle, sur cette conversion d'une économie de subsistance en une économie de production-consommation même dans les milieux ruraux les plus traditionalistes. La ville a envahi la campagne et l'on peut dire que l'auto-subsistance, la structure sociale centrée sur la famille, l'isolement des campagnes, l'agriculture familiale comme mode de vie sont en voie de disparition pour faire place à des modes d'organisation et de travail ainsi qu'à des valeurs de la société de consommation.

Même si les besoins et leurs normes de satisfaction à la campagne tendent à se rapprocher de ceux de la ville au niveau de la mentalité et des aspirations, cela ne veut pas dire qu'il y ait dans les faits une diminution des écarts entre les pauvres et les riches. Tant s'en faut, car la pauvreté peut varier en fonction de l'échelle socio-économique, de l'espace et du temps. Le pauvre campagnard est plus pauvre qu'auparavant, parce qu'il constate mieux les disparités que lui apprend une information publicitaire stimulante et agressive. En outre, il établit des contacts avec une collectivité de plus en plus hétérogène, contacts qui l'incitent à vouloir satisfaire des besoins secondaires correspondant aux normes minimales de bien-être et de réussite en vigueur.

On se retrouve alors dans des situations où la frustration va sans cesse grandissante face aux modèles proposés par la société de consommation, puisque le pauvre est incapable de satisfaire des besoins primaires et secondaires considérés comme indispensables. Le crédit usuraire s'ajoutant parfois à une telle situation, on s'explique facilement pourquoi les jeunes, tout comme les parents d'ailleurs, peuvent bien reconnaître que l'instruction est importante et qu'ils aimeraient poursuivre des études secondaires, collégiales ou universitaires, mais qu'en pratique, ils n'en font rien et se tournent vers le marché du travail insuffisamment préparés pour gagner leur vie[16].

15. Voir entre autres, Martin, Y., «Les agglomérations urbaines et les zones métropolitaines dans le recensement canadien» Rech. sociographiques, 1960, Tome I no. 3, pp. 91-101. Fortin, G., «L'étude du milieu rural» in Situation de la recherche sur le Canada français, Dumont et Martin Y, (edit.), Québec, P.U.L., 1962, pp. 105-116. Fortin G. et Tremblay, M.A., Les comportements économiques de la famille salariée du Québec, Québec, P.U.L., 1964. Tremblay, M.A., Charest, P., Breton, Y., Les changements socio-culturels à Saint-Augustin, Québec, P.U.L., 1969. Fortin, G., La fin d'un règne, Mont., Edit. Hurtubise 1971. Verson, M., Anthropologie de la colonisation au Québec, Montréal, P.U.M. 1973. Voir pp. 204-226.

16. Voir à ce sujet: Connor, D.M., Magill, D.W., L'Instruction et le développement rural, ARDA, Canada., Min. des Forêts et du développement rural, 1967, voir pp. 34-43, p. 57. Abramson, J.A., L'Adaptation des ruraux à la vie urbaine, ARDA, Canada, Min. des Forêts et du développement rural, avril 1969, voir pp. 1, 3, 54, 59. Lipset, S.M., «Social Mobility and Urbanization», Rural Sociology, 1955, pp. 220-260. Silbey, E., «Some demographic clues to stratification», ASR, 1962, pp. 322-330. Freedman, R. et Freedman D., «Farm-Reared elements in the non farm population» Rural Sociology, 1956, pp. 50-61. Biochinal L.C. et Siff, H., «Rural Poverty» in Journal of Marriage and the Family, nov. 1964, vol. 26, no. 4, pp. 399-405. Messier, C., Marois, M.R., Les migrants de l'Est du Québec (dossier miméo), Conseil de développement social du Montréal Métropolitain, mars 1971.

Souvent ils se déplacent vers les villes où ils y reconstituent de nouveaux bassins de pauvreté.

Par ailleurs, on peut se demander ce qu'il advient des pauvres qui demeurent dans leurs localités caractérisées par l'abandon progressif de la population, par la diminution de la solidarité communautaire, de la religion, des liens familiaux et parentaux, de même que par le déplacement des plus favorisés vers des régions plus développées. Certains auteurs ont parlé de déséquilibre psychologique dont les effets contribuent à une désorganisation sociale constante du milieu[17]. Par contre, il est aussi permis de penser, comme le soulève P.Y. Pépin[18], que dans le milieu rural, la pauvreté ressentie peut être relativement différente de la pauvreté standardisée selon des critères extérieurs lorsqu'il y a solidarité communautaire, cohésion sociale des habitudes de vie des traditions qui rendent la pauvreté plus supportable. Cela, cependant, ne change rien objectivement aux conséquences désastreuses que des conditions si aliénantes auront pour les générations montantes. Les gens de plus de quarante ans peuvent accepter plus facilement ces conditions pénibles de vie, en raison d'expériences antérieures perçues comme plus pénibles.

«cela s'explique (la pauvreté ressentie *inférieure* à la pauvreté réelle) par l'égalité sociale dans la pauvreté, une pauvreté subie dans un milieu généralement aisé et habité depuis plusieurs générations. Un niveau de revenu qui entraînerait des conditions de vie inacceptables dans une grande agglomération est rendu tolérable ici par un certain nombre de facteurs: cohésion sociale et absence de classes sociales, entraide au niveau de la communauté locale, modestie des aspirations et des besoins, rôle des allocations sociales. La propriété d'une maison et d'un lopin de terre est aussi le lot de plusieurs familles. Bon nombre de régionaux identifient la pauvreté aux cas d'exception: débiles physiques et mentaux, alcooliques, veuves, malchanceux. La pauvreté sera même interprétée comme un phénomène accidentel et exceptionnel»[19].

On peut penser qu'en vivant dans des conditions économiques et sociales aussi précaires, les individus développent progressivement des façons de vivre, des valeurs qui seraient transmises aux enfants au point de devenir des styles de vie adaptés à une situation économique et sociale marginale.

4.2 Styles de vie, culture dominante et groupes sociaux

Tous les groupes sociaux et toutes les communautés ne disposent pas des mêmes ressources pour vivre pleinement et se définir socio-culturellement. Dans la culture globale, il existe plusieurs styles de vie dans la société. Ils sont influencés par les rapports de production existants et ces styles de vie recoupent des choses aussi diverses que la manière de manger, de s'exprimer, de se vêtir, de se représenter et d'utiliser l'espace, de se représenter le temps et de le répartir, de dépenser son revenu, d'utiliser les biens culturels disponibles dans la communauté, d'échanger avec l'entourage et l'environnement, d'entrer en relations avec les parents et amis, de traiter les individus de l'autre sexe, de diviser l'autorité et le travail entre l'homme et la femme, d'éduquer les enfants, de recevoir l'information de l'extérieur (journaux, radio, T.V., cinéma, spectacles, expositions . . .), d'utiliser les services publics, etc. Ces styles de vie n'ont pas nécessairement toutes les mêmes possibilités de s'actualiser dans les institutions existantes.

La culture globale dépend avant tout de l'organisation sociale d'une société. Certains groupes sociaux déterminent beaucoup plus que d'autres la

17. Voir entre autres: Duval, Louise, Faits saillants de l'inventaire (BAEQ), Ottawa, Min. des Forêts et du développement rural, juin 1968, Ra-No 13. Gosselin, E., Tremblay, M.A., «Loomervale, un cas de désintégration sociale» Rech. Sociographiques 1960, no 3, T.I., pp. 309-342. Voir Fortin G., «Attitudes à l'égard des occupations dans une paroisse agricole», Rech. Sociographiques, T. II, 1961, no 1, pp. 46-48.

18. Pépin, P.Y., Milieux, genres de vie ruraux et pauvreté dans les Maritimes, Rapport de recherche ARDA, no RF-3, projet no 15002, Canada, Direction générale du développement rural, août 1967.

19. Pépin, P.Y., ibidem, p. 155.

signification culturelle attribuée aux oeuvres produites qui, de ce fait, peuvent devenir oeuvres propres à aliéner les groupes indigents; ceux-ci vivent de façon contradictoire et ambivalente la culture globale qui leur est proposée par les institutions en place puisqu'ils ne peuvent y retrouver leur identité personnelle, sociale et culturelle.

Même s'il peut y avoir, en milieu rural, une certaine homogénéité affective, comme le mentionne Fortin[20], lentement la paroisse rurale est devenue une société pluraliste au niveau des intérêts économiques et de la définition des solutions à apporter à la situation de crise qu'elle vit. Pluralisme, abandon de l'agriculture comme mode de vie, régionalisation peuvent entrainer les cultivateurs pauvres, tout comme les villageois, dans un tourbillon d'incertitudes, de contradictions culturelles, de dépendance vis-à-vis les fluctuations économiques. Ils se trouvent confrontés avec la satisfaction de besoins et de façons de vivre urbaines considérés comme nécessaires, et le regret de leurs habitudes de vie traditionnelle. S'ils se déplacent vers les villes, ils peuvent se retrouver dans un milieu qui les rend davantage dépendants et démunis face à la société technologique et à ses exigences socio-culturelles. Même l'ouvrier déjà urbanisé et adapté à la ville a de grandes difficultés à participer à la culture dominante[21]. La tâche est encore plus difficile pour l'ouvrier d'origine rurale nouvellement arrivé à la ville.

4.3 Organisation sociale, culture officielle et sous-culture de pauvreté

Il semble opportun de préciser que lorsque l'on parle de dépendance, il s'agit avant tout de dépendance sociologique. Ce concept ne peut s'appliquer à des individus ou à des petits groupes marginaux dits minoritaires comme s'il représentait une caractéristique socio-psychologique propre à ces groupes ou à ces individus. On évite le problème fondamental lorsqu'on l'aborde strictement par l'approche individuelle ou sectorielle sans remettre fondamentalement en question certains rapports sociaux (par exemple l'organisation du travail, le logement, l'institution scolaire) et les institutions qui expliquent et reproduisent cette situation.

On a parfois trop tendance à parler des groupes désavantagés comme de groupes sous-culturels en insistant sur les caractéristiques différentes de ces groupes et en négligeant le rapport sociétaire qui existe entre ces groupes désavantagés et la culture officielle.

Parler de «culture de pauvreté» en soi n'a pas de sens[22] parce qu'il est évident que les pauvres n'ont pas de technologie propre, ni un sens d'appartenance et de participation culturelle lié à un haut degré d'organisation sociale et à une culture valorisante relativement intégrée et se suffisant à elle-même. La culture du pauvre n'existe que par rapport à une structure sociale dominante dont elle dépend et qui la détermine à demeurer telle. Elle se définit à la base en termes de manque, de privation, d'indigence par rapport aux plus riches et en termes d'infériorité socio-économique-politico-culturelle à une époque historique et sociale donnée. Elle est absence, insuffisance, «déviance», distorsion de la culture officielle, mais elle est tout cela eu égard à une organisation sociale donnée. En ce sens, elle est liée, dans sa définition même, à des valeurs, à des aspirations, des attitudes, des normes de comportement en vigueur dans la société même si elle présente un système particulier de rationalisation et d'auto-

20. Fortin, G., «Les transformations majeures», in Fin d'un règne, op. cit., p. 229.

21. Kaes, R., «Représentations ouvrières de la culture» in Economie et Humanisme, Mai-Juin 1967, no 174, pp. 63-76. Godbout, J., Le militant syndical de la Confédération des Syndicats Nationaux, Québec, Université Laval, 1965, thèse de maîtrise en sociologie.

22. Voir à ce sujet: Dore, G., La culture de pauvreté et les pauvres du Québec, thèse de maîtrise en sociologie, Université Laval, 1970.

défense (valeurs, comportements, habitudes et vie) qui permet de survivre malgré un sentiment profond d'aliénation face à la culture globale.

Le problème de la pauvreté et de la misère est donc un problème posé à la collectivité tout entière en termes d'organisation du travail, de rapports de production, de distribution du pouvoir et des ressources culturelles disponibles. Il est donc d'ordre socio-économico-politico-culturel. Il touche, à la base, l'organisation des rapports sociaux dans une société: indigence des uns et consommation ostentatoire des autres.

En ce sens, il est fondamental de se rappeler que la démocratisation de l'instruction telle qu'elle existe ne règle pas le problème de la pauvreté si, en parallèle, des remises en questions des services actuels (ex. travail, santé, loisirs, services sociaux, aménagement des quartiers, régions plus ou moins urbanisées . . .), en termes qualitatifs et quantitatifs, ne sont pas envisagées pour favoriser la promotion sociale et individuelle des défavorisés.

La culture de pauvreté, comme le dit Lewis, est une «sous-culture de l'ordre social occidental».

«La classe dominante affirme un ensemble de valeurs qui donne le primat à l'épargne, à l'accumulation des richesses et à la propriété, insiste sur la possibilité d'une mobilité qui va dans le sens ascendant de l'échelle sociale et explique une position économique inférieure comme le résultat d'une infériorité et d'une insuffisance personnelle . . . Les valeurs des pauvres deviennent à la fois une adaptation et une réaction à une position marginale dans une société stratifiée en classes. Leur sous-culture représente un effort pour faire face aux sentiments de désespérance et de désespoir qui naissent du fait que les membres des communautés marginales vivant dans ces sociétés réalisent combien il leur est improbable de réussir dans les termes mêmes qu'imposent les buts et les valeurs prédominantes[23]».

5. Les indicateurs de milieux défavorisés

Les indicateurs sont formés de dix-huit variables construites à partir des données disponibles à Statistique Canada. Pour les fins de ce travail, un *indicateur* de milieu défavorisé est une variable dont la valeur prise pour un secteur donné mesure le degré relatif de «défavorisation» de ce secteur du point de vue de la caractéristique négative représentée par cette variable. Trois groupes d'indicateurs ont été construits.

5.1 Les indicateurs économiques ou économico-culturels

5.1.1 Le revenu de la famille

Point n'est besoin d'insister sur la nécessité de moyens matériels pour pouvoir profiter pleinement des nombreuses ressources culturelles disponibles, nécessaires pour développer équitablement le potentiel personnel, familial et communautaire des membres des différents groupes sociaux. En plus de priver l'enfant de ses droits sociaux et humains élémentaires (se nourrir, se vêtir, se loger convenablement . . .), l'insuffisance du revenu familial place les individus dans un état d'infériorité culturelle pour développer différentes capacités émotives, sociales et intellectuelles. Un autre point important à considérer ici est le fait qu'une insuffisance prononcée de revenu engendre, dans une société où l'on incite à la consommation, des frustrations qui créent un climat de tension au sein de la famille et qui ne favorisent pas un sain développement émotif des enfants.

Pour mesurer ce facteur, la variable suivante (A) a été utilisée:

A) Le nombre de familles, comptant un ou plusieurs enfants de 0 à 17 ans, dont le revenu total en 1970 a été inférieur à un certain montant, par rapport au nombre total de familles comptant un ou plusieurs enfants de 0 à 17 ans. Ce montant est de $5 500, $5 000, $4 500, ou $4 000, selon que le secteur est situé sur la Côte Nord ou aux Îles de la Madeleine, dans une zone «fortement urbanisée», dans une zone «de petites villes» ou dans une zone «peu ou non urbanisée»[24].

23. Lewis, O., «La culture de pauvreté», Économie et Humanisme, 1967, no 174, pp. 78-79.

24. On trouvera plus loin la justification du niveau de ces seuils de revenu.

Par la suite, on appellera cette variable: «le pourcentage de familles «pauvres» avec enfant(s) d'âge scolaire».

Comme le but de l'étude visait à découvrir des milieux ou des secteurs défavorisés en vue d'une intervention éventuelle dans l'école, il fut alors décidé de prendre comme unité d'analyse les familles ayant des enfants de 0 à 17 ans. Cela signifie qu'en termes de variables de revenu, cette étude ne concerne pas les pauvres qui ne font pas partie d'une famille (i.e. les personnes seules).

5.1.2 L'inactivité des pères de famille

La place qu'occupe le père sur le marché du travail est un facteur déterminant de la situation économique de la famille. Si le père ne travaille pas, soit parce qu'il ne trouve pas d'emploi, soit parce qu'il est invalide, il est évident qu'il ne peut subvenir convenablement aux besoins des enfants. Il apparaît capital de souligner les conditions psychologiques «négatives» qui peuvent prévaloir à la maison devant les sentiments d'inutilité et d'incapacité que le père peut développer en intégrant l'image que les autres lui renvoient de lui-même par le fait qu'il ne travaille pas. Cela peut favoriser l'apparition du marginalisme familial et individuel, le chef de famille ne pouvant tenir le coup si les institutions politiques et sociales ne le soutiennent pas économiquement, socialement et moralement. On peut facilement se représenter l'impact de telles conditions de tension et d'insécurité familiales sur le développement affectif, intellectuel et moral des enfants et sur leur capacité à maintenir un intérêt soutenu aux apprentissages scolaires.

L'abandon de l'agriculture et de la pêche dans les paroisses et les régions peu productives et la recherche d'emploi dans les villes plus prospères entraînent sur le marché du travail une main-d'oeuvre non spécialisée, parfois difficilement recyclable et dépendante des fluctuations économiques. L'étude de Tremblay et Fortin[25] constate que plus on s'éloigne des villes, plus on constate que le chômage saisonnier augmente. L'individu qui demeure en milieu rural a de plus fortes probabilités d'être soumis au chômage saisonnier que celui qui se déplace vers la ville. Les conséquences du chômage sont multiples pour la famille et le travailleur. On peut citer: plus bas niveau de vie, insécurité et vulnérabilité devant les imprévus, privations quotidiennes face à l'alimentation, à l'habillement, aux loisirs, à l'éducation, à la santé... Ces privations réelles empêchant toute espérance face à un avenir meilleur, il s'ensuit que les aspirations sont quasi inexistantes dans la famille. On peut parler, dans plusieurs cas, du chômage comme d'une caractéristique héréditaire chez les plus défavorisés.

Pour mesurer ce facteur, la variable suivante (B) a été utilisée:

B) Le nombre d'hommes ayant un ou plusieurs enfants de 0 à 17 ans qui ont travaillé moins de six mois au cours de l'année précédant le 1er juin 1971, par rapport au nombre total d'hommes ayant un ou plusieurs enfants de 0 à 17 ans. Ce rapport est exprimé en pourcentage.

Cette variable devrait s'avérer un élément de détermination des milieux défavorisés urbains, car la situation de non emploi pour une longue période conduit à une situation de pauvreté économique. Or, cette situation oblige les familles à rechercher des logements moins coûteux, qui se retrouvent le plus souvent dans les quartiers défavorisés des villes. Par ailleurs, cette variable devrait se révéler efficace comme «indicateur» de milieux défavorisés dans les zones «peu ou non urbanisées», car elle révèle d'importants secteurs où sévissent chômage saisonnier et chômage chronique qui découlent d'une structure industrielle offrant peu d'emplois.

5.1.3 Le taux de rémunération du travail

La situation de chômage permet de caractériser la condition économique générale de travail du père. Cependant, elle ne dit pas tout. On pourrait penser que, parce qu'un père ne chôme pas et

25. Tremblay et Fortin, voir chapitre XII sur les conséquences du chômage, pp. 235-250.

qu'il reçoit régulièrement un salaire, on retrouve un milieu familial stable qui répond aux besoins vitaux de la famille. Ce n'est pas toujours le cas. Un individu peut travailler toute une année et retirer un salaire inférieur au seuil minimal de pauvreté (eu égard à ses charges familiales).

Une telle situation d'exploitation de la main-d'oeuvre enlève au travail toute forme de signification sociale et humaine. Or, un homme qui travaille à longueur d'année, mais qui ne parvient pas à tirer suffisamment de revenus de son travail pour faire vivre convenablement sa famille ne peut manquer d'en être affecté au plan psychologique. En effet, ce travailleur, tant par rapport à lui-même que par rapport à la réalité sociale, aura souvent tendance à faire siens les caractères que l'on associe à l'état d'aliénation: auto-dépréciation, sentiment d'infériorité entraînant une soumission presque aveugle au pouvoir économique et politique, fatalisme mélangé à un sentiment d'insécurité. Un tel état d'esprit chez un père de famille tend à se répercuter chez ses enfants.

Pour mesurer ce facteur, la variable suivante (C) a été utilisée:

C) Le nombre d'hommes ayant un ou plusieurs enfants de 0 à 17 ans, qui ont travaillé durant toute l'année (comme employé ou à leur propre compte) et dont le revenu personnel total en 1970 a été inférieur à un certain montant, par rapport au nombre total d'hommes qui ont un ou plusieurs enfants de 0 à 17 ans et qui ont travaillé durant toute l'année (comme employé ou à leur propre compte). Ce montant est de $6 600, $6 000, $5 400, ou $4 800, selon que le secteur est situé sur la Côte Nord ou aux îles de la Madeleine, dans une zone «fortement urbanisée», dans une zone «de petites villes» ou dans une zone «peu ou non urbanisée»[26]. Ce rapport est exprimé en pourcentage.

Par la suite, on appellera cette variable «le pourcentage de pères de famille ayant un faible taux de rémunération».

Cette variable devrait s'avérer un «indicateur» efficace de milieux défavorisés pour chacun des trois types de secteurs.

Pour les secteurs «fortement urbanisés», on peut s'attendre à retrouver des concentrations de familles dont le père reçoit un salaire très faible dans des secteurs défavorisés parce que ces familles chercheront à compenser le manque de revenu en se logeant à un faible coût.

Pour les secteurs de «petites villes», le même phénomène peut jouer quelque peu, mais c'est surtout la structure industrielle de la région qui peut expliquer le fait que le faible taux de revenu est un bon indicateur de milieux défavorisés. En effet, les diverses industries qu'on retrouve à travers le Québec n'offrent pas les mêmes conditions de travail et de rémunération pour les mêmes heures travaillées. Dans certaines régions, des industries offrent des salaires relativement élevés, alors que dans d'autres régions, d'autres types d'industries ne versent que de très faibles salaires. Ainsi, retrouve-t-on des concentrations de familles dont le père a un faible taux de salaire dans certaines zones du Québec plus que dans d'autres.

Pour les secteurs «peu ou non urbanisés», il s'agit plus particulièrement du revenu net des gens à leur propre compte, i.e. des exploitants agricoles. Or, le rendement des fermes qui détermine le revenu des exploitants dépend en grande partie de la qualité des sols. C'est ainsi qu'on peut s'attendre à retrouver des concentrations de familles dont le père a un revenu assez faible dans des zones où les sols n'offrent pas toutes les possibilités d'un rendement agricole suffisamment élevé.

5.1.4 Le type d'occupation du père

Il est très clair que, même si le chef de famille travaille, son type d'occupation est un élément déterminant de la stabilité économique de la famille, mais aussi de l'orientation socio-culturelle de la famille et des enfants. On sait que le degré d'auto-détermination qu'a le père sur son travail[27]

26. On trouvera plus loin la justification du niveau de ces seuils de revenu.

27. Kohn, M.L., Class and Conformity, Illinois, The Dorsey Press, 1969, pp. 182-183.

et la complexité de l'organisation du travail jouent de façon déterminante sur la conception de l'éducation à la maison, sur le type d'autorité exercée et sur l'orientation des valeurs. L'enfant dont le père a un très faible degré d'auto-détermination sur son emploi est beaucoup plus socialisé dans le sens d'une conformité aux normes imposées extérieurement, alors que celui dont le père a une occupation comportant un degré relativement plus élevé d'auto-détermination sur son travail est plus attentif au dynamisme de l'intériorisation des normes sociales et culturelles. On voit le conflit des valeurs et la discontinuité psychologique qui peuvent exister entre l'école et la maison, l'école insistant beaucoup sur des modèles d'autonomie et de maîtrise de soi. L'enfant dont le père occupe une fonction ayant un degré d'auto-détermination assez faible, ce qui est habituellement le cas des travailleurs manuels, apparaît socialisé à des valeurs différentes de celles d'un enfant d'une famille de classe plus élevée de l'échelle sociale. L'enfant devient moins bien préparé à l'école qui souvent ignore ce contexte familial quotidien de socialisation dans les méthodes et contenus d'apprentissage qui se rapprochent plutôt des façons de vivre et d'apprendre de l'enfant de classe moyenne. La discontinuité psycho-culturelle est plus grande pour l'enfant d'ouvrier, et plus il progresse dans ses études, plus le fossé va s'élargissant entre son groupe social et l'école. L'école demande à l'enfant le plus démuni de s'adapter davantage. Elle lui propose des normes et des valeurs pour lesquelles il n'est pas préparé et elle le pousse à des expériences inadaptées à sa vie individuelle et collective.

Valois et Lemieux[28], tout comme Connor et Maggil[29], mentionnent qu'une des grandes difficultés pour les familles de travailleurs agricoles ou forestiers provient de l'absence de modèles d'occupation susceptibles d'attirer à la fois les parents et les enfants. Particulièrement chez les pauvres, il n'y a pas de situation de rechange dans les modèles proposés.

L'école peut jouer un certain rôle dans les modèles d'occupation qu'elle propose, à condition de ne pas véhiculer des façons de vivre ou de penser qui rejettent ou méprisent implicitement le travail manuel ou des valeurs familiales et culturelles quotidiennement vécues par les enfants à la maison. Il importe que l'école informe les jeunes sur les difficultés du monde du travail. Elle doit aussi les informer sur les causes et conditions de l'évolution du travail et ce à partir de leur propre environnement. Il semblerait y avoir un pourcentage important d'étudiants qui finissent leurs études secondaires ou collégiales et qui tentent de s'intégrer au marché du travail avec plus ou moins de succès puisque un certain nombre d'entre eux constituent rapidement une main-d'oeuvre inadaptée ou en chômage saisonnier[30], particulièrement chez les garçons des régions les moins urbanisées du Québec.

Pour mesurer ce facteur, la variable suivante (D) a été utilisée:

D) Le nombre d'hommes ayant un ou plusieurs enfants de 0 à 17 ans qui avaient une occupation de travailleur manuel en juin 1971, par rapport au nombre total de pères de famille. Ce rapport est exprimé en pourcentage.

La catégorie «travailleur manuel» comprend tous ceux qui ne sont pas classés dans les catégories suivantes: professionnels, administrateurs, technologistes, employés de bureau, vendeurs dans les magasins. Ces catégories ont été choisies parce que c'étaient celles, parmi les catégories disponibles, qui représentaient le mieux le degré d'auto-détermination dans l'accomplissement des tâches.

28. Valois, J., Lemieux, D., «Familles et Changements socio-économiques» Annexe technique 31, BAEQ, pp. 209-211.

29. Connor et Maggil, L'instruction et le développement rural, p. 52. Abramson, J.A., L'adaptation des ruraux à la vie urbaine, p. 42, p. 112.

30. Gaumond, D., Monnier, D., Relance 1973, Québec, MEQ, Dir. générale de la planification, nov. 1973, Tome I, ch. 1, partie 2, ch. II, partie 2.

Deux études précédentes, celle du Montréal Council of Social Agencies[31] et celle du Rapport sur les zones défavorisées de l'île de Montréal[32], ont montré une relation assez étroite entre les milieux défavorisés et la proportion de travailleurs manuels dans un milieu urbain.

Chez les exploitants agricoles dans les zones «peu ou non urbanisées», bien que le degré d'autodétermination dans l'accomplissement du travail soit assez élevé, deux types d'aliénation peuvent être mesurés par cette variable. D'abord une agriculture peu productive, à cause de la qualité des sols et du climat, oblige l'exploitant agricole à un travail énorme pour un rendement financier qui n'est pas proportionnel à son travail. Or, on sait qu'au Québec ce type d'agriculture n'est pas rare. Ce n'est pas le fruit du hasard si on assiste à une diminution rapide du nombre des exploitants agricoles. Puis, en second lieu, elle mesure une dépendance vis-à-vis des politiques gouvernementales souvent changeantes et des fluctuations des prix sur les marchés agricoles. Cette situation peut créer chez les agriculteurs un climat d'incertitude et d'insécurité.

5.1.5 Le revenu des autres familles

Il importe de connaître, pour chacun des secteurs, le contexte économique dans lequel vivent les enfants d'âge scolaire.

La variable (E) utilisée pour mesurer ce facteur est:

E) Le nombre de familles ne comptant aucun enfant de 0 à 17 ans, dont le revenu total en 1970 a été inférieur à un certain montant, par rapport au nombre total de familles ne comptant aucun enfant de 0 à 17 ans. Ce montant est de $3 300, $3 000, $2 700, selon que le secteur est situé sur la Côte Nord, dans une zone «fortement urbanisée», dans une zone de «petites villes».[33] Ce rapport est exprimé en pourcentage.

Par la suite, on appellera cette variable: «le pourcentage de couples sans enfant qui sont pauvres».

Cette variable a été retenue comme «indicateur» de milieux défavorisés pour les milieux urbains, c'est-à-dire, pour la zone «fortement urbanisée» et pour la zone de «petites villes». Comme indicateur d'environnement socio-économique, elle sert à préciser davantage le degré de défavorisation d'un secteur par rapport à un autre. Les familles sans enfant peuvent pallier le manque de ressources matérielles par des modèles de consommation qui, au niveau du logement, les amènent à résider dans des quartiers défavorisés.

Par ailleurs, cette variable n'a pas été retenue comme indicateur de milieux défavorisés pour les milieux ruraux. Étant donné l'absence de possibilités de mobilité vers des zones de résidences moins coûteuses, cette variable ne pouvait pas être un «indicateur» de milieux défavorisés en milieu rural.

5.1.6 Les logements avec chambreurs

Dans ce même contexte de socialisation de l'enfant, socialisation liée à des facteurs économico-culturels, il a semblé important de comparer, le modèle culturel familial mononucléaire (père, mère, enfant(s)) existant dans notre société, et dans lequel on prétend que les enfants sont socialisés, à celui de la réalité vécue par certaines familles. On sait que plusieurs familles n'arrivent pas à «joindre les deux bouts» avec les seuls revenus de base dont elles disposent. Une des solutions, lorsque la situation le permet est de combler le déficit en louant une ou deux chambres. Cela n'est pas sans avoir des répercussions sur l'organisation de la famille, sur la socialisation des enfants, sur la stabilité émotive, morale et intellec-

31. Montreal Council of Social Agencies, Soixante grandes zones d'analyses et leur profil socio-économique, Montréal, 1968.

32. Depatie, R., Lefebvre, Y., Parent, C., Rapport sur les zones défavorisées de l'île de Montréal, Conseil scolaire, déc. 1974.

33. On trouvera plus loin la justification du niveau de ces seuils de revenu.

tuelle du foyer. La mère doit souvent accorder davantage de temps à d'autres personnes qu'aux membres de sa famille, ce qui altère le type de contacts et la façon de communiquer avec les enfants et de les éduquer. Cette façon de procéder pour boucler le budget n'est pas seulement une habitude de grandes villes comme Montréal[34] ou Québec, mais elle semble être aussi un indicateur valable dans les petites villes. De plus, il semble que les gens les plus démunis qui proviennent des milieux ruraux[35] utilisent assez souvent cette solution pour accroître leurs revenus.

La variable qui a été construite pour tenir compte de ce facteur est la suivante:

F) Le nombre de logements dans lesquels on comptait un ou plusieurs chambreurs, en juin 1971, par rapport au nombre total de logements. Ce rapport est exprimé en pourcentage.

Du fait que cette variable ne touche pas uniquement les logements abritant des familles avec enfants d'âge scolaire, elle rend compte d'un autre aspect du contexte communautaire dans lequel vit l'enfant. On sait que dans les secteurs de grandes villes où il y a un grand nombre de chambreurs, on risque de retrouver certaines caractéristiques d'un milieu à fort pourcentage de personnes seules, isolées de la communauté et du voisinage. Ces caractéristiques apparaissent quelquefois sous diverses formes de pathologie sociale (ex. criminalité, vol, prostitution, drogue, meurtres, suicides, ...) ou de maladies mentales[36]. L'enfant dans un tel contexte est confronté à des situations parfois traumatisantes pour son âge et susceptibles d'influencer son développement émotif et moral.

Si cette variable peut s'avérer comme un bon indicateur de milieux défavorisés dans les zones «fortement urbanisées» et dans les zones «de petites villes», il n'en est pas de même en ce qui a trait aux zones «peu ou non urbanisées». Nous n'avons pas retenu cette variable comme indicateur de milieux défavorisés ruraux parce que le phénomène des chambreurs est plutôt restreint et qu'il n'a pas la même signification que dans le milieu urbain.

5.2 Les indicateurs culturels

5.2.1 Le niveau de scolarité des parents

Si d'un point de vue socio-économique, le type d'occupation du père influe sur la scolarisation des enfants et sur l'orientation des valeurs à la maison, on constate que la flexibilité intellectuelle des parents[37] (reliée à leur scolarisation) peut réduire cette influence de l'occupation du père, en opérant un rapprochement entre les valeurs scolaires et l'éducation des enfants à la maison. Ce rapprochement doit être considéré de très près[38] si l'on ne veut pas que l'école devienne un instrument de discrimination vis-à-vis les enfants des milieux pauvres par ignorance des conditions de vie familiale, par l'attribution à l'école d'une prétendue neutralité dans les programmes, les méthodes,

34. Cette variable s'est révelée un excellent indicateur de la pauvreté sur l'île de Montréal dans l'étude pour le Conseil scolaire de l'île de Montréal.

35. Messier et Marois, Les migrants de l'Est du Québec, (dossiers mimeo), Montréal, Conseil de Développement Métropolitain, mars 1971.

36. Voir à cet effet: Roberts, J., Prince, R., Gold, G., Shiner, R., Social and Mental Health Survey, Urban Social Redevelopment Project (summary report), Montreal, juin 1966, p. 83, p. 91 et les suivantes. Gans, H., «Lower Income Behavior and Lower Class Studies, pp. 113-118. Miller «The American Lower Classes: a typological approach» pp. 129-138 in Riessman, F., Cohen, J., Pearl, A., (edits) Mental Health of the Poor, New York the Free Press, 1964.

37. Kohn, M.L., op. cit., pp. 186-187.

38. Voir à ce sujet: Boivin, Claudette, L'Heure des Petits, Montréal, Service social du Bon-Conseil, sept. 1969, Nash, E.J., «Modification of Mother-Child Interactions: a modeling approach for groups» in Child Study Journal, 1973, vol. 3, no. 3, pp. 131-143, Edelstein, R.J., «Early Intervention in the Poverty Cycle» in Social Casework, Juillet 1972, vol. 53, no 7, pp. 418-424.

les contenus et les expériences scolaires que l'on propose aux enfants[39].

La relation entre la scolarité de la mère et celle du père étant très forte[40], il fut décidé de n'utiliser que le niveau de scolarité de la mère pour tenir compte de la scolarité des parents. Ce choix s'appuie sur une recherche récente[41] qui a montré que la scolarité de la mère a une relation plus forte avec les résultats scolaires de l'enfant que celle du père.

La variable retenue est la suivante:

G) Le nombre de femmes ayant un ou plusieurs enfants de 0 à 17 ans, qui comptaient sept années ou moins de scolarité, en juin 1971, par rapport au nombre total de mères de familles. Ce rapport est exprimé en pourcentage.

Le choix de la 7e année comme seuil de basse scolarisation s'explique du fait qu'en 1971, il y avait encore un grand nombre de parents qui n'avaient pas plus d'une septième année. Si la neuvième année avait été prise comme seuil de faible scolarité, le nombre de parents aurait été si grand qu'il eût été inapproprié pour déterminer les milieux défavorisés. On peut penser que cette mesure est arbitraire. Mais si aujourd'hui une 7e année (ou le niveau primaire) n'a pas beaucoup de signification, on doit se rappeler qu'il il y a 15 ou 20 ans ce niveau de 7e année était considéré, par certaines couches sociales, comme suffisant pour leur permettre de bien «gagner leur vie». Les données de Statistique Canada à ce sujet démontrent que c'est le cas pour les milieux urbains et les milieux ruraux.

On peut s'attendre à ce que cette variable soit un bon «indicateur» de milieux défavorisés car elle est reliée au revenu et au type d'occupation qui sont eux-mêmes deux facteurs déterminants du lieu et de la qualité de la résidence.

5.2.2 La scolarisation des enfants

La scolarisation doit permettre individuellement et collectivement d'acquérir des instruments qui vont permettre aux enfants pauvres de briser leur état de pauvreté et de ne pas perpétuer des inégalités d'une génération à l'autre. La fréquentation scolaire, à partir d'un certain âge, devient un excellent indicateur de cette réduction réelle des inégalités entre les classes sociales comme le soulève le Rapport du Sénat sur la Pauvreté au Canada[42]. De plus, la fréquentation scolaire, à partir d'un certain âge, permet de constater jusqu'à quel point l'école remplit bien les fonctions de démocratisation qu'on lui prête, et aussi jusqu'à quel point les différentes classes sociales disposent de ressources économiques suffisantes pour permettre à leurs enfants de poursuivre des études secondaires, collégiales et universitaires.

39. Voir entre autres: Dandurand, P., et Johnson, R., Evaluation de leur tâche et de leur situation de travail par les professeurs de l'élémentaire à l'emploi de la C.E.C.M., Montréal, C.E.C.M. et Alliance, août 1969; particulièrement les chapitres XI: «Les relations avec les parents» et XIV: «Les élèves». Lefebvre, Yvon et Hebert, Claude, Formation des maîtres et milieux défavorisés (mémoire présenté au comité des programmes de l'UQUAM) Montréal, avril 1969. Caouette, Ch. E., La formation et l'attitude des enseignants, Colloque sur les milieux défavorisés, printemps 1970. Lefebvre, Y., Attitudes et aptitudes des enseignants en milieux défavorisés, Québec, Ministère de l'Éducation.

40. Cela ne veut pas dire que les pères et les mères dans les secteurs ont le même niveau de scolarité. Cela veut plutôt dire que dans les secteurs, la proportion des pères ayant moins de sept ans de scolarité est pratiquement identique à celle des mères.

41. Forest, Claude, *op. cit.*

42. Comité spécial du Sénat, Rapport sur la Pauvreté au Canada, Ottawa, Imprimeur de la Reine pour le Canada, 1971, p. 125. Berry, A., «Socio-Economic Status of Students and School Bureaucratization», Educational Administration Quarterly printemps 1971, pp. 12-24. Ross, J.M. et Simpson, H.R., «The National Survey of Health and Development: Rate of School Progress between 8 and 15 years and between 15 and 18 years», in British Journal of Educational Psychology, juin 1971, 2e partie, pp. 125-135. Schiller, B.R., «Stratified Opportunities: The Essense of the Visions Circle» in American Journal of Sociology, novembre 1970, pp. 426-442.

Pour bien rendre compte de l'état de scolarisation des jeunes dans les divers secteurs, une variable de non-fréquentation scolaire a été utilisée:

H) Le nombre de jeunes de 15 à 18 ans qui n'ont pas fréquenté l'école durant l'année scolaire 1970-71, par rapport au nombre total de jeunes de 15 à 18 ans. Ce rapport est exprimé en pourcentage.

Bien que la loi oblige toute personne âgée de moins de 16 ans à fréquenter l'école, il a été démontré que, dans les milieux défavorisés, le nombre de jeunes qui ne fréquentent pas l'école y est relativement plus élevé à cause notamment du manque de motivation et du besoin à gagner pour boucler le budget familial, etc.

Par ailleurs, la catégorie des 17 et 18 ans correspond à la fin du secondaire et au début du CEGEP, i.e., à un niveau d'études et à un âge où la grande majorité des jeunes fréquentent encore l'école. Par choix ou par obligation, avec ou sans l'accord de leurs parents, les jeunes, qui décident de ne plus fréquenter l'école, entrent sur le marché du travail avec un certain handicap dans leur développement socio-économico-culturel, comme on l'a vu plus haut (voir type d'occupation du père) et comme nous le clarifierons davantage dans le point suivant (taux de chômage des 15-24 ans). Or, des difficultés économiques insolubles, l'absence d'encadrement et le manque de traditions scolaires dans les milieux défavorisés font que les plus forts taux de non-fréquentation devraient vraisemblablement se retrouver dans les milieux défavorisés.

5.2.3 L'inactivité des jeunes de 15-24 ans

Les conséquences d'un manque de motivation et de traditions scolaires dans certains milieux ne tardent pas à se faire ressentir chez les jeunes qui quittent l'école secondaire souvent sans préparation professionnelle suffisante. Un pourcentage important de jeunes peu instruits venant des zones rurales pauvres ont tendance à se déplacer vers des zones urbaines plus importantes dans l'espoir d'y trouver plus facilement un emploi qui leur permettra de réaliser certains rêves de consommateurs. Ces espoirs sont souvent déçus comme le montrent de nombreuses études[43]. On retrouve ainsi dans les grandes zones urbaines, une main-d'oeuvre jeune et non préparée, socialisée en milieu rural, qui a beaucoup plus de difficultés à se trouver un emploi stable que celle originaire du milieu urbain. Ces jeunes ruraux viennent se joindre au nombre de jeunes urbains qui dépendent annuellement des fluctuations du marché pour conserver un emploi satisfaisant à temps complet.

Cette situation d'abondance de jeunes chômeurs issus des milieux ruraux et des milieux urbains dans les secteurs défavorisés urbains peut provoquer chez les autres enfants d'âge scolaire un sentiment d'échec.

Par contre dans les secteurs ruraux défavorisés, le vide laissé par les jeunes qui ont émigré vers les villes, le chômage chez les autres qui y sont restés et le peu de dynamisme économique, créent une ambiance nuisible au sain développement des jeunes enfants d'âge scolaire qui vivent dans ces milieux.

La variable (I) suivante sert à mesurer l'ampleur de ce phénomène dans les divers secteurs:

I) Le nombre de jeunes de 15-24 ans qui n'ont pas fréquenté l'école en 1970-71, et qui n'avaient pas d'emploi en juin

43. Voir entre autres: Connor et Magill, L'Instruction et le milieu rural, op. cit. Abramson, J.A., L'Adaptation des ruraux à la vie urbaine, op. cit. Messier et Marois, «Dossiers sur la situation de travail» in Les Migrants de l'Est du Québec, op. cit. Pépin, R.Y., Milieux, genres de vie ruraux et pauvreté dans les Maritimes, op. cit. Picard, G., Juneau, A., Etude sociologique des changements agricoles dans la région pilote, (rapport abrégé), RA-No. 15, Gouvernement fédéral, oct. 1969. Plante, J.P., Inventaire de la main-d'oeuvre du territoire pilote, Annexe 12. Whyte, D.H., «Social Determinants of Inter-Community Mobility: an Inventory of Findings» in The Canadian Review of Sociology and Anthropology, 1967, no 1, pp. 1-23. Gaumond et Monnier, Relance 1973, op. cit., Tome no. 1.

1971, par rapport au nombre total de jeunes de 15-24 ans qui n'ont pas fréquenté l'école en 1970-71. Ce rapport est exprimé en pourcentage.

Cette variable est un bon «indicateur» de milieux défavorisés en ce qu'elle repère les concentrations de jeunes chômeurs qui, en milieu urbain, n'ont pas beaucoup de choix quant au lieu et à la qualité des logements qu'ils habitent puisque leurs ressources matérielles les obligent à résider dans les logements les moins chers.

D'autre part, cette variable devrait aussi déceler les concentrations de jeunes chômeurs dans les secteurs ruraux, concentrations qui serviront à indiquer les milieux les plus démunis, économiquement et socialement. Toutefois, il se peut que la migration vers les villes des jeunes sans emploi soit tellement généralisée qu'on ne retrouve pas de concentrations importantes de jeunes chômeurs dans les zones rurales.

5.2.4 La désintégration économique et sociale du milieu

Dans les secteurs en régression au plan économique, caractérisés par l'absence de création d'emplois et par la prédominance d'industries à faibles taux de salaire, on observe généralement une diminution de la population. Les plus jeunes quittent ces secteurs à la recherche d'emplois plus stables et plus rémunérateurs. Cette situation n'est pas sans avoir des répercussions sur la dynamique sociale, économique et culturelle des communautés ainsi décimées.

En effet, l'infrastructure industrielle de ces communautés étant très pauvre ou sous-développée, la migration des jeunes vers les centres industriels plus développés appauvrit davantage la communauté locale et peut accélérer son état de détérioration à un point tel, que, dans certaines situations, les communautés sont complètement désorganisées, en état de vieillissement prononcé et de pauvreté chronique. La population active ne se renouvelle plus, les plus vieux persistent à favoriser une organisation communautaire et culturelle sclérosante et peu attirante pour la jeunesse. L'innovation économique, sociale et culturelle est très faible; la mentalité de groupes, l'entraide, la participation collective traditionnelle disparaissent pour faire place à l'isolement, à l'individualisme et à l'opportunisme de certains petits groupes protecteurs de rapports sociaux dépassés et de formes de participation complètement inadaptées aux exigences modernes de notre société.

Ceux qui restent[44] dans la communauté dépendent des services sociaux de tout ordre pour pouvoir joindre les deux bouts. On y développe, à la longue, des habitudes de chômage, de dépendance et d'inertie sociale qui rendent les individus difficilement disposés aux changements et à la réorganisation communautaire[45]. Chacun essaie de tirer profit individuellement des services sociaux disponibles. Les fonctions des représentants sociaux et politiques de ces communautés locales se confondent souvent avec des réponses individuelles à des problèmes jugés plus urgents que la mise en marche d'une véritable réorganisation sociale et politique susceptible de remédier aux problèmes économiques fondamentaux de la communauté.

Deux variables ont été utilisées pour mesurer adéquatement ce facteur:

J) Le nombre de personnes âgées de 18 à 40 ans par rapport à la population totale, rapport exprimé en pourcentage.

K) Le nombre de personnes de plus de 40 ans par rapport à la population totale, rapport exprimé aussi en pourcentage.

44. Particulièrement ceux de 40 ans et plus qui ne peuvent trouver d'emploi dans leur secteur et qui craignent de vivre plus misérablement en se déplaçant vers d'autres secteurs.

45. Voir à ce sujet: Tremblay, M.A., et Gosselin, E., «Le continuum pauvreté-prospérité: son utilité en tant qu'indicateur de désintégration sociale» in Service social», déc. 1960, vol. 9, no 3, pp. 6-24.

Après ce que l'on vient de dire, la signification de ces deux variables devrait être assez claire. En effet, plus une région manque de dynamisme au plan économique, plus sa population la plus mobile, celle des 18 à 40 ans, aura tendance à émigrer et, par conséquent, plus l'importance relative de cette population des 18 à 40 ans aura tendance à être faible. Il est évident qu'un des effets de cette émigration de la population de 18 à 40 ans est un vieillissement de la population totale de la région, c'est-à-dire, une importance relative exagérée de la population de plus de 40 ans. Comme on le voit, ces variables sont, dans une large mesure, les deux facettes du même facteur. Or, comme il était impossible de savoir, a priori, laquelle de ces deux variables mesure le plus efficacement le phénomène de désintégration économique et sociale du milieu, les deux variables ont été retenues temporairement puis «testées» à cette fin. Seulement l'une d'elles a finalement été retenue.

5.2.5 Les familles nombreuses

Le nombre d'enfants dans la famille est un élément déterminant quant à la persévérance scolaire car les charges familiales augmentent avec le nombre d'enfants. Une famille nombreuse[46] engendre à la maison des habitudes, nécessite des soins éducatifs qui influencent, d'une certaine façon, le développement affectif et mental de l'enfant, notamment son niveau d'intelligence, son degré d'autonomie, sa personnalisation et l'individualisation de ses besoins. La famille nombreuse peut favoriser davantage des moeurs familiales de rapprochement et d'expression dans et par le groupe, plutôt que des moeurs d'individualisation, ce qui constitue un aspect positif. Par ailleurs, la famille nombreuse empêche, bien souvent, les enfants de recevoir une attention individuelle de la part des parents. Ce facteur a été introduit parce qu'il constitue un élément correctif des variables «revenu» et «surpeuplement».

Ce facteur est mesuré par la variable (L) suivante:

L) Le nombre de familles qui comptaient cinq enfants ou plus en juin 1971, par rapport au nombre total de familles qui comptaient un ou plusieurs enfants. Ce rapport est exprimé en pourcentage.

5.2.6 Les familles monoparentales

Les contacts psychologiques entre parents et enfants peuvent être parfois réduits, tout comme la surveillance des enfants en l'absence de l'un ou des deux parents. Cela n'est pas sans avoir un impact sur les apprentissages de l'enfant à l'école et sur son comportement face aux exigences scolaires.

La présence des deux parents à la maison est un élément culturel de base pour le développement psychologique de l'enfant dans notre société. L'absence de l'un des parents peut avoir un effet économique, social, culturel et psychologique préjudiciable pour le présent et l'avenir de l'enfant. On ne peut mesurer l'absence psychologique de l'un des parents mais l'absence physique peut être mesurée.

Notons qu'il y a une absence du père que nous ne pouvons pas mesurer à partir des données présentes, mais qu'il importe de retenir. Il s'agit de l'absence hebdomadaire, mensuelle ou annuelle du père qui, pour obtenir un emploi convenable, s'en va dans une région éloignée plus prospère ou en voie de développement rapide.

La variable (M) sert à mesurer le facteur d'absence de l'un des parents:

M) Le nombre de familles monoparentales en juin 1971 par rapport au nombre total de familles qui comptaient un ou plusieurs enfants. Ce rapport est exprimé en pourcentage.

46. Voir: Nisbet, J., «Family Environment and Intelligence» Eugenic Review, XLV (1953) pp. 31 à 42. Aussi Clausen, J.A., «Family Structure, Socialization and Personality» in Hoffman & Hoffman (edit), Review of Child Development Research, N.Y. Russel Sage Foundation, 1966, Tome II, pp. 1 à 55.

Les parents les plus démunis matériellement et psychologiquement ont plus de raisons d'abandonner complètement leurs responsabilités devant le peu de possibilités qui s'offrent à eux pour sauvegarder une certaine stabilité du foyer. On peut donc s'attendre de retrouver proportionnellement plus d'instabilité familiale, ou d'abandon du foyer et des enfants dans les milieux les plus détériorés matériellement et socialement.

On s'attend d'autant plus à ce que cette variable distingue bien les secteurs défavorisés du fait que, dans quatre cas sur cinq, c'est une femme qui est à la tête d'une famille monoparentale. Or on sait que, dans la majorité des cas, ces mères de familles ont de très faibles revenus qu'elles soient salariées ou assistées sociales. Par conséquent, avec l'argent dont elles disposent, leur choix d'un lieu de résidence est limité aux secteurs défavorisés.

Il s'agit donc d'une variable qui a toutes les raisons d'être un bon «indicateur» de milieux défavorisés dans les villes. Par ailleurs, dans les secteurs ruraux, on peut théoriquement s'attendre à ce que des conditions économiques difficiles engendrent des situations de familles démunies, mais sans migration vers des secteurs d'habitation défavorisés.

5.3 Les indicateurs de la qualité de l'habitation

5.3.1 Les conditions du logement

L'indicateur de l'état de détérioration des logements et des conditions d'hygiène physique qui fut utilisé est le suivant:

N) Le nombre de logements qui n'avaient ni baignoire ni douche en juin 1971, par rapport au nombre total de logements. Ce rapport est exprimé en pourcentage.

Cette variable s'est toujours révélée un bon indicateur d'un état de détérioration des logements, particulièrement dans le cas des logements familiaux. Il ne semble pas nécessaire de trop insister sur les effets négatifs d'un logement insalubre. On sait par ailleurs que la baignoire ou la douche favorisent des habitudes de propreté et d'hygiène valorisées grandement par l'école. L'enfant se trouve confronté à une image négative de lui-même lorsqu'on veut lui imposer des habitudes particulières de propreté sans se soucier des ressources matérielles disponibles à la maison.

5.3.2 Le nombre de personnes dans le logement

Une autre variable a été construite pour qualifier les conditions du logement:

O) Le nombre de logements qui comptaient 1.1 personne ou plus par pièce, par rapport au nombre total de logements. Ce rapport est exprimé en pourcentage.

Cette variable peut mesurer le degré de surpeuplement dans les logements[47]. On sait que l'école s'attend que l'enfant atteigne une certaine maîtrise physique et psychologique. Cependant, l'école ne tient pas toujours suffisamment compte de l'impact qu'exerce le surpeuplement à la maison sur le manque d'autonomie intellectuelle et émotive, sur le niveau d'agitation ou les retards moteurs et intellectuels de l'enfant. On utilise peu son besoin de travailler en groupe, d'être avec les autres, de communiquer par le geste autant que la parole. Le surpeuplement nous semble donc avoir un impact direct sur le développement intellectuel et émotif des enfants en favorisant des habitudes sociales et culturelles et des modes d'apprentissage bien différents des modèles que propose l'école.

47. Voir parmi d'autres: Michelson, W., The Physical Environment as a Mediating Factor in School Achievement, Toronto, Ont. Institute for Studies in Education (Toronto Univ.) juin 1969. Fahber, B., Community, Kinship and Competence: Research and Development Program on Preschool Disavantaged Children, Illinois, Nevada University, Mars 1969.

5.4 Variables additionnelles

Pour ce qui est des trois variables suivantes, leur présence dans le cadre du présent travail sera justifiée à la section 6 de ce chapitre.

P$_j$ Le nombre de familles comptant un ou plusieurs enfants de 0 à 17 ans, dont le revenu total en 1970 a été supérieur à un certain montant, par rapport au nombre total de familles comptant un ou plusieurs enfants de 0 à 17 ans. Ce rapport est exprimé en pourcentage.

Ce certain montant est de $11 000, $10 000, $9 000, ou $8 000, selon que le secteur est situé sur la Côte Nord ou aux Îles de la Madeleine, dans une zone «fortement urbanisée», dans une zone de «petites villes», ou dans une zone «peu ou non urbanisée»[48].

Par la suite, on appellera cette variable, «le pourcentage de familles avec enfants d'âge scolaire qui sont «à l'aise» au plan financier».

Q) Le nombre d'hommes ayant un ou plusieurs enfants de 0 à 17 ans et qui avaient une occupation d'administrateur, de professionnel ou de technologiste en juin 1971, par rapport au nombre total de pères de famille. Ce rapport est exprimé en pourcentage.

R) Le nombre de femmes ayant un ou plusieurs enfants de 0 à 17 ans et qui comptaient 12 années ou plus de scolarité en juin 1971, par rapport au nombre total de mères de famille. Ce rapport est exprimé en pourcentage.

6. L'établissement des seuils différenciés pour les variables de revenus

Dans la section précédente, on a parlé de familles et de couples «pauvres», de familles «à l'aise» financièrement ainsi que de pères de famille ayant un «faible taux de rémunération» (ou de «faibles revenus»). Il s'agit maintenant de préciser ce qu'on entendait par ces expressions.

Disons d'abord que les données de revenus utilisées dans le cadre du présent travail se rapportent à l'année 1970, soit à une époque où le coût de la vie et les revenus de la population étaient nettement plus faibles qu'aujourd'hui. Or, sur la base tant de l'expérience pratique que des études effectuées par le Conseil Économique du Canada et par Statistique Canada, on s'entendait généralement pour dire que, en 1970, dans une grande agglomération urbaine comme celle de Montréal, une famille typique de quatre personnes devait disposer d'un revenu total annuel d'au moins $5 000, pour ne pas vivre dans ce qu'il convenait d'appeler la «misère». Pour un couple sans enfant, le revenu total annuel devait être d'au moins $3 000. De même, on pouvait dire qu'une famille typique, qui disposait d'un revenu total annuel de plus de $10 000, se trouvait assez «à l'aise» financièrement puisque si l'on tient compte de la hausse considérable des revenus depuis 1970, cela équivaudrait à un revenu annuel total de plus de $15 000, aujourd'hui.

Par ailleurs, on pouvait vraisemblablement considérer comme ayant eu un «faible taux de rémunération» le père de famille vivant dans l'agglomération urbaine de Montréal et qui, en 1970, a eu un revenu annuel total de moins de $6 000, après avoir travaillé durant toute l'année. En effet, même si le salaire annuel moyen (pour tous les secteurs d'activité) était d'environ $6 500, en 1970 dans la région de Montréal, il incluait les salaires versés aux femmes et aux jeunes, deux groupes de travailleurs dont les salaires sont habituellement inférieurs à ceux des pères de famille. Ce qui veut dire que le salaire moyen annuel pour les seuls pères de famille en 1970 dans l'agglomération montréalaise était certainement très supérieur à $6 500, de sorte qu'on peut considérer qu'un salaire annuel de moins de $6 000, constituait un «faible taux de rémunération». Pour l'agglomération de Montréal, les seuils retenus pour les variables de revenus sont les suivants:

A Familles «pauvres» avec enfant(s) d'âge scolaire.
Celles dont le revenu total en 1970 était inférieur à $5 000.

E Couples «pauvres» sans enfant.
Ceux dont le revenu total en 1970 était inférieur à $3 000.

P Familles «à l'aise» financièrement avec enfant(s) d'âge scolaire.
Celles dont le revenu total en 1970 était supérieur à $10 000.

C Pères de famille ayant un «faible taux de rémunération».
Ceux dont le revenu total en 1970 était inférieur à $6 000, pour un travail ayant duré toute l'année.

A se posait alors la question de savoir s'il fallait appliquer ces seuils à l'ensemble du territoire québécois. En fait, une étude économétrique effectuée par Statistique Canada démontre très clairement qu'il existe des différences importantes du coût de la vie au Canada en fonction de la taille des agglomérations[49]. Voici, exprimés sous forme d'indices, les résultats de cette étude. Elle portait sur l'ensemble du territoire canadien et non seulement sur celui du Québec:

Taille de l'agglomération en termes de population totale	Niveau relatif du coût de la vie
500 000 ou plus	100
100 000 à 500 000	95
30 000 à 100 000	90
1 000 à 30 000	83
moins de 1 000	75

Il n'y a aucune raison de croire que la situation pourrait être différente dans le cas du seul territoire québécois, d'autant plus que le Québec pèse assez lourdement dans l'ensemble canadien. Il était donc évident que les seuils de revenus utilisés dans le cas de la région de Montréal devaient être rajustés en fonction de la taille des différentes agglomérations que l'on retrouve sur le territoire québécois. Par conséquent, voici comment les seuils utilisés pour la région de Montréal ont été rajustés aux fins du présent travail:

Territoires sur lesquels sont situés les secteurs	Rajustement des seuils en pourcentage de ceux utilisés pour la région de Montréal
Côte-Nord (entre Haute-rive et Blanc Sablon) et îles de la Madeleine	110
Régions métropolitaines de Montréal, Québec et Hull	100
Agglomérations urbaines de 30 000 et plus de population totale[50]	90
Reste du territoire québécois	80

Ici, deux remarques s'imposent. D'abord, en l'absence de toute information sérieuse, c'est tout à fait arbitrairement que le niveau du coût de la vie sur la Côte Nord et aux îles de la Madeleine a été établi à 110% de celui de la région de Montréal. En effet, s'il semble bien établi que le niveau du coût de la vie sur la Côte Nord et aux îles de la Madeleine est plus élevé que dans la région de Montréal, il n'existe pas, du moins à notre connaissance, d'informations permettant d'établir ce niveau. C'est pourquoi il nous est apparu prudent de nous en tenir à une différence positive de 10% seulement. Ensuite, à la fois pour simplifier les choses et par mesure de prudence, il a été décidé d'établir à 80% du seuil de la région de Montréal le niveau du seuil pour les agglomérations de moins de 30 000 de population totale.

49. Statistique Canada, «Revision of Low Income Cut-Offs-1973, (document non publié).

50. Il est important de noter qu'il s'agit non seulement des secteurs situés dans une cité ou ville de 30 000 et plus de population totale, mais également des secteurs situés dans une cité ou ville de moins de 30 000 de population totale, mais dont le territoire est compris dans un agglomérat de cités et/ou villes dont la population, au total, est de 30 000 et plus.

Le seuil de revenu utilisé comme critère pour distinguer les familles «pauvres» des familles «à l'aise» ne varie pas selon le nombre d'enfants dans la famille, ni selon qu'il s'agit ou non d'une famille monoparentale. Il s'agit là évidemment d'une lacune qu'on ne peut corriger. La population totale d'un nombre assez considérable de secteurs n'est pas assez forte pour permettre l'utilisation de seuils de revenu variables selon le nombre d'enfants dans la famille (et selon le nombre de parents). Cependant, tout en admettant que l'utilisation d'un seuil de revenu qui ne varie pas selon la taille des familles implique un certain degré d'inexactitude dans l'information sur l'ampleur de la «pauvreté» dans chaque secteur, il est très probable que le niveau des seuils de revenu qui se réfère à une famille de quatre personnes a pour effet d'atténuer l'importance de ce problème.

Seuils de revenu utilisés

	Côte Nord et Îles de la Madeleine	Régions métropolitaines de Montréal, Québec et Hull	Agglomérations urbaines de 30 000 et plus	Reste du territoire québécois
A Familles «pauvres» avec enfant(s) d'âge scolaire	Revenu total inférieur à $5 500.	Revenu total inférieur à $5 000.	Revenu total inférieur à $4 500.	Revenu total inférieur à $4 000.
E Couples «pauvres» sans enfant	Revenu total inférieur à $3 300.	Revenu total inférieur à $3 000.	Revenu total inférieur à $2 700.	Revenu total inférieur à $2 400.
P Familles «à l'aise» financièrement avec enfant(s) d'âge scolaire	Revenu total supérieur à $11 000.	Revenu total supérieur à $10 000.	Revenu total supérieur à $9 000.	Revenu total supérieur à $8 000.
C Pères de famille ayant «un faible taux de rémunération».	Revenu total inférieur à $6 600.[51]	Revenu total inférieur à $6 000.[51]	Revenu total inférieur à $5 400.[51]	Revenu total inférieur à $4 800.[51]

7. Le problème de l'hétérogénéité des secteurs au plan socio-économique: l'inclusion de certains «indicateurs négatifs»

Comme nous l'avons vu précédemment, la méthode de découpage qu'il a fallu utiliser pour plus de la moitié des secteurs pose des problèmes au niveau de l'homogénéité des secteurs au plan socio-économique. Ainsi, pour tenir compte de l'hétérogénéité plus ou moins prononcée de différents secteurs, il a été décidé d'inclure trois variables que l'on pourrait qualifier d'indicateurs négatifs de «défavorisation»:

P La proportion de familles avec enfant(s) d'âge scolaire qui vivent à l'aise au plan financier;

51. Il s'agit du revenu annuel total des pères de famille qui ont travaillé toute l'année.

Q La proportion de pères de famille ayant une occupation «supérieure» (i.e. administrateurs, professionnels ou technologistes).

R La proportion des mères de famille fortement scolarisées (i.e. celles qui ont douze années ou plus de scolarité).

Pour illustrer la pertinence de cette opération, considérons, à titre d'exemple, le cas hypothétique de la distribution des revenus entre les familles avec enfant(s) d'âge scolaire dans deux secteurs:

	Secteur A	Secteur B
Proportion de familles avec un revenu total inférieur à $5 000.	50%	50%
Proportion de familles avec un revenu total compris entre $5 000. et $10 000.	49%	25%
Proportion de familles avec un revenu total supérieur à $10 000.	1%	25%

Comme on le voit, il s'agit de deux secteurs dans lesquels la moitié des familles sont «pauvres». Toutefois, alors que le secteur A est relativement «homogène» au plan de la situation économique des familles, le secteur B ne l'est pas tellement puisqu'un quart de toutes les familles ont un revenu total supérieur à $10 000. Ainsi, même si les deux secteurs dénotent un «taux de pauvreté» de 50%, peut-on vraiment les considérer comme également défavorisés, au plan des revenus? La réponse est évidemment négative, car même si ces deux secteurs ont exactement la même proportion de familles «pauvres», il n'en reste pas moins que, dans le secteur B, une famille sur quatre peut être considérée à l'aise au plan financier, alors que dans le secteur A, il n'y a pratiquement pas de telles familles.

Cet exemple illustre la nécessité d'inclure des «indicateurs négatifs» de «défavorisation» afin d'obtenir l'image qui soit la moins tronquée possible, du degré réel de «défavorisation» dans chaque secteur. Il faut toutefois considérer de quelle façon ces «indicateurs négatifs» doivent être inclus. En partant, il n'était pas question de les inclure exactement au même titre que les «indicateurs positifs», puisque cela aurait eu des répercussions parfois aberrantes. En effet, si, dans notre exemple précédent, on avait simplement fait la différence entre la proportion de familles «pauvres» et la proportion de familles «à l'aise», le secteur A serait apparu comme deux fois plus défavorisé que le secteur B. Cette conclusion serait nettement irréaliste puisque, dans le secteur B, il y a tout de même une famille sur deux qui est «pauvre».

Il s'agissait donc d'atténuer l'impact des «indicateurs négatifs» comme facteurs de rajustement des «indicateurs positifs». À cette fin, la technique retenue nous a conduit à inclure non pas la valeur numérique prise par l'«indicateur négatif», mais plutôt la racine carrée de cette valeur numérique. Ainsi, dans le cas de nos deux secteurs hypothétiques, la différence est de 1 à 25 au niveau de la valeur numérique de la variable «revenu» (i.e. 1% des familles «à l'aise» pour le secteur A vs 25% pour le secteur B). Par contre, si on prend la racine carrée de cette valeur, le rapport entre les deux secteurs n'est plus que de 1 à 5. Cette opération a l'avantage de corriger l'information transmise par les «indicateurs négatifs» de défavorisation» sans pour autant camoufler la situation réelle.

8. La sélection des variables qui constituent des «indicateurs» de milieux défavorisés

On a vu précédemment que 18 variables ont été construites à titres d'«indicateurs» potentiels de milieux défavorisés. On avait fait l'hypothèse que ces 18 variables constituaient de véritables «indicateurs» de milieux défavorisés. Voici une des-

cription succincte de chacune de ces variables (précédée du code assigné à chacune):

- **A** Le pourcentage de familles «pauvres» avec des enfants d'âge scolaire;
- **P** Le pourcentage de familles «à l'aise» financièrement parlant avec des enfants d'âge scolaire;
- **C** Le pourcentage de pères de famille dont le travail comporte un «faible taux de rémunération»;
- **E** Le pourcentage de couples «pauvres» sans enfant;
- **F** Le pourcentage de logements dans lesquels on trouve un ou plusieurs chambreurs;
- **J** Le pourcentage de personnes de 18 à 40 ans;
- **K** Le pourcentage de personnes de plus de 40 ans;
- **H** Le pourcentage de jeunes de 15 à 18 ans qui ne fréquentent plus l'école;
- **M** Le pourcentage de familles monoparentales;
- **L** Le pourcentage de familles qui comptent cinq enfants ou plus;
- **G** Le pourcentage de mères de famille qui ont sept années ou moins de scolarité;
- **R** Le pourcentage de mères de famille qui ont douze années ou plus de scolarité;
- **D** Le pourcentage de pères de famille qui ont une occupation de travailleur manuel;
- **Q** Le pourcentage de pères de famille qui sont des professionnels, des administrateurs ou des technologistes;
- **B** Le pourcentage de pères de famille qui ont travaillé moins de six mois au cours de la dernière année;
- **I** Le pourcentage de jeunes de 15 à 24 ans ne fréquentant plus l'école et qui sont en chômage;
- **N** Le pourcentage de logements qui n'ont ni baignoire, ni douche;
- **O** Le pourcentage de logements dans lesquels on trouve plus d'une personne par pièce.

Il s'agit maintenant de voir si l'hypothèse que ces 18 variables constituent de véritables «indicateurs» de milieux défavorisés se vérifie au niveau de chacun des trois types de zones dans lesquelles sont situés les différents secteurs. Autrement dit, il s'agit de vérifier si chacune des variables construites s'avère un véritable «indicateur» de milieux défavorisés pour les secteurs d'au moins un type de zone (étant entendu que, par exemple, une variable pourrait toujours constituer un «indicateur» de milieux défavorisés au niveau des secteurs situés dans les zones «peu ou non urbanisées» mais pas au niveau des zones «fortement urbanisées» ou «de petites villes»).

En partant de l'hypothèse que la majorité des variables construites constituent effectivement de véritables «indicateurs» de milieux défavorisés pour les secteurs de chacun des trois types de zones, il est possible d'isoler celles qui n'en constituent pas (s'il y en a). À cette fin, c'est la valeur du coefficient de corrélation simple qui a été retenue comme élément de base de la technique utilisée. On a calculé, pour les secteurs de trois types de zones pris séparément, le coefficient de corrélation simple entre d'une part, chacune des 18 variables construites (chacune des 16 variables construites dans le cas des secteurs situés dans les zones «peu ou non urbanisées») et d'autre part, chacune des 17 (ou 15) autres variables construites. Puis il a été décidé qu'une variable ne serait considérée comme un véritable «indicateur» de milieux défavorisés, au niveau des secteurs d'un type de zone, que si la moyenne arithmétique des coefficents de corrélation simple établis entre elle et chacune des autres variables construites est égale ou supérieure à 0.50 (en ignorant le signe de ces coefficients). Ce critère quantitatif repose sur une démarche tout-à-fait logique puisque si, pour les secteurs d'un type de zone, une variable constitue vraiment un «indicateur» de milieux défavorisés, il est alors impossible de concevoir qu'elle ne soit en moyenne, avec d'autres variables qui constituent elles-mêmes de véritables «indicateurs» de milieux défavorisés. Autrement dit, à partir du moment où l'on sait que la majorité des variables qui ont été construites constituent nécessairement de véritables «indicateurs» de milieux défavorisés, il va de soi que celles parmi ces variables qui se différencient des autres par le niveau nettement trop faible de la moyenne de leurs coefficients de corrélation avec les autres variables, ne peuvent pas être considérées comme de véritables «indicateurs» de milieux défavorisés.

Plus concrètement, le processus de détermination des variables constituant des «indicateurs» de milieux défavorisés s'est opéré de la façon suivante: d'une matrice contenant, pour les secteurs de chacun des trois types de zones, tous les coefficients de corrélation simple entre toutes les variables qui ont été construites, certaines de ces variables ont été extraites, en commençant par celles qui affichaient les plus faibles coefficients de corrélation et ce, jusqu'à ce que la matrice ne contienne plus que les variables dont la moyenne arithmétique des coefficients de corrélation avec les autres variables est égale ou supérieure à 0.50 (en ignorant le signe des coefficients)[52].

Les trois tableaux suivants présentent les matrices des coefficients de corrélation (à deux décimales près) entre les diverses variables pour chacun des trois types de zones, de même que l'indication des variables retenues pour chacune des zones, après l'application de la procédure d'élimination des variables. Les variables ainsi retenues sont de véritables «indicateurs» de milieux défavorisés au niveau des secteurs situés dans le type de zone auquel se réfère la matrice. Ajoutons ici que la plus forte corrélation moyenne enregistrée dans un cas où une variable a été exclue pour les secteurs de l'un des trois types de zones n'était que de 0.43, valeur assez inférieure à la limite de 0.50 utilisée comme seuil d'élimination. On peut donc être raisonnablement certain que les variables finalement retenues se distinguent assez nettement, dans le cas de chaque type de zone, de celles qui ont été éliminées, en ce qui concerne le niveau moyen de leurs coefficients de corrélation.

52. Il est à remarquer que le fait d'utiliser une corrélation moyenne égale ou supérieure à 0.50 comme critère de sélection repose tout simplement sur le jugement inévitablement teinté d'arbitraire qu'une corrélation moyenne inférieure à 0.50 commence à être nettement «trop faible». Comme la corrélation est, pour des raisons évidentes, assez forte entre les variables A et P, G et R, ainsi que D et Q dans le cas de chacune de ces variables, le calcul de la corrélation moyenne exclut la valeur de la corrélation entre cette variable et la variable à laquelle elle a été pairée.

Tableau I

Matrice des coefficients de corrélation entre les 18 variables pour les 213 secteurs situés dans les zones «fortement urbanisées» et indication* des 14 variables retenues.

	A*	P*	C*	E*	F	J	K	H*	M*	L	G*	R*	D*	O*	B*	I*	N*	O*
A		-73	80	76	22	-23	48	78	91	13	64	-51	71	-64	54	57	78	50
P	-73		-77	-58	-14	18	-38	-65	-53	03	-54	87	-75	96	-51	-32	-61	-63
C	80	-77		63	36	-30	35	51	63	21	48	-52	52	-64	37	30	64	38
E	76	-58	63		07	-21	40	61	54	01	61	-47	63	-32	41	54	62	57
F	22	-14	36	07		32	21	22	13	14	38	-26	40	-36	04	16	12	21
J	-23	18	-30	-21	32		-65	04	-12	29	-31	40	-11	18	-09	-03	09	-03
K	48	-38	35	40	21	-65		42	51	41	46	-44	50	-36	28	58	33	53
H	78	-65	51	61	22	04	42		65	06	74	-60	83	-68	48	70	72	69
M	91	-53	63	54	13	-12	51	65		-04	35	-19	48	-38	43	42	61	41
L	13	03	21	01	14	29	41	06	-04		22	-11	20	-31	17	16	27	-06
G	64	-54	48	61	38	-31	46	74	35	22		-67	93	-68	61	72	54	88
R	-51	87	-52	-47	-26	40	-44	-60	-19	-11	-67		-78	67	-45	-33	-49	-74
D	71	-75	52	63	40	-11	50	83	48	20	93	-78		-89	65	69	58	87
O	-64	96	-64	-52	-36	18	-36	-68	-38	-31	-68	67	-89		-54	-36	-57	-78
B	54	-51	37	41	04	-09	28	48	43	17	61	-45	65	-54		50	43	53
I	57	-32	30	54	16	-03	58	70	42	16	72	-33	69	-36	50		44	57
N	78	-61	64	62	12	09	33	72	61	27	54	-49	58	-57	43	44		50
O	50	-63	38	57	21	-03	53	69	41	-06	88	-74	87	-78	53	57	50	

Tableau II

Matrice des coefficients de corrélation entre les 18 variables pour les 94 secteurs situés dans les zones de «petites villes» et indication* des 14 variables retenues

	A*	P*	C*	E*	F*	J	K*	H*	M*	L	G*	R*	D*	Q*	B*	I	N*	O
A		-87	88	78	56	-30	71	74	91	20	59	-52	60	-60	86	13	59	22
P	-87		84	-70	-54	22	-60	-67	-76	-16	-70	69	-82	84	-70	-18	-57	-31
C	88	84		67	61	-06	70	70	83	31	53	-48	60	-59	67	23	42	09
E	78	-70	67		46	-33	49	55	67	27	61	-55	62	-66	70	31	62	44
F	56	-54	61	46		-12	52	47	68	32	41	-43	42	-47	47	40	40	26
J	-30	22	-06	-33	-12		-59	-02	-17	-17	-20	24	-18	09	-19	02	-14	-21
K	71	-60	70	49	52	-59		37	87	24	23	-25	40	-44	42	36	53	34
H	74	-67	70	55	47	-02	39		58	12	72	-61	48	-49	74	31	42	04
M	91	-76	83	67	68	-17	87	58		34	39	-43	50	-54	66	17	51	22
L	20	-16	31	27	32	-17	24	-12	34		29	-31	19	-09	26	12	22	13
G	59	-70	53	61	71	-20	23	72	39	29		89	73	-71	64	24	48	11
R	-52	69	-48	-55	-43	24	-25	-61	-43	-31	89		86	-84	46	-19	-51	03
D	60	-82	60	62	42	-18	40	48	50	19	73	86		-95	47	21	63	39
Q	-60	84	-59	-66	-47	09	-44	-49	-54	-09	-71	-84	-95		-46	-16	-60	-42
B	86	-70	67	70	47	-19	42	74	66	26	64	-46	47	-46		08	54	25
I	13	-18	23	31	40	02	36	31	17	12	24	-19	21	-16	08		14	38
N	59	-57	42	62	40	14	53	42	51	22	48	-51	63	-60	54	14		34
O	22	-31	09	44	26	21	34	04	22	13	11	03	39	-42	25	38	34	

Tableau III

Matrice des coefficients de corrélation entre les 16 variables pour les 282 secteurs situés dans les zones «peu ou non urbanisées» et indication* des 11 variables retenues.

	A*	P*	C*	J*	K	H	M	L*	G*	R*	D*	Q*	B*	I	N*	O
A		-.85	.76	-.61	.46	.33	.18	.62	.55	.48	.45	-.44	.78	.32	.82	.26
P	-.85		-.75	.58	-.38	-.20	-.04	-.64	-.62	-.45	-.55	.53	-.66	-.33	-.75	-.19
C	.76	-.75		-.59	.27	.38	.25	.53	.43	-.51	.50	-.51	.40	.19	.65	.38
J	-.61	.58	-.59		-.61	.02	.40	-.51	-.41	.33	-.48	.47	-.47	.06	-.58	.24
K	.46	-.38	.27	-.61		.12	.29	.06	.22	-.27	.44	-.29	.09	.21	.02	.12
H	.33	-.20	.38	.02	.12		.17	.09	.17	-.09	.31	-.24	.18	.36	-.03	.30
M	.18	-.04	.25	.40	.29	.17		.23	.19	-.07	.32	-.19	.21	.34	.13	.11
L	.62	-.64	.53	-.51	.06	.09	.23		.63	-.46	.60	-.55	.63	.33	.70	.30
G	.55	-.62	.43	-.41	.22	.17	.19	.63		-.73	.61	-.57	.56	.34	.67	.22
R	-.48	.45	-.51	.33	-.27	-.09	-.07	-.46	-.73		-.63	.60	-.50	-.31	-.53	-.12
D	.45	-.55	.50	-.48	.44	.31	.32	.60	.61	-.63		-.91	.35	.30	.53	.06
Q	-.44	.53	-.51	.47	-.29	-.24	-.19	-.55	-.57	.60	-.91		-.33	-.24	-.50	-.09
B	.78	-.66	.40	-.47	.09	.18	.21	.63	.56	-.50	.35	-.33		.32	.76	.32
I	.32	-.33	.19	.06	.21	.36	.34	.33	.34	-.31	.30	-.24	.32		.16	.21
N	.82	-.75	.65	-.58	.02	-.03	.13	.70	.67	-.53	.53	-.50	.76	.16		.26
O	.26	-.19	.38	.24	.12	.30	.11	.30	.22	-.12	.06	-.09	.32	.21	.26	

On trouve, à la page suivante, un tableau qui résume les résultats de toute cette procédure. Il y a d'abord un groupe de neuf variables qui s'avèrent être de véritables «indicateurs» de milieux défavorisés pour les trois types de zones: A, P, C, G, R, D, C, B et N (auxquelles il faut ajouter la variable E qui s'avère comme on l'avait supposé théoriquement pour les zones «fortement urbanisées» et «de petites villes»). Puis, il y a les variables particulières à chaque type de zone ce qui, incidemment, se trouve à illustrer la nécessité qu'il y avait à diviser les 589 secteurs du territoire québécois en trois groupes de secteurs (correspondant à un type de zone). Ainsi, on constate que les variables H et M ne s'avèrent pas être des «indicateurs» de milieux défavorisés dans le cas des zones «peu ou non urbanisées» alors qu'il en est de même avec la variable L dans le cas des zones «fortement urbanisées» et «de petites villes». Et il y a d'autres variables qui ne constituent des «indicateurs» de milieux défavorisés que dans le cas d'un seul type de zone: I et dans le cas des zones «fortement urbanisées», F et K dans le cas des zones «de petites villes» et J et L dans le cas des zones «peu ou non urbanisées».

Certains lecteurs pourront se demander, à bon droit d'ailleurs, pourquoi, dans le cadre du présent travail, le critère de sélection des variables constituant des «indicateurs» de milieux défavorisés est moins rigoureux que celui qui a été utilisé dans le cadre d'un autre travail ayant des objectifs[53] similaires.

53. R. Depatie, Y. Lefebvre et C. Parent, *op. cit.*

Variables communes aux secteurs des trois types de zones qui constituent de véritables indicateurs
A Pourcentage de familles pauvres avec enfant(s) d'âge scolaire.
P Pourcentage de familles à l'aise avec enfant(s) d'âge scolaire.
C Pourcentage de pères de famille avec faible taux de rémunération.
G Pourcentage de mères de famille qui sont sous scolarisées.
R Pourcentage de mères de famille ayant une forte scolarisation.
D Pourcentage de pères de famille qui sont des travailleurs manuels.
Q Pourcentage de pères de famille qui ont une occupation supérieure.
B Pourcentage de pères de famille qui ont été inactifs durant plus de 6 mois.
N Pourcentage de logements qui n'ont ni baignoire, ni douche.

Variables particulières aux secteurs de chaque type de zone, constituant aussi des véritables indicateurs	Type de zone
E Pourcentage de couples pauvres sans enfant **H** Pourcentage de jeunes de 15-18 ans qui ne fréquentent plus l'école **M** Pourcentage de familles monoparentales **I** Pourcentage de jeunes de 18-24 ans qui sont en chômage **O** Pourcentage de logements surpeuplés	zones «fortement urbanisées»
E Pourcentage de couples pauvres sans enfant **F** Pourcentage de logements avec chambreurs **K** Pourcentage de personnes de plus de 40 ans **H** Pourcentage de jeunes de 15-18 ans qui ne fréquentent plus l'école **M** Pourcentage de familles monoparentales	zones «de petites villes»
J Pourcentage de personnes de 18-40 ans **L** Pourcentage de familles avec 5 enfants ou plus	zones «peu ou non urbanisées»

En effet, dans ce cas-ci, le critère de sélection utilisé est une corrélation moyenne, pour chaque variable, égale ou supérieure à 0.50 alors que dans un travail antérieur le critère utilisé était une corrélation égale ou supérieure à 0.50 entre chaque variable. La raison de ce relâchement au niveau de la rigueur du critère de sélection est simple: la valeur des coefficients de corrélation entre les différentes variables est en général nettement plus faible lorsqu'il s'agit de secteurs disséminés sur un vaste territoire que lorsqu'il s'agit de secteurs qui sont tous compris à l'intérieur d'un territoire relativement restreint (celui de l'Île de Montréal par exemple), de sorte qu'il est impossible d'utiliser un critère de sélection aussi rigoureux.

Pour expliquer quelque peu les raisons de cet état de fait (qui peut sembler assez étonnant de prime abord), prenons l'exemple de la relation existant entre la proportion de familles «pauvres» et la proportion de mères de famille «sous-scolarisées». Dans un travail antérieur, alors que tous les secteurs étaient compris sur le territoire de l'Île de Montréal, le coefficient de corrélation simple entre ces deux variables était de 0,73; dans ce cas-ci, si on prend les secteurs situés dans les zones «peu ou non urbanisées», par exemple, on a vu qu'il n'est que de 0.55. Il faut comprendre que le niveau de scolarité de la mère de famille et celui du père sont assez étroitement reliés l'un à l'autre. Habituellement, lorsque, dans un secteur, la pro-

portion de mères de famille «sous-scolarisées» est plutôt forte, on observe que la proportion de pères de famille «sous-scolarisés» est forte également. Or si on considère un territoire comme l'île de Montréal qui, à toutes fins pratiques, ne constitue qu'un seul et même marché du travail, on ne s'étonne guère de trouver une relation assez forte entre la «pauvreté» des familles et la «sous-scolarisation» des mères de famille puisque, à l'intérieur d'un même marché du travail, ce sont les individus les moins scolarisés qui se retrouvent le plus souvent en chômage ou avec les emplois les plus mal rémunérés. Par contre, quand on considère l'ensemble des secteurs du territoire québécois qui sont «peu ou non urbanisés», on a un grand nombre de régions différentes, donc un grand nombre de marchés de travail. Or, il peut très bien arriver que dans deux régions différentes une forte proportion des parents des enfants d'âge scolaire soient aussi «sous-scolarisés» dans l'une comme dans l'autre région mais que dans l'une de ces deux régions, il y ait beaucoup d'emplois à salaires élevés alors que dans l'autre région, il y ait pénurie d'emplois et que les emplois qu'on y trouve soient faiblement rémunérés. On aura alors la situation suivante: dans tous les secteurs de l'une et l'autre région, on dénotera une forte proportion de mères «sous-scolarisées» mais il y aura relativement peu de familles «pauvres» dans les secteurs situés dans la première région et il y en aura beaucoup dans les secteurs situés dans la seconde région. D'où l'absence de relation, dans un tel cas, entre la «pauvreté» des familles et la «sous-scolarisation» des mères. On pourrait encore illustrer la question avec d'autres variables. Il importe de retenir ici que la force des relations existantes entre les différentes variables n'est pas nécessairement du même ordre selon que l'on ne considère des secteurs situés sur un même territoire de dimensions plutôt restreintes ou que l'on considère des secteurs répartis sur l'ensemble d'un vaste territoire qui, par le fait même, se trouve à recouper une multitude de régions différentes, de marché du travail différents, de «milieux de vie» différents, etc

9. La standardisation des différentes variables

Comme on l'a mentionné au début de cette annexe, l'objectif du présent travail est de déterminer les secteurs du territoire québécois qui sont défavorisés du point de vue de plusieurs facteurs différents. Or, ces différents facteurs étant représentés par les différentes variables, la poursuite de cet objectif implique évidemment qu'il faut examiner la situation de chacun des 589 secteurs par rapport à chacune de ces variables. La logique du procédé s'explique comme suit: «plus la valeur prise par les différentes variables est grande pour un secteur donné, plus ce secteur est défavorisé».

Au plan pratique toutefois, il se pose un problème: l'amplitude de variation des différentes variables est loin d'être la même dans tous les secteurs.

Par exemple, alors que la valeur d'une variable peut osciller entre 5% et 70%, la valeur d'une autre variable pourra n'osciller qu'entre 15% et 25%, de sorte qu'il est alors totalement impossible de les comparer l'une à l'autre. Pour bien comprendre les implications pratiques de cet état de fait, considérons le cas de deux secteurs dont l'un dénote 40% des familles qui sont «pauvres» et l'autre dénote 40% de mères de famille qui sont «sous-scolarisées». Dans ce cas, si le premier secteur est nettement défavorisé au plan du revenu familial avec deux familles sur cinq qui sont «pauvres», il n'en est pas de même du second secteur puisque 40% ne constitue pas en réalité un «taux de sous-scolarisation» tellement élevé en ce qui concerne la scolarité des mères de famille (le taux moyen pour l'ensemble du territoire québécois étant de 57%). Par conséquent, si on se fiait exclusivement à la valeur numérique prise par les variables, le degré de défavorisation des

deux secteurs apparaîtrait être exactement le même, l'un au plan du revenu familial, l'autre au plan de la scolarisation des mères de famille, ce qui est faux, comme on vient de le voir.

C'est pourquoi il est nécessaire de «standardiser» les différentes variables c'est-à-dire de faire en sorte que la valeur numérique prise par toutes et chacune des variables donne exactement la même information et que, par conséquent, il soit possible de les comparer les unes aux autres. À cette fin, la méthode de standardisation la plus appropriée pour chacune des variables, est le rapport (ou le «ratio») de la valeur prise par la variable pour chaque secteur sur la valeur moyenne prise par la variable pour l'ensemble du territoire québécois (à l'exception, bien sûr, de l'île de Montréal). Il s'agit du rapport de $\frac{P_i}{P}$ dans la formule de calcul de l'indice global, page 110. Par exemple, si dans un secteur un pourcentage de familles «pauvres» de 40% représente deux fois la valeur moyenne du pourcentage de familles «pauvres» pour l'ensemble du territoire québécois alors dans l'autre secteur, 40% de mères «sous-scolarisées» ne représente que 70% de la valeur moyenne du pourcentage de mères «sous-scolarisées» pour l'ensemble du *territoire québécois*, en calculant le «ratio», on saura automatiquement que le premier secteur est nettement défavorisé au plan du revenu familial et que le second ne l'est pas au plan de la scolarisation des mères de famille. Comme on le voit, cette technique de standardisation repose sur l'idée qu'il n'existe pas, pour chaque variable, de critère absolu de défavorisation. On s'en remet plutôt à une façon de mesurer la situation de chaque secteur relativement à celle de l'ensemble de tous les autres secteurs. Autrement dit, il s'agit d'une application concrète du concept de la «relativité» qu'on utilise pour déterminer les secteurs qui sont défavorisés. Comme il n'y a pas de critère absolu de défavorisation, les secteurs les plus défavorisés sont ceux dont la situation diffère le plus, du point de vue d'un ensemble de facteurs «négatifs», de la situation qui prévaut, en moyenne, sur l'ensemble du territoire.

10. Le poids de chaque variable dans le processus de détermination des secteurs défavorisés

Une fois réglés tous les points discutés jusqu'ici, il a fallu poser la question suivante: au niveau de chacun des trois groupes de secteurs (correspondant à chacun des trois types de zone), quelle importance chacune des variables retenues doit-elle avoir dans le processus de détermination des secteurs défavorisés? Doit-on se fier plus à certaines variables qu'à d'autres pour déterminer les secteurs défavorisés? Dans certaines autres études dont l'objectif était assez semblable à celui du présent travail, on a procédé en cette matière de façon passablement arbitraire. Par exemple, on a supposé que le facteur revenu familial a plus de poids que le facteur fréquentation scolaire des jeunes, qui est lui-même supposé avoir plus de poids que le facteur «environnement familial» (i.e. familles monoparentales).

Dans le cadre du présent travail, on a cherché à éviter le recours à l'arbitraire. La méthode utilisée pour attribuer un poids à chaque variable repose sur le raisonnement suivant. Au niveau de chacun des trois groupes de secteurs, on sait que chacune des variables retenues peut être considérée comme un véritable «indicateur» de défavorisation. Cependant, il est certain que certaines de ces variables constituent de meilleurs «indicateurs» de défavorisation que certaines autres variables. Comme on l'a vu dans les différentes matrices de corrélations, dans le cas de certaines variables, le coefficient de corrélation simple est, en moyenne, plus élevé que dans le cas de certaines autres variables. Les premières sont donc de meilleurs indicateurs de milieux défavorisés et doivent avoir plus de poids dans la détermination des secteurs défavorisés. C'est pourquoi l'attribution d'un poids à chaque va-

riable est directement proportionnelle à la moyenne arithmétique des coefficients de corrélation simple entre cette variable et chacune des autres variables. Ce qui veut dire que, au niveau de chacune des trois zones de secteurs, plus la corrélation moyenne d'une variable avec toutes les autres variables est forte, plus son poids sera considérable dans le processus de détermination des secteurs défavorisés.

Rappelons ici que, comme la corrélation est nécessairement (pour des raisons évidentes) forte entre les variables des paires A et P, G et R ainsi que D et Q, dans le cas de chacune de ces six variables, le calcul de la corrélation moyenne exclut la valeur de la corrélation entre cette variable et la variable avec laquelle elle est accouplée. Il s'agit tout simplement d'éviter de gonfler artificiellement le poids attribué à chacune de ces six variables. Au niveau de chacun des groupes de secteurs, la corrélation moyenne de chaque variable est exprimée en pourcentage de la somme des corrélations moyennes de toutes les variables, ce qui se trouve à donner le poids relatif de chaque variable dans le processus de détermination des secteurs défavorisés. Il s'agit de Ai dans la formule de calcul de l'indice global, page 110. Les résultats apparaissent à la page suivante[54].

54. On remarquera sans doute qu'il n'y a pas de différences tellement considérables dans la valeur des poids relatifs. Cela se comprend très bien puisque ces variables ont été retenues justement parce qu'elles sont nettement corrélées entre elles.

Poids relatif des différentes variables

	Secteurs des zones «fortement urbanisées»	Secteurs des zones «de petites villes»	Secteurs des zones «peu ou non urbanisées»
A Pourcentage de familles pauvres avec enfant(s) d'âge scolaire	8.5%	8.5%	10.2%
P Pourcentage de familles à l'aise avec enfant(s) d'âge scolaire	7.3%	8.2%	9.9%
C Pourcentage de pères de familles avec faible taux de rémunération	6.2%	7.9%	9.1%
E Pourcentage de coupes pauvres sans enfant	7.1%	7.5%	—
F Pourcentage de logements avec des chambreurs	—	6.1%	—
J Pourcentage de personnes de 18-40 ans	—	—	8.1%
K Pourcentage de personnes de 40 ans et plus	—	6.1%	—
H Pourcentage de jeunes de 15-18 ans ne fréquentant plus l'école	8.1%	6.9%	—
M Pourcentage de familles monoparentales	6.1%	7.7%	—
L Pourcentage de familles avec 5 enfants ou plus	—	—	9.8%
G Pourcentage de mères de famille sous-scolarisées	7.8%	6.5%	9.1%
R Pourcentage de mères de familles avec forte scolarisation	6.1%	6.7%	8.1%
D Pourcentage de pères de famille qui sont travailleurs manuels	8.4%	7.0%	8.5%
Q Pourcentage de pères de famille qui ont une occupation supérieure	7.5%	7.3%	8.1%
B Pourcentage de pères de famille qui ont travaillé moins de 6 mois	6.1%	7.3%	8.8%
I Pourcentage de jeunes de 15-24 ans qui sont en chômage	6.1%	—	—
N Pourcentage de logements qui n'ont ni baignoire, ni douche	7.1%	6.3%	10.3%
O Pourcentage de logements qui sont surpeuplés	7.6%	—	—
TOTAL	100.0%	100.0%	100.0%

11. Le problème de l'inégalité démographique des différents secteurs

Lorsqu'on effectue le découpage en secteurs d'un territoire le moindrement vaste et diversifié au plan de son aménagement, il est à peu près impossible d'obtenir des secteurs ayant tous sensiblement la même population totale. À preuve, le fait que, dans toutes les régions métropolitaines de recensement du Canada, l'inégalité entre les différents secteurs de recensement officiels de Statistique Canada en termes de leur population totale est plutôt évidente. Même si Statistique Canada se donne comme objectif d'obtenir, dans toute la mesure du possible, des secteurs de recensement dont la population totale est comprise entre 6 000 et 8 000, toute une série de facteurs interviennent pour empêcher que cet objectif soit toujours ou même presque toujours atteint: l'homogénéité au plan socio-économique qui doit être recherchée le plus possible, les différences considérables de population totale entre les municipalités, les «limites naturelles» (cours d'eau, boisés, falaises, etc) qu'il faut respecter, des «limites construites» (voies ferrées, canaux, zones industrielles, grands axes de circulation routière, etc) qu'il faut également respecter. Dans le cadre du travail de découpage en secteurs qu'on a dû effectuer, il faut ajouter à cette liste de facteurs les différences entre les diverses commissions scolaires en termes de leur population totale qui, combinées aux facteurs dont on vient de parler, ont nécessairement compliqué la tâche. Tout cela explique l'inégalité démographique, parfois considérable, que l'on retrouve au niveau des 589 secteurs et qui est illustrée par la distribution de fréquences qui suit:

Nombre total de familles avec enfant(s) d'âge scolaire dans le secteur	Nombre de secteurs
312 ou moins	34
313 à 625	105
626 à 937	152
938 à 1 250	127
1 251 à 1 562	87
1 563 à 1 875	58
1 876 ou plus	26
TOTAL	589

Comme on le voit, il existe des différences significatives entre les divers secteurs quant au nombre total de familles avec des enfants d'âge scolaire et, par conséquent, quant au nombre total d'individus et de logements que l'on retrouve dans chacun d'eux. Or, cet état de fait pose un problème très sérieux pour ce travail-ci. En effet, ce qui nous intéresse, ce sont les secteurs qui non seulement constituent comme tels, dans leur totalité, des milieux défavorisés mais aussi, les secteurs qui, sans constituer dans leur totalité de tels milieux, n'en renferment pas moins des milieux défavorisés d'importance non négligeable. Par définition, les milieux défavorisés sont des parties de territoire, plus ou moins grandes selon les cas, dans lesquelles on trouve un fort taux de concentration (i.e. un pourcentage élevé) de familles et/ou d'individus et/ou de logements qui dénotent certaines caractéristiques négatives. Dès lors, la question qu'il fallait se poser est la suivante: que signifie un pourcentage lorsque, dans certains secteurs, le nombre absolu de familles, d'individus et de logements est trois, quatre ou même cinq fois plus grand que dans certains autres secteurs? En fait, il aurait été possible de s'en tenir aux pourcentages comme mesure du degré de défavorisation des différents secteurs si chacun d'eux avait compté à peu près le même nombre de familles, d'individus et de logements. Malheureusement, c'est loin d'être le cas. Un exemple numé-

rique, concernant le facteur «pauvreté» des familles aidera à mieux saisir la signification du problème posé par l'inégalité démographique des différents secteurs:

	Secteur A	Secteur B
Nombre total de familles avec enfant(s) d'âge scolaire dans le secteur	400	1 600
Nombre de familles «pauvres» avec enfant(s) d'âge scolaire dans le secteur	200	300
Pourcentage de familles qui sont «pauvres» dans le secteur (i.e. variable A)	50%	18%
Pourcentage moyen de familles qui sont «pauvres» pour l'ensemble du Québec[55]	20%	
Valeur «standardisée» de familles qui sont «pauvres» pour le secteur[56]	2.5	0,9

Ici, il n'y a aucun doute que le secteur A, avec une famille sur deux qui est pauvre, constitue un véritable milieu défavorisé au plan du revenu familial. Le cas du secteur B pose un sérieux problème. Si on ne se fie qu'au pourcentage, on en déduit que le secteur B ne constitue pas un milieu défavorisé puisque seulement 18% de toutes ses familles sont pauvres. Cependant, lorsqu'on regarde les nombres absolus, des questions se posent: si, avec 200 familles pauvres, le secteur A constitue un milieu défavorisé, est-il réaliste de supposer qu'avec 300 familles pauvres, le secteur B ne constitue pas, ou du moins ne renferme pas, un milieu défavorisé? En effet, qui nous dit que la majorité de ces 300 familles pauvres n'est pas concentrée principalement sur une certaine partie du territoire du secteur B, y constituant par le fait même un véritable milieu défavorisé au plan du revenu familial? En milieu urbain, cela est d'autant plus plausible qu'on sait que dans un secteur donné, la plupart des familles pauvres ont tendance à être concentrées dans une même partie du secteur. Et même en milieu rural, le même phénomène peut se produire puisqu'on sait qu'il peut très bien arriver que, dans un secteur donné, les terres trop peu productives sont principalement concentrées dans une même partie du secteur. Mais il se peut aussi que les logements délabrés ou les terres improductives soient dispersés sur tout le territoire du secteur.

On est donc en mesure maintenant d'apprécier la nature du problème qui se pose. Lorsque, dans un secteur où la population totale est assez considérable, le nombre absolu de familles et/ou d'individus et/ou de logements dénotant une caractéristique négative est également assez considérable, il faut toujours se demander si ce nombre absolu de familles et/ou d'individus et/ou de logements est principalement concentré sur une partie du territoire du secteur ou si, au contraire, il est réparti assez uniformément sur l'ensemble du territoire du secteur. Or, il est impossible de répondre à une telle question, de trancher dans un sens ou dans l'autre. Il a donc fallu développer une méthode d'évaluation permettant de tenir compte à la fois de la possibilité de concentrations et de la possibilité de répartition uniforme sur l'ensemble du territoire des secteurs. Après avoir testé un grand nombre de formules diverses au moyen de simulations utilisant les vraies données de base, on en est arrivé à une formule qui apparaît propre, non

55. Il ne s'agit pas de chiffres réels mais de chiffres fictifs choisis de façon à simplifier cet exemple numérique.

56. Comme on l'a vu à la section 9, il s'agit de la standardisation des variables, c'est-à-dire du rapport de la valeur prise par la variable pour chaque secteur (i.e. 50% pour le secteur A et 18% pour le secteur B) sur la valeur moyenne prise par la variable pour l'ensemble du territoire québécois (i.e. 20%).

pas à régler complètement le problème, mais plutôt à réduire la possibilité que des milieux défavorisés, dont l'importance est loin d'être négligeable, ne soient pas reconnus en tant que tels.

Essentiellement, au niveau par exemple de la variable pauvreté des familles, la méthode doit pouvoir mettre en évidence des milieux défavorisés dans les deux cas suivants:

a) lorsque le pourcentage de familles qui sont «pauvres» est relativement élevé, mais que le nombre absolu de familles qui sont «pauvres» n'est pas relativement élevé;

b) lorsque le pourcentage de familles qui sont «pauvres» n'est pas relativement élevé mais, par contre, le nombre absolu de familles «pauvres» est relativement élevé.

C'est dans ce dernier cas que s'appliquent les hypothèses de concentration. Tenant compte du fait que toutes les variables sont standardisées, la formule utilisée suit. Pour le secteur «j», la valeur prise par la variable, serait la plus grande des deux valeurs suivantes:

- soit $P_{j/P}$, ou
- soit $\frac{P_{j/P} + N_{j/N}}{2}$

P_j: pourcentage de familles «pauvres» dans le secteur «j»;

P: pourcentage moyen de familles «pauvres» pour l'ensemble des secteurs du territoire québécois;

N_j: racine carrée du nombre absolu de familles «pauvres» dans le secteur «j», soit $N_j = \sqrt{n_j}$

m: nombre total de secteurs

n_j: nombre absolu de familles «pauvres» dans le secteur j.

Le terme P_j/P met en évidence le cas «a» et est consistant avec toute la procédure utilisée dans ce travail. L'expression $\frac{P_{j/P} + N_{j/N}}{2}$ tend à tenir compte des nombres absolus relativement élevés en dépit de pourcentages relativement faibles. N'ayant pu faire d'hypothèses précises de concentration, ce terme traduit, si l'on fait abstraction de la racine carrée, la valeur du pourcentage et celle du nombre absolu. Ainsi, si la valeur relative du pourcentage pour une variable n'est pas très forte pour un certain secteur, le «degré de défavorisation» de ce secteur par rapport à cette variable ne pourra pas être tellement élevé et ce, même si la valeur absolue correspondante est forte.

Ajoutons que c'est par mesure de prudence qu'on a choisi la racine carrée des nombres absolus[57]. En effet, des simulations effectuées au moyen d'une formule contenant les nombres absolus ont révélé que, dans ce cas, l'impact des seuls nombres absolus s'avérait beaucoup trop fort. La racine carrée des nombres absolus a précisément pour effet de réduire leur impact sur la mesure du degré de «défavorisation» d'un secteur par rapport à une variable, puisque la racine carrée réduit l'ampleur des différences entre les secteurs quant à la valeur numérique prise par chaque variable.

Pour illustrer le fonctionnement pratique de tout ce qui précède, prenons l'exemple d'un secteur dans lequel il y a 324 familles «pauvres», ce qui représente 18% de toutes les familles de ce secteur. Si on suppose que, pour l'ensemble des secteurs du territoire québécois, le pourcentage moyen de familles «pauvres» est de 20%, et que la moyenne arithmétique de la racine carrée du nombre absolu de familles «pauvres» dans chaque secteur est de 10%, alors on décide que la valeur prise par la variable «pauvreté» des familles pour ce

57. Il est extrêmement important de noter ici que l'expression N désigne la moyenne arithmétique de la racine carrée des nombres absolus pour l'ensemble des secteurs du territoire québécois et non pas la racine carrée de la moyenne arithmétique des nombres absolus pour l'ensemble des secteurs du territoire québécois.

secteur sera la plus grande des deux valeurs suivantes:

- soit 18%/20% = 0,90,
- soit $\frac{18\%/20\% + 18/10}{2} = 1.35$

Ici, c'est évidemment 1,35 qui sera la valeur prise par la variable «pauvreté» des familles pour le secteur en question. Si on se fiait uniquement au pourcentage de familles qui sont «pauvres», ce secteur serait loin d'apparaître comme renfermant un milieu défavorisé au plan du revenu familial, puisque ce pourcentage est inférieur à la moyenne (18% vs 20%).

Par contre, si on tient compte également du fait que le nombre absolu de familles «pauvres» dans ce secteur est de beaucoup supérieur à la moyenne (cela se traduit en effectuant la racine carrée des nombres absolus, par exemple 18 vs 10) il faut nécessairement que la mesure (du «degré de défavorisation» du secteur au plan du revenu familial) qui est finalement retenue indique qu'il y a une assez forte possibilité que ce secteur renferme un milieu défavorisé au plan du revenu familial. C'est pourquoi la valeur prise par la variable «pauvreté» des familles pour ce secteur est de 1,35 et non pas seulement 0,90.

12. Le fonctionnement de la formule de l'Indice Global

Tel que mentionné au début de cette annexe, le but du présent travail était de produire, pour chacun des 589 secteurs du territoire québécois (sauf l'île de Montréal), un Indice Global dont la valeur indiquerait le «degré de défavorisation» du secteur par rapport à un certain nombre de facteurs. Or, la formule de l'Indice Global, c'est-à-dire, la formule algébrique qui donne la valeur de l'Indice Global pour un secteur donné, est la somme pondérée des valeurs prises par les différentes variables de ce secteur. Tenant compte du fait que les variables ne sont pas toutes les mêmes pour chacun des trois groupes de secteurs et que le poids relatif d'une même variable n'est pas le même pour chacun des trois groupes de secteurs, voici comment se présente la formule de l'Indice Global dans chaque cas:

- pour le groupe des 213 secteurs situés dans les zones «fortement urbanisées»:

$$I_j = \sum_{i=1}^{14} a_i V_{ij}$$

où: I_j = valeur de l'Indice Global pour le secteur j;

a_i = poids relatif de la variable «i» pour les secteurs situés dans les zones «fortement urbanisées»;[58]

V_{ij} = valeur prise par la variable «i» pour le secteur j.[59]

À remarquer qu'il y a 14 variables pour ce groupe de secteurs.

- Pour le groupe des 94 secteurs situés dans les zones «de petites villes»:

$$I_j = \sum_{i=1}^{14} a_i V_{ij}$$

où: I_j = valeur de l'Indice Global pour le secteur j;

a_i = poids relatif de la variable «i» pour les secteurs situés dans les zones «de petites villes»;

V_{ij} = valeur prise par la variable «i» pour le secteur j.

58. Voir le tableau à la fin de la section 9 pour le poids relatif de chaque variable pour chacun des trois groupes de secteurs.

59. Comme on l'a vu à la section précédente, il s'agit de la plus grande des deux valeurs suivantes: soit $P_i/\bar{P}$ ou soit $\frac{P/\bar{P} + N_i/\bar{N}}{2}$

où P_{ij} est le pourcentage relatif à la variable i pour le secteur j, $\bar{P}_i$ est le pourcentage moyen de la variable i pour l'ensemble des secteurs, N_{ij} est la racine carrée du nombre absolu relatif à la variable i pour le secteur j et $\bar{N}_i$ est la moyenne arithmétique de la racine carrée des nombres absolus relatifs à la variable i pour l'ensemble des secteurs du territoire québécois.

À remarquer qu'il y a 14 variables pour ce groupe de secteurs.

- Pour le groupe des 282 secteurs situés dans les zones «peu ou non urbanisées»:

$$I_j = \sum_{i=1}^{11} a_i V_{ij}$$

où: I_j = valeur de l'Indice Global pour le secteur j;

a_i = poids relatif de la variable «i» pour les secteurs situés dans les zones «peu ou non urbanisées»;

V_{ij} = valeur prise par la variable «i» pour le secteur j.

À remarquer qu'il y a 11 variables pour ce groupe de secteurs.

Il reste maintenant à expliquer de quelle façon les quatre variables «négatives» ont été incluses dans la formule de l'Indice Global. Il y a d'abord ce qu'on a appelé les «indicateurs négatifs» au nombre de trois:

- le pourcentage de familles qui sont «à l'aise» financièrement parlant;
- le pourcentage de pères de famille qui ont une occupation «supérieure» et;
- le pourcentage de mères de famille qui sont fortement scolarisées.

L'autre variable «négative»[60] est la suivante: le pourcentage de personnes de 18 à 40 ans dans le secteur. Or, il est évident qu'étant donné la nature même de la formule de l'Indice Global, seules des variables «positives» peuvent y être incluses. On a donc transformé les quatre variables «négatives» en variables «positives» en soustrayant de 100 la représentation procentuelle de chacune de ces variables. De cette façon, on obtient les quatre variables «positives» correspondantes:

- le pourcentage de familles qui ne sont pas «à l'aise»;
- le pourcentage des pères de famille qui n'ont pas une occupation supérieure;
- le pourcentage de mères de famille qui ne sont pas fortement scolarisées; et
- le pourcentage de personnes de 40 ans et plus.

Ce sont ces quatre variables ainsi que les nombres absolus correspondants qui ont été utilisés pour établir la valeur du terme V_{ij} apparaissant dans la formule de l'Indice Global.

Une dernière remarque s'impose concernant la signification de la valeur numérique de l'Indice Global. Il y a d'abord une question de «relativité». En effet, la valeur numérique de l'Indice Global se trouve évidemment à donner l'écart existant entre les divers secteurs dans le «degré de défavorisation» au plan socio-économique et culturel. Il ne faut pas oublier que la valeur numérique de l'Indice Global pour un secteur se trouve à être la valeur moyenne pour ce secteur des écarts à la moyenne pour l'ensemble du territoire québécois des valeurs prises par toutes les variables pour ce secteur, ce qui veut dire que la valeur numérique de l'Indice Global pour un secteur donne une idée de la situation de ce secteur, «en moyenne», par rapport à la situation de l'ensemble du territoire québécois (qui, par définition, correspond à une valeur numérique de 1.00 pour chaque variable). Ce qui permet de voir immédiatement si un secteur est fortement, légèrement plus, «moyennement», légèrement moins ou faiblement défavorisé par rapport à l'ensemble des secteurs du territoire québécois.

60. Dans le sens que plus le «degré de défavorisation» d'un secteur est élevé, plus l'importance relative de la population de 18 à 40 ans dans le secteur tend à être faible.

LE QUÉBE

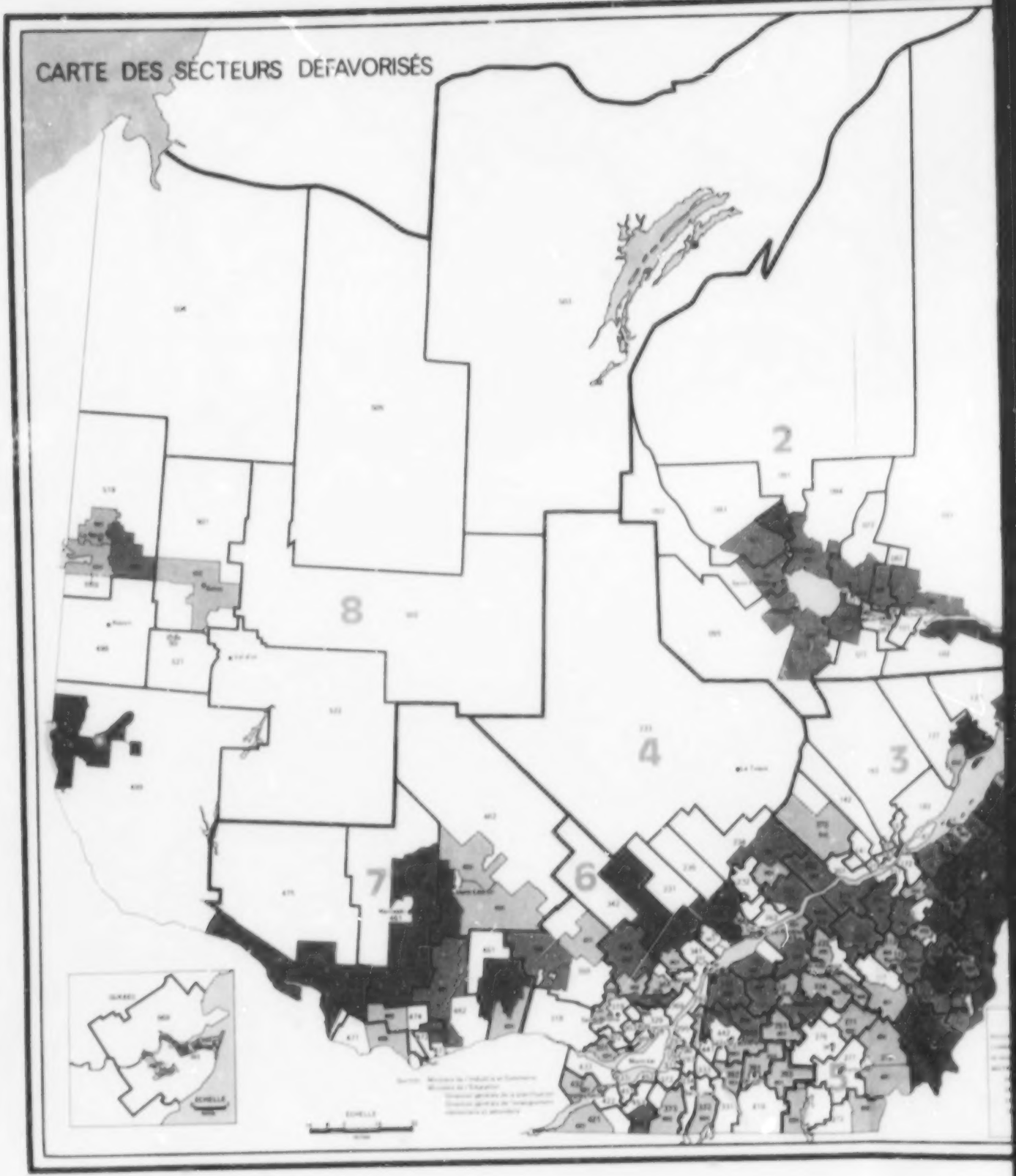

LE QUÉBEC

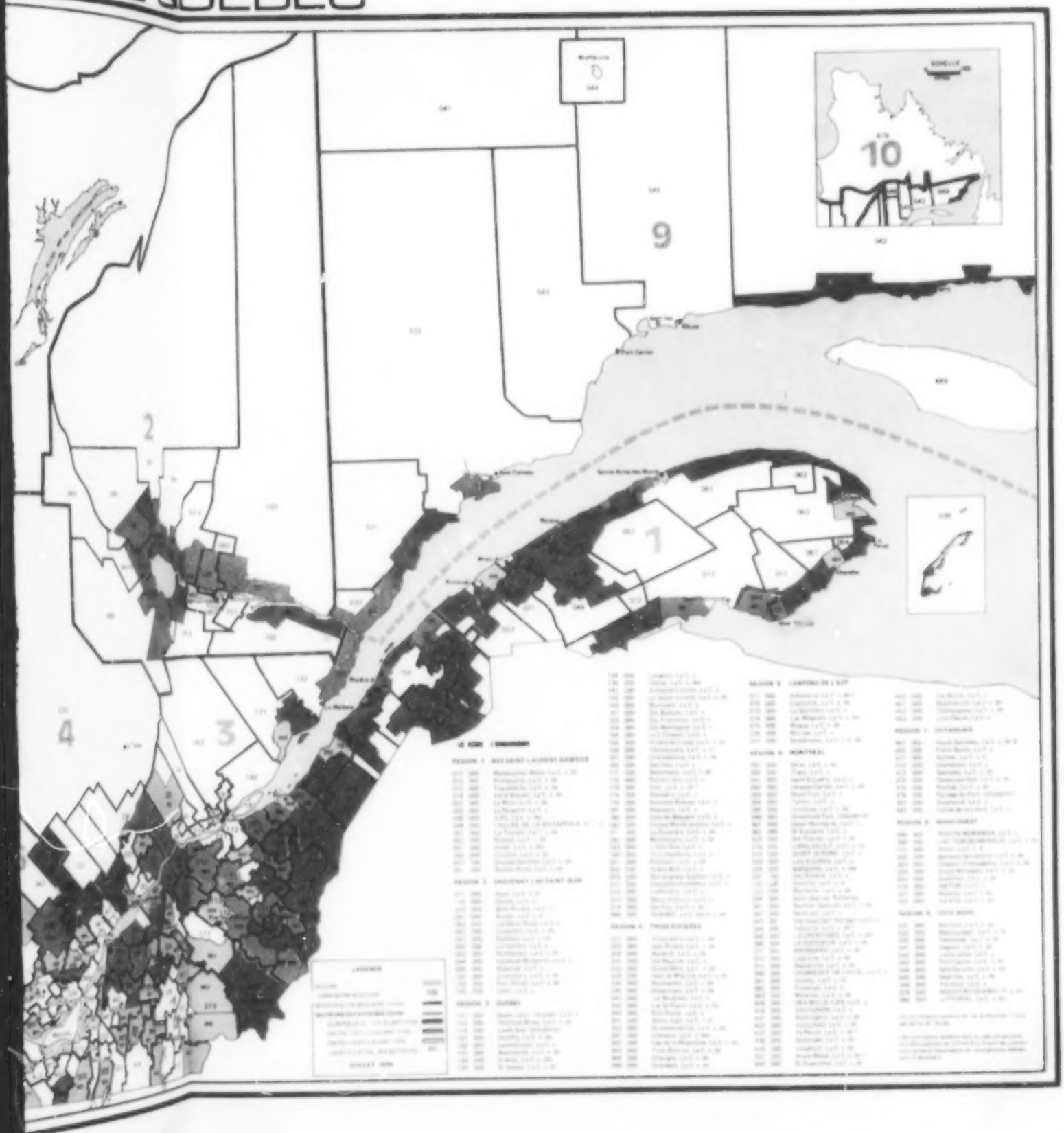

LE QUÉBE

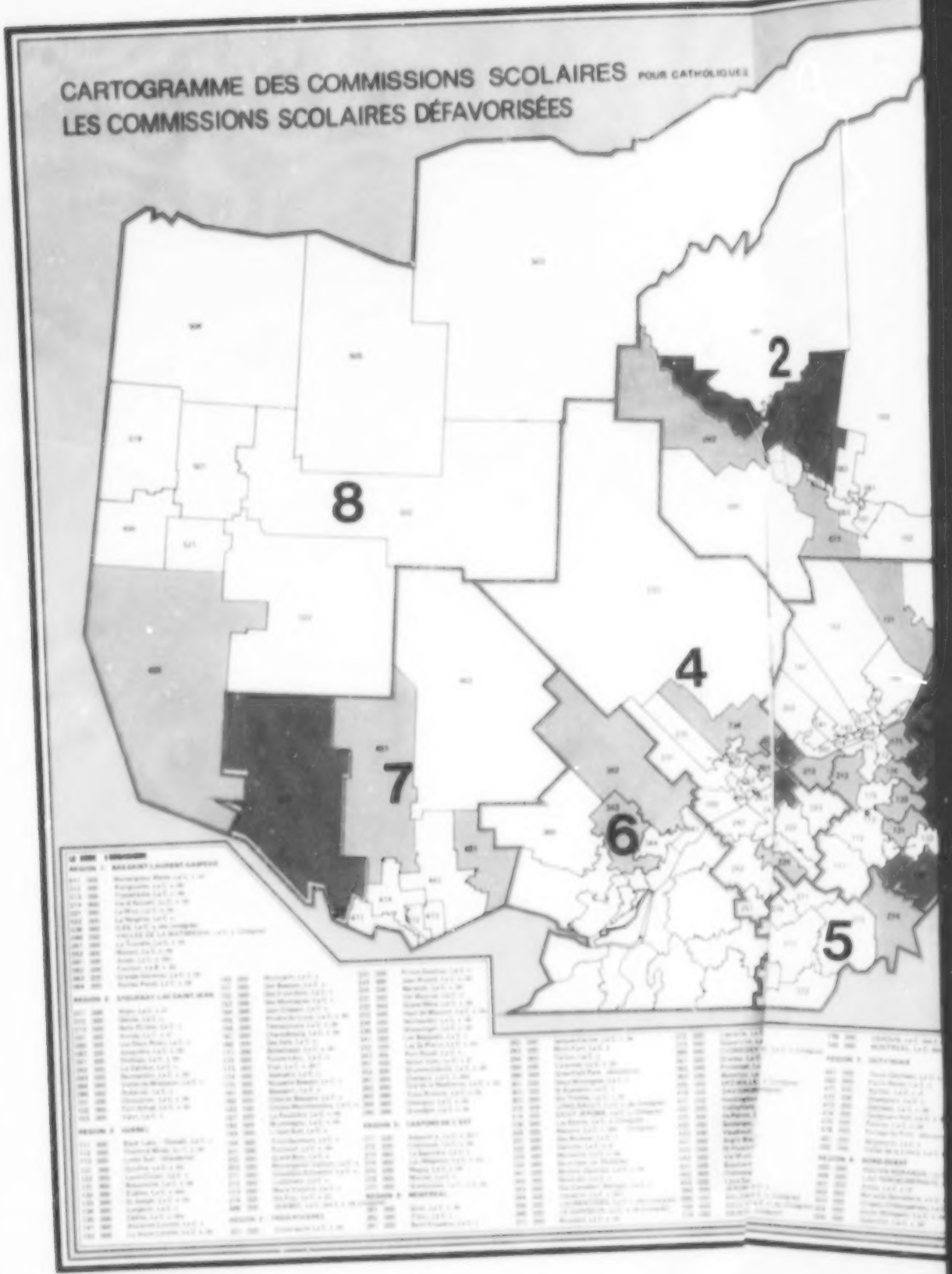
CARTOGRAMME DES COMMISSIONS SCOLAIRES POUR CATHOLIQUES
LES COMMISSIONS SCOLAIRES DÉFAVORISÉES
2
8
4
7
6
5

LE QUÉBEC

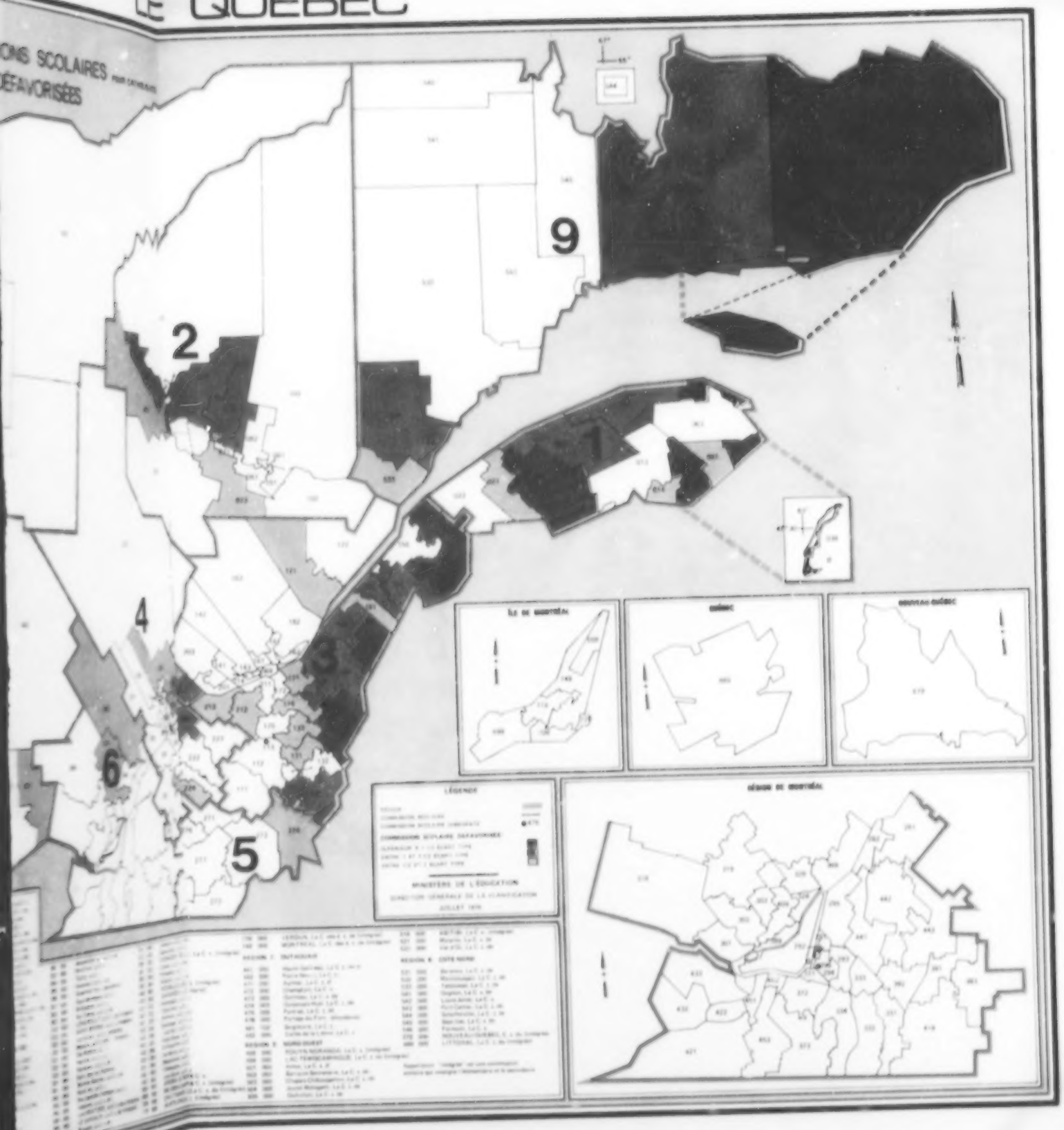
ONS SCOLAIRES
DÉFAVORISÉES
9
2
1
4
3
6
5
LÉGENDE
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
DIRECTION GÉNÉRALE DE LA PLANIFICATION
JUILLET 1979